JOURNAL DES CAMPAGNES

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

10ème Année — Jeudi, 2 Juillet 1891 — No 22

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE.
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE.
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

AGRICULTURE

Comment faire du bon beurre ? Cette question est depuis longtemps discutée l'on pourrait faire des volumes et des volumes en recueillant les opinions diverses que l'on a émises sur le sujet. Malheureusement pour le commun des cultivateurs toutes ces discussions, toutes les méthodes que l'on a indiquées pour faire du beurre de choix sont trop savantes ; bien souvent le cultivateur ordinaire n'y voit que du feu. C'est pourquoi aujourd'hui, daus l'intérêt général de mes amis les cultivateurs, j'énumèrerai d'une manière succincte et aussi claire que possible les points essentiels à la fabrication du bon beurre.

***

Il faut commencer naturellement par avoir de bonnes vaches laitières et les bien nourrir. Qu'on se rappelle que la vache laitière est une véritable machine à produire le lait et le beurre ; si vous lui donnez de peu combustible, c'est-à-dire de nourriture, elle rendra peu ; si vous la nourrssez abondamment et à propos elle rendra beaucoup. L'idée que plusieurs cultivateurs entretiennent que le surcroit de nourriture que l'on donne aux vaches pour en obtenir plus de lait et partant plus de beurre, est une dépense inutile, est ce qui cause le plus de dommage ànotre industrie laitière. Quand cette idée fausse aura complètement disparu, la province se sera enrichie de millions de piastres par l'industrie laitière.

Il faut donc soigner les vaches laitières abondamment; d'abord durant l'été leur donner de bons pâturages, si l'herbe se fait rare il faut soigner les vaches au fourrage vert; l'automne, quand l'herbe se fait encore plus rare, il faut donner aux vaches de l'ensilage, du son, de l'avoine moulue. Il faut éviter cependant de donner des rations trop abondantes, il est bon que les vaches restent un peu sur leur appétit.

L'important, c'est qu'elles nettoient net leur crèche et qu'elles n'y laissent aucun déchet; il faut donner aux vaches du sel au moins deux fois par semaine : une once chaque fois est la dose ordinaire.

Il faut traire les vaches toutes les douze heures. L'étable doit être nette et bien aérée, il est bon avant de traire les vaches de répendre sur le plancher de l'étable un peu de chaux pour absorber toutes les mauvaises odeurs que le lait absorberait lui même. Brossez chaque fois avant de la traire le pis de la vache ; s'il est sale, il faut le laver. Il est inutile d'ajouter que pour traire les vaches, il faut avoir les mains nettes que les vaisseaux de dans lesquel on recueille le lait soient toujours luisants de propreté. Coulez le lait dans des plats de fer blanc, ce sont les meilleurs et les plus faciles à nettoyer. Le lait dans la laiterie doit avoir une température de 60 degrés environ. Quand la crême est toute montée il faut la recueillir dans un grand vase de fer blanc et avoir soin de la brasser deux fois par jour jusqu'à ce qu'elle commence un peu à sûrir. Qu'on le remarque bien, il ne faut pas laisser sûrir, moisir la crême avant de la baratter, il faut seulement attendre qu'elle soit mûre, c'est-à-dire qu'elle commence à avoir un petit goût acide seulement. Alors mettez dans la baratte et faites le beurre. Pour que le beurre se fasse rapidement, tâchez d'amener votre crême à la tempérarure de 60 dégrés l'eté et à celle de 62 degrés l'hiver la crême à cette température se change en beurre en vingt à trente minutes. Comme on peut le voir, il est indispensable à tout bon faiseur de beurre d'avoir un thermomètre, cet instrument coûte très peu et vaut son pesant d'or dans la fabrication du beurre.

Quand le beurre est fait, placez le dans un gaand plat de bois et versez y de l'eau froide, brassez doucement avec votre palette de bois pour enlever le lait du beurre. Quand votre beurre est *élaité* pesez-le, étendez le avec la palette, et pour chaque livre de beurre, mettez une once de sel de première qualité; travaillez votre beurre légèrement encore quelque emps et portez-le à la laiterie où vous le laissez tranquille pendant douze heures afin de permettre au sel de bien le pénétrer ;on fait plus de mauvais beurre en le travaillant beaucoup qu'en le travaillant peu. Au bout de douze heures travaillez-le quelque temps pour en extraire le reste du lait et mettez le beurre en tinettes ou dans des pots de grès.

***

Toute bonne ménagère en suivant à la lettre ces conseils si élémentaires, peut faire d'excellent beurre ; mais comme le lait et le beurre sont des corps absorbants par excellence, un peu de négligence à l'étable, dans la nourriture des vaches, à la laiterie, dans le nettoyage, le lavage, l'assèchement de la barette, des tinettes, des plats, des chaudières à traire etc, etc., peut gâter toute l'affaire et être la cause qu'en voulant faire du bon beurre on en fait du mauvais ; c'est ce qui arrive trop fréquemment malheureusement.

La meilleure manière de laver tous les vaisseaux qui servent à la fabrication du beurre. c'est d'employer de l'eau bouillante dans laquelle on met un peu de soda.

***

Ces instructions très simples, qui sont loin d'être savantes, peuvent assurer à ceux qui les mettront rigoureusement en pratique un profit considérable ; ils peuvent vendre leur beurre à des familles privées cinq centins, dix centins de plus par livre que le beurre ordinaire qui se vend sur le marché à des prix ridiculement bas pour le trouble qu'il a coûté.

Qu'on se rappelle bien qu'il faut autant de livres de lait pour faire une livre de mauvais beurre, qu'il en faut pour en faire une livre de bon ; la seule différence entre le mauvais beurre et le bon beurre provient du plus ou moins de propreté et du soin qu'on a mis à la confection de cet article de consommation.

Carottes

Une plante qui n'est pas généralement assez cultivée, c'est la carotte.

De toutes les plantes légumineuses, les carottes sont peut-être les meilleures. Elles possèdent des qualités nutritives à un très haut degré. On dit qu'elles augmentent beaucoup la force et le pouvoir de résistance des chevaux. Elle augmente aussi l'haleine des chevaux de course. Aux animaux malades, on donne les carottes bouillies. Pour les chevaux, elles peuvent remplacer l'avoine dans une certaine mesure ; pour les vaches, elles sont supérieures ; elles n'altèrent pas comme les navets, la qualité du lait et du beurre : au contraire, elles augmentent considérablement la secrétion du lait chez les vaches, et ce lait fait un beurre d'une qualité supérieure. La seule objection que l'on donne à la culture en grand de ce légume c'est que cette culture demande beaucoup de main d'œuvre. Cette objection a du vrai quand la plante est jeune ; mais elle disparait complètement quand la plante a acquis une certaine croissance. Il est entendu que la culture de la carotte doit se faire au moyen du cheval, de la charrue et du *cultivateur*.

Le sulfate de chaux dans le fumier.

On sait que le fumier laissé à l'air libre perd couramment un tiers des sels azotés; cette perte annuelle correspond, pour une tête de bétail, à 200 livres de nitrate de soude et peut se chiffrer par cinq ou six piastres.

Le sulfate de chuax ou plâtre absorbe 60 o/o du carbonate d'ammoniaque dégagé par le fumier et le rend à peu près inodore même par une température élevée.

Dans ce fumier ainsi traité,on a observé à la suite du lessivage que les sels ammoniacaux du fumier s'étaient transformés en acide nitrique, qui est la forme sous laquelle l'azote est assimilé par les plantes.

Le saupoudrage des fumiers par le sulfate de chaux est donc le moyen le plus efficace de les rendre inodores et d'élever à leur maximum leur teneur en azote et en azote *assimilable*.

On ne saurait trop recommander une telle pratique à la culture surtout dans la saison des chaleurs d'été où l'air des étables est infecté par les vapeurs ammoniacales, qui enlèvent au fumier son principal élément de fertilité.

ED. D'ABZAC.

NOTRE FETE NATIONALE

La grande fête des Canadiens-Français a été encore belle et grandiose cette année, en dépit de la température inclémente. Il est bien vrai que la procession n'a pu parader dans nos principales rues, mais en revanche, tous nos compatriotes ont rivalisé de zèle pour pavoiser leurs demeures et les rues étaient toutes bordées d'érables.

A dix heures, à l'église St-Roch, il y a eu messe solennelle chantée par M. l'abbé E. Pagé, vicaire à l'église St-Jean-Baptiste, assisté de M. l'abbé Bégin, vicaire de Chicoutimi, comme diacre, et de M. l'abbé Myrand, vicaire de Sherbrooke, comme sous-diacre.

Le chœur de l'église St-Roch, aidé du chœur de la Congrégation, du Septuor Haydn et de plusieurs amateurs, a rendu avec effet la messe brève de Gounod.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Delisle, vicaire de St-Roch.

On remarquait dans le bas-chœur Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, l'hon. M. Garneau, premier-ministre intérimaire, l'hon. Chs. Langelier, l'hon. J. Blanchet, M. le consul de France, le maire, les échevins et conseillers de ville, le président de la société St-Jean-Baptiste, les officiers et les membres du comité de régie, les représentants des sociétés sœurs et des différentes sociétés de bienfaisance.

L'église était magnifiquement décorée.

Dans l'après-midi, le ciel s'est montré plus clément, et il y a eu grande excursion par les chars à St-Raymond, présentation d'adresse par le conseil municipal de St-Raymond à la société St-Jean-Baptiste, et réponse par MM. J. Tessier, président de la société et J. B. Caouette, président-adjoint, et après cela jeux variés par les acrobates au Parc cantin.

La fanfare de l'Union Musicale accompagnait les excursionnistes, et le corps de musique de Roberval et celui de St-Raymond ont contribué à rehausser l'éclat de la fête, et ont exécuté avec succès nos airs nationaux si populaires.

Toute la jolie paroisse de St-Raymond était en liesse hier, et la plupart des maisons du village avaient été pavoisées pour la circonstance.

Les excursionnistes étaient de retour hier soir vers 10 heures.

Nous sommes heureux de féliciter le comité qui a organisé cette jolie excursion. Tout a bien été. Espérons que la recette a été bonne ; car les excursionnistes étaient en grand nombre.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Charles L. Bossé, de Montréal, décédé à Québec, le 22 courant, à l'âge de 46 ans.

Le défunt était le deuxième fils de feu l'hon. Jos. N. Bossé, J. C. S. et frère de l'hon. J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures a. m., à la Basilique.

Nous offrons nos condoléances à la famille.

LES FINANCES D'OTTAWA

MAGNIFIQUE SITUATION

Trois surplus certains

$7,000,000 en trois ans

M. Foster vient de prononcer son discours budgétaire.

Et son exposé est un de ses plus grands efforts, et un nouveau triomphe pour la politique conservatrice, triomphe qui a soulevé les acclamations de la chambre des Communes.

Quelques chiffres feront comprendre jusqu'à quel point cet enthousiasme est bien fondé.

Le revenu de 1889-90 a été de $39,879,925,et la dépense seulement de $35,994,031, laissant un surplus de $2,885,894. Outre ce surplus on a payé $1,897,237 pour rachat de la dette.

La dépense au compte du capital a été de $5,776,301. De sorte que mettant en regard le surplus et le rachat de la dette, on trouve que les dépenses du capitale sont couvertes par ces deux chiffres, ne laissant qu'une balance de $3,170.

C'est-à-dire que la dette du Canada n'a pas augmenté durant la dernière année fiscale.

Pour l'année courante qui va se terminer dans quelques jours, M. Foster croit pouvoir donner les chiffres suivants. Le revenu sera de $38,858,701. La dépense sera de $36,200,000 environ. Le ministre des finances entrevoit donc un surplus d'au moins $2,136,000.

La dépense au compte du capital pour cette année 1890-91 est beaucoup moins forte que celle de l'an dernier. Elle est d'environ $4,000,000. Avec le fonds d'amortissement et le surplus cette dépense est à peu près couverte, et la dette publique reste encore stationnaire.

Quant à la prochaine année fiscale, 1891-92, M. Foster paraît compter sur un surplus de $1,300,000.

De sorte que, pour les trois exercices nous aurions un surplus total de $7,000,000 en chiffres ronds.

Et songez que la dette publique n'augmente pas !

En même temps le ministre des finances annonce l'enlèvement des droits sur le sucre brut. C'est $3,500,000 de taxes que le gouvernement conservateur enlève d'un seul trait de plume.

Entendez-vous, électeurs du Canada ? Le gouvernement conservateur diminue les taxes. Il les enlève pour le sucre. Il les diminue de moitié sur le sel. Deux articles de première nécessité.

Pour compenser cette diminution de revenu de $3,500,000, M. Foster va imposer des droits sur le malt, les spiritueux et le tabac, qui lui donneront probablement $1,500,000. Pour le reste, le gouvernement se propose d'administrer avec une telle économie que la différence sera couverte.

Voilà les grandes lignes de la politique financière du gouvernement fédéral.

Les surplus s'accumulent.

La dette n'augmente plus.

Les dépenses diminuent.

Et les taxes diminuent.

Nous ne craignons pas de dire que jamais ministre des finances n'a eu à montrer un plus satisfaisant état de choses.

Quel contraste entre Ottawa et Québec.

LA MAJORITE

L'*Electeur*, par la plume de M. Barthe, essaie d'épiloguer sur le vote de lundi, qui a conféré au ministère Abbott le baptême de la victoire.

Peine perdue. La victoire du gouvernement est incontestable et décisive.

Le vote a été de 83 contre 103. Nous avions Kingston vacant, l'un des mandats de Sir Hector nul quant au vote, MM. Pelletier, Wilmot et McCarthy absents.

Donc, en réalité, c'est vingt-cinq voix de majorité que le gouvernement a eues sur ce vote important.

C'est plus qu'il ne faut pour régler la question du pouvoir.

Le *Globe* lui-même reconnaissait dans son numéro de lundi, que la majorité ministérielle ne peut être brisée, durant cette session. Le grand organe grit compte sur les élections partielles, pour voir arriver son parti au pouvoir.

Laissons-les venir, les élections partielles. Et l'on verra qu'elles accroîtront la majorité du parti conservateur jusqu'à 40 voix, bien loin de la diminuer.

CALCULS Et L'AIR

L'*Electeur* essaie de refaire un peu sa réputation endommagée, en se servant du vote de lundi soir sur la motion de M. Laurier.

Il cite ce qu'il disait le 24 mars au sujet de la majorité dans la province de Québec, et rapprochant cette citation du vote en question, il triomphe. Je disais, le 24 mars, s'écrie-t-il, que le parti libéral avait 13 voix de majorité dans Québec, et le vote de lundi prouve que je disais vrai à une voix près, car M. Laurier a eu pour lui 31 députés de Québec contre 19 ; cela fait 12 voix de majorité.

L'*Electeur* a tort de tant crier.

Sa véracité ne sera pas raccommodée à aussi bon marché.

Il n'y a pas eu que le vote de lundi depuis le commencement de la session.

Il y a eu par exemple le vote du 4 juin courant, où l'opposition n'a eu réellement que 3 voix de majorité dans la députation de Québec.

Ouvrez les Procès-Verbaux des Communes, aux pages 209 et 210, et vous y verrez que sur une motion de Sir John Thompson en amendement au bill de M. Edgar, l'opposition n'a eu dans la députation de Québec que 29 contre 27. Cela faisait 2 voix de majorité seulement. Et il y avait cinq oppositionnistes absents contre quatre conservateurs, ce qui donnait en tout 3 voix de majorité à l'opposition.

Où étaient la véracité et les calculs de l'*Electeur* ?

Comme question de fait, depuis le commencement de la session, l'opposition n'a eu que quatre à cinq voix de majorité, en moyenne, dans la province de Québec.

M. Joncas que l'*Electeur* réclame toujours, a voté avec le gouvernement sur l'amendement de M. Foster, mercredi soir. Il a assisté à presque tous nos caucus. Il a fait partie ouvertement de l'armée ministérielle. On ne peut le ranger ainsi sans crier gare dans les rangs de l'opposition. Voici donc l'état réel de la députation québecquoise :

Ministériels : Bergeron, Baker, Carignan, Caron, Chapleau, Cleveland, Curran, Daoust, Desaulniers, Desjardins (l'Islet), Desjardins (Hochelaga), Dugas, Dupont, Dyer, Fréchette, Girouard, Grandbois, Ives, Joncas, Langevin (Richelieu), Langevin (Trois-Rivières), Lépine, Lippé, McGreevy, Ouimet, Pope, Pelletier, Smith, 28.

Opposition : Amyot, Beausoleil, Béchard, Brodeur, Bowen, Carroll, Choquette, Christie, Delisle, Devlin, Fauvel, Gauthier, Geoffrion, Godbout, Guay, Harwood, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Migneault, Monet, Mousseau, Murray, Rider, Rinfret, Sanborn, Frémont, Bernier, Legris, Préfontaine, Bourassa, Scriver, 33.

Restent MM. Simard, Savard, Tarte et Vaillancourt dont les votes varient suivant les questions.

De sorte que l'opposition ne peut pas réclamer plus que 5 voix de majorité régulière pour la province de Québec, dans la Chambre des Communes.

Les vantardises de l'*Electeur* sont donc absolument ridicules.

Et ce n'est pas avec ses calculs boîteux qu'il se relèvera de ses 20 voix de majorité libérale proclamées, et de ses drapeaux arborés, au lendemain du 5 mars.

QUELQUES EXPLICATIONS

L'avant dernier numéro de la *Vérité* contenait des observations très justes, à propos de quelques lignes publiées dans l'*Univers* :

Ces observations sont tellement l'écho de notre propre pensée, que nous voulons les reproduire *in extenso* :

Il ne nous arrive pas souvent de différer avec l'*Univers*, même dans les nuances :

Le grand journal catholique, à la date du 20 mai, publie un article que nous ne pouvons laisser passer sans en relever le passage suivant qui constitue une injustice qu'il faut attribuer uniquement, nous le savons, à un manque de renseignements. Parlant du règlement de la question des biens des Jésuites au Canada, notre confrère parisien s'exprime comme suit :

" Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1888 ; c'est à l'honorable M. H. Mercier que revient la gloire d'avoir alors eu l'idée d'accomplir ce grand acte de justice et d'avoir mis tant de zèle à en presser l'exécution qu'en moins de deux ans cette question difficile, et qui pouvait entraîner tant de complications, a été complètement règlée."

Il n'est pas tout-à-fait exact de dire que la question était difficile et qu'elle pouvait entraîner beaucoup de complications. Depuis longtemps, le pays était préparé à cet acte de justice par des articles et des études d'écrivains catholiques qui avaient formé l'opinion dans le sens de la restitution, longtemps avant l'arrivée de M. Mercier au pouvoir en 1887.

La preuve que l'affaire n'était pas très difficile, c'est qu'à Québec aucun député n'a combattu le règlement proposé par M. Mercier et qu'à Ottawa, treize seulement ont marqué leur hostilité à cette réparation partielle d'une criante injustice. Il s'agissait seulement de *marcher*. M. Mercier a eu ce mérite, tandis que les administrations qui ont précédé la sienne avaient eu le tort de piétiner sur place. Mais, il ne faut pas dire que c'est à M. Mercier que revient la gloire d'avoir eu l'idée de *marcher*. Nous le savons il aurait fait comme ses prédécesseurs, sans les principaux conservateurs nationaux de Montréal, et, plus particulièrement, sans le très-regretté sénateur F. X. A. Trudel, directeur de l'*Etendard*.

Cet homme rempli de zèle et d'énergie, appuyé par quelques amis dévoués, a dû faire, auprès du premier-ministre, un véritable siège pour l'engager à entreprendre le règlement de cette question importante, mais très-simple au fond. M. Mercier ne voulait pas d'abord entendre parler d'une pareille mesuse, car il n'a pas toujours été l'ultramontain qu'il paraît être aujourd'hui. Ce n'est qu'à force d'instances que M. Trudel et ses amis ont réussi à le lancer dans la bonne voie.

Il a le mérite d'y avoir été poussé et d'avoir mené les choses rondement, une fois décidé à prendre l'affaire en main. Etant donné l'état des esprits en ce pays où le libéralisme fleurit, chez les hommes politiques surtout,c'est un mérite qui n'est pas à dédaigner, mais qu'il ne faut pas exagérer, non plus.

" On peut même affirmer, sans crainte de formuler un jugement téméraire, que M.

Trudel et ses amis n'auraient pas réussi à déterminer M. Mercier à agir, s'ils n'avaient pu lui faire entrevoir le succès politique au bout du règlement de la question des biens des jésuites."

Cet article nous paraît la justesse même, quant à ce qui concerne la tactique de M. Mercier dans cette affaire des biens des Jésuites.

D'ailleurs il a pris soin lui-même, dans son fameux discours de Coaticook, de rejeter, devant un auditoire protestant, la responsabilité de cet acte sur ses prédécesseurs, les gouvernements de Boucherville et Ross, qui, disait-il, avait engagé la province vis-à-vis le St-Siège. De sorte que lui, M. Mercier, avait été forcé de suivre la politique commencée.

Lorsque l'histoire complète de cette question sera faite, on s'apercevra que M. Mercier n'a nullement été l'initiateur du projet, que d'autres ont fait beaucoup plus que lui pour le succès de ce règlement.

Mais comme toujours, M. Mercier a su s'en attribuer toute la gloire, et s'en faire une parure et une réclame, pour masquer une foule de méfaits politiques et de doctrines erronnées.

Nos amis de l'*Univers* ne sont pas tenus de connaître ces détails, et il est bon de les porter à leur connaissance.

LES BEVUES DE " L'ELECTEUR "

DIMINUTION DES TAXES

Le gouvernement diminue les taxes.

Il enlève les impôts sur le sucre brut.

Et nos libéraux trouvent encore moyen de crier. Lisez l'*Electeur* de mercredi :

Mais venons-en tout de suite aux gros morceaux. Le secret d'Etat est dévoilé, les droits sur le sucre brut sont enlevés. C'est un dégrèvement de 3 millions et demi demandé par les raffineurs.

En retour le gouvernement élève les droits de douane ou d'accise sur le malt, et par conséquent sur la bière, sur les liqueurs distillées sur les tabacs. Ainsi *on ne remet rien à vrai dire au consommateur*, mais on lui impose, commes prétendue compensation, un nouveau fardeau de taxes. Il paiera 3 cents de plus sur chaque gallon de bière, 20 cents de plus sur chaque gallon d'alcool, 5 cents de plus d'accise sur chaque livre de tabac. Le bon gouvernement !

Pour 3 millions et demi de taxes remises aux raffineurs, je demande aux consommateurs une compensation d'un million et demi seulement, dit-il avec complaisance.

On ne remet rien au consommateur, dit l'organe libéral, c'est au raffineur qu'on fait du bien.

Franchement une telle ineptie est incroyable. Elle comporte deux énormes bévues.

D'abord l'abolition des droits sur le sucre brut, permettant aux raffineurs de fabriquer leur sucre à meilleur marché, le résultat naturel est de faire baisser le prix du sucre raffiné pour le consommateur. C'est ce qui a eu lieu aux Etats-Unis, où le bill McKinley a fait entrer en franchise les sucres bruts. Immédiatement le prix du sucre est tombé de 1½ cent la livre.

Première bévue de l'*Electeur*.

En second lieu, non-seulement le sucre brut est libéré de toute taxe, mais la taxe sur le sucre raffiné importé dans le pays est diminuée de trois cents à huit-dixième de cents par livre. De sorte que c'est une sottise que de voir dans ces changements au tarif l'unique préoccupation de protéger ces raffineurs.

Seconde bévue de l'*Electeur*.

Comme question de fait les changements annoncés favorisent le consommateur qui pourra acheter son sucre à meilleur marché, et laisse une protection suffisante à l'industrie du raffinage qui n'aura plus à payer de droits sur sa matière première.

Maintenant, on impose comme compensation des droits additionnels sur le malt, les spiritueux et le tabac.

Eh bien ce seront les buveurs et les fumeurs de tabacs coûteux qui paieront ce droit.

Nos cultivateurs produisent presque tous leur tabac, et tiennent à ne pas payer de taxes sur le thé, le café, le sucre et le sel. Quant à la bière, aux spiritueux, aux tabacs fabriqués, ce ne sont pas là des articles de première nécessité.

On voit combien l'organe libéral bat la campagne de ce temps-ci.

LES GARDES MONTGOMERY

Ce bataillon a laissé notre ville hier soir, après un brillant concert donné par eux sur la terrasse, en présence de plusieurs milliers de personnes.

Veici les noms des officiers du bataillon :

Colonel James J, Barry.

Lt.-colonel John J. Barry.

Major R. Murphy.

Capitaines.—Wm. English, Paul Henry John P. Duffy, Michæl F. Shay, J. Gleason.

Lieutenants.—Thomas Slater, John Deeghan, M. H. O'Gradp, John H. Weinor, Jas H. Whale.

Etat major.—Chef d'état major, Geo. Flanagan, capitaine ; chirurgien major John J. Lane ; ingénieur, capt. Thos. J. Quatters *judge advocate*, capt. Edward Murphy; adjudant lieutenant, John H. Lanagan ; payeur lieutenant, Chas. McDermid ; quartier maître, Ed. H. Mulligan ; assistant chirurgien, R. F. Scallon.

Sous-officier.—Sergent-major, P. H. Costello ; sergent quartier maître, T. O'Connor - sergent d'hôpital, P. J. Sheerin.

Les " Montgomery Guards " se divisent en deux corps. L'un vient de Boston, ne fait pas partie de la milice régulière des Etats-Unis et est commandé par les officiers plus haut nommés. L'autre vient de Portland et est sous le commandement du capitaine; J. E. Hartvett. Ce dernier corps est affilié à la milice du Maine. Chaque soldat de tout le bataillon pourvoit lui-même à ses propres dépenses.

Les militaires ont visité hier les points historiques de Québec, et ont donné hier soir un concert sur la terrasse.

A midi, ils se sont fait photographier à l'endroit où Montgomery est tombé en 1775. Ils ont assisté aux exercices de la cavalerie et n'ont pas ménagé leur admiration pour la bonne tenue de nos soldats et leur habilité.

Ils sont repartis à 11 heures par un train spécial.

PETITE GAZETTE

Dimanche, 21 juin, Sa Majesté la Reine Victoria commençait la cinquante-cinquième année de son règne.

M. Casey M. P., est dangereusement malade, il a été transporté à l'hôpital de la rue Rideau à Ottawa.

L'Ambassadeur français près le Vatican a remis au Pape une lettre de M. Carnot ou le président de la République exprime à sa Sainteté sa haute appréciation de l'encyclique sur l'état social.

L'hon. M. Abbott a Earnscliffe

Ottawa, 25—L'honorable Premier Ministre Abbott vient de louer pour deux mois, la résidence de Lady Macdonald à Earnscliffe.

Pendant ce temps Lady MacDonald et Mlle MacDonald s'en vont en villégiature à Inch Arran, leur maison d'été à la Rivière-du-Loup.

Le Premier Ministre cherche actuellement dans la capitale, une maison pour y loger sa famille au retour de Lady MacDonald.

AU COLLEGE DE SAINTE-ANNE

Déposition des restes de M. Painchaud, son fondateur

Splendide fête à cette occasion

Les fêtes qui viennent de réunir les élèves anciens et nouveaux du collège de Ste-Anne dans une grandiose démonstration en l'honneur de leur fondateur, ont été un immense succès.

Jamais l'*Alma Mater* n'avait vu pareil concours, jamais ses enfants ne lui avaient donné le spectacle d'un si vif élan et d'un si chaud enthousiasme.

Dès lundi matin, les trains venant de l'Est et de l'Ouest amenèrent de toutes parts les anciens élèves que la voix de la reconnaissance et de la piété filiale appelaient au foyer où leur intelligence puisa la science et la foi.

A mesure que les groupes se rencontraient, que les anciens camarades se retrouvaient, quelles bonnes poignées de main, quelle gaies histoires, quelles joyeuses réminiscences. C'était un feu roulant ininterrompu.

Ah ! qu'il fait font bon d'avoir, de temps à autre, de ces heures dans la vie ; ce sont des oasis que la Providence nous réserve pour nous délasser des combats et des épreuves de l'existence.

Nous allons tâcher, dans les lignes qui vont suivre, de donner une idée aussi exacte que possible, de ces belles et inoubliables fêtes.

Le cinquantenaire de la Congrégation

A 7 heures du soir, lundi, les anciens élèves, étant rangés en demi-cercle devant le corps central du Collège, M. Auguste Boulet, l'un des assistants de la Congrégation de la sainte Vierge, s'avança et lut une adresse de bienvenue des congréganistes actuels à leurs frères aînés. M. l'abbé Frénette, curé de Saint-Jean-Port-Joly, répondit en termes très heureux, rappelant tout ce que la Mère de Dieu a fait pour le Collège qu'elle a si visiblement protégé en maintes circonstences.

Aussitôt après, les élèves, anciens et nouveaux se rendirent à la chapelle pour assister à l'Archiconfrérie, destinée à célébrer le cinquantième anniversaire de l'affiliation de la Congrégation à la *Prima-Primaria* de Rome. La chapelle était somptueusement décorée. Des inscriptions de circonstances se détachaient des galeries : *Louis aimable et doux modèle. Ave Maria gratia plena, A Jésus, gardez, gardez nos cœurs.* Partout des drapeaux, des tentures multicolores, des festons de verdure.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Charles Richard, curé de N.-D. de la Garde. Le texte seul : *Ecce quam bonum, quam jucundum habitare fratres in unum*, indique que l'orateur a développé cette idée sublime de fraternité qui doit exister entre les membres d'une même famille. M. l'abbé Richard a eu des mouvements très heureux, et les souvenirs religieux qu'il a évoqués à plusieurs reprises, ont fait verser des larmes d'attendrissement à plus d'un auditeur.

Voici quel était le programme de cette petite fête religieuse :

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE

Laudate, pueri, Dominum..Gaetano Capocci
Société Ste-Cécile.

Ave, maris stella,—*Parce Domine*, et *Domine, salvum fac Regem*, harmonisés.

Tantum ergo.....R. P. Langonnet
Société Ste-Cécile.

Le *Laudate*, de Capocci, est un morceau difficile d'exécution, mais d'une beauté réelle.

La Société Sainte-Cécile l'a rendu avec un art merveilleux. Ainsi des autres chants d'église dont on ne saurait trop louer la beauté, par l'ensemble de l'exécution, la fraîcheur et la souplesse des voix.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, à laquelle présidait M. l'abbé Joseph Pelletier, curé de Saint-Louis de Richibouctou, eurent lieu la vénération de la relique de saint Louis de Gonzague et la bénédiction d'un tableau de saint Berchmans, don d'un ancien élève.

M. le directeur annonça ensuite que l'on allait transporter dans la chapelle, la bière contenant les os du fondateur, et que chacun aurait l'avantage de contempler une dernière fois ces restes précieux. En effet, quelques minutes plus tard, quatre écoliers venaient déposer précieusement dans le chœur le cercueil béni. Et tous les élèves vinrent tour à tour, avec une émotion bien visible, jeter un regard sur ces ossements bien conservés, touchant de leur main le front de ce crâne qui avait renfermé une si brillante intelligence.

La soirée était déjà avancée, quand se termina cette petite démonstration religieuse, qui laissera dans l'esprit de tous des souvenirs qui ne s'effaceront jamais.

La translation, le service funèbre, et la déposition

C'est à 7½ heures du matin, mardi, qu'eut lieu, du collège à l'église, la translation des restes vénérés de M. Painchaud. MM. L. P. Sirois, C. E. Rouleau, J. C. Chapais, et J. N. Castonguay, quatre anciens élèves, eurent l'honneur insigne de porter, sur un brancard recouvert de tentures funèbres, le cercueil qui renfermait les ossements précieux. Les élèves du collège formaient la tête du convoi, et à la suite des porteurs, venaient les membres de la famille Painchaud, représentée par les Painchaud, les Lachaine et les Landry, puis les messieurs du clergé ; les anciens élèves et les paroissiens de Ste-Anne fermaient le cortège.

La belle et vaste église de Ste-Anne était littéralement remplie, quand du haut du jubé de l'orgue, les premières notes du *Requiem* commencèrent à se faire entendre. M. le grand-vicaire B. E. Leclerc, curé de la Malbaie, célébrait l'office, accompagné de M. l'abbée A. Vallée, comme diacre, et de M. l'abbé N. Proulx, comme sous-diacre.

L'église avait été superbement décorée. Dans le chœur, des tentures blanches et violettes se déployaient gracieusement au-dessus du catafalque où le cercueil reposait dans un foyer de lumière. On lisait tout autour de l'église des inscriptions appropriées à la circonstance : *Je me susciterai un prêtre fidèle. Bienheureux l'homme qui a craint le Seigneur, toutes ses œuvres auront été un heureux succès. Le Seigneur gardera les os des justes. Pas un seul ne pourra être brisé. Heureux ceux qui en ont instruit plusieurs, ils brilleront comme des étoiles dans l'éternité.*

Les élèves ont chanté la messe de *Requiem* harmonisée, avec accompagnement d'orgue par M. l'abbé Emile Dionne.

L'éloge funèbre prononcé par M. l'abbé Gauvreau, curé de Lévis, a été une grande page d'éloquence sacrée. Quel souffle, quel mouvement, quelle élévation, quelle chaleur communicative. Ce magnifique panégyrique a transporté d'admiration l'auditoire d'élite qui se pressait dans l'église de Ste-Anne.

A l'offertoire, la société Sainte-Cécile a rendu avec un grand effet le *Domine Jesu Christe*, de Palestrina, sans musique instrumentale.

L'absoute terminée, le convoi se reforma dans le même ordre et l'on se rendit processionnellement à la petite chapelle élevée à la mémoire du fondateur, sur le terrain contigu au jardin du cours anglais, à deux pas de l'ancien balcon, lieu solitaire, et on ne peut mieux choisi, pour un cimetière. Quatre prêtres du collège portaient le cercueil durant le trajet, qui se fit par l'allée principale des deux jardins des élèves. Pendant la procession l'Union musicale exécuta plusieurs marches funèbres.

Mgr H. Têtu prononça les dernières prières sur la tombe, du fondateur, et la foule se retira au milieu d'un silence vraiment touchant. Les prêtres et les anciens élèves furent ensuite invités à signer l'acte mortuaire, le premier inscrit au registre du collège. En voici la teneur :

Le 23 juin 1891, nous prêtre soussigné, Prélat de la maison du Pape et procureur de l'Archevêché de Québec, avons réinhumé dans la chapelle du cimetière du Collège de

Sainte-Anne les restes de Monsieur Charles François Painchaud, ancien curé de la paroisse Sainte-Anne de la Pocatière et fondateur du dit Collège, lesquels restes ayant été exhumés le treize du même mois au cimetière de la paroisse de l'Ile aux Grues où ils reposaient depuis cinquante trois ans, et nous avons fait la dite réinhumation en présence du Très Révérend Bruno Leclerc, vicaire général de Mgr l'Evêque de Chicoutimi, de Mgr Poiré, curé de la dite paroisse de Ste-Anne, et d'une foule de prêtres, paroissiens, et d'anciens élèves du Collège susdit, dont plusieurs ont signé avec nous, lecture faite.

Le banquet

A onze heures, la cloche annonçait l'heure du banquet, et tous les élèves, depuis ceux qui assistèrent aux premières leçons du fondateur, en 1829, jusqu'à ceux du cours actuel, prirent place à des tables somptueusement servies, dans la vieille salle du cours anglais, remplie de souvenirs de nos plus tendres années, et que l'on avait transformée en réfectoire, pour la circonstance. Les vieux murs disparaissaient sous les tentures, les drapaux et les ornements qui les recouvraient avec un art merveilleux. Des mains savantes avaient su enregistrer en quelques lignes les traits saillants de la vie de M. Painchaud, avec les dates principales. Les inscriptions suivantes ont surtout frappé nos regards :

NAISSANCE, ISLE AUX GRUES, 1782.
BAIE DES CHALEURS, 1806.
SAINTE-ANNE, 1815.
COLLÈGE, 1827.

Puis l'on voyait défiler la liste des supérieurs de la maison, avec leurs portraits suspendus aux colonnes. MAILLOUX, GAUVREAU, PILOTE, LAGACÉ, PELLETIER, BUTEAU, POIRÉ, TRUDELLE.

Sur les murs latéraux, des souvenirs précieux à recueillir, étaient inscrits sur des banderolles de couleur :

Plessis, protecteur de M. Painchaud.

Panet, donna autorisation à fonder le collège.

Signay, qui s'intéressa aux Ecoliers.

Turgeon, Baillargeon,

Taschereau, bienfaiteur insigne.

Dignitaires ecclésiastiques : Mgr Blais, Mgr Tanguay, Mgr Bossé, Mgr Têtu, Mgr Guay.

Partout enfin, l'on aperçoit l'expression de la reconnaissance envers les anciens directeurs et l'affection pour ceux qui marchent si courageusement sur leurs traces. Les conversations s'échangent, chacun rappelle des souvenirs, qui de trente, qui de quarante, qui même de soixante ans, car il y a là, au milieu de nous, des élèves de 1829, qui furent soumis à la direction de M. l'abbé Etienne Chartier, principal du petit collège de M. Painchaud. Ce sont MM. J.-B. Ouellet, Pierre Ouellet et Etienne Bois, citoyens de Sainte-Anne. Que n'étiez vous là, leurs compagnons de classe, pour nous rappeler les souvenirs de ce cours, si reculé déjà ? Que d'émotions vous auriez éprouvées en revoyant cette nombreuse phalange d'élèves de Sainte-Anne, groupés autour de leur *Alma Mater*, comme des enfants autour de leur vieille mère. Vous auriez applaudi, comme nous, aux belles paroles des orateurs qui, dans un langage plein d'enthousiasme, ont redit les charmes de la fraternité collégiale.

Le dîner allait se terminer, lorsque l'honorable M. Ernest Gagnon, shérif de Québec, se leva, et dans un discours d'une demi-heure, sut interpréter les sentiments de tous, en même temps que ceux qui lui étaient particuliers. " Vingt-huit ans, dit-il, depuis mon départ de cette maison bénie ! Quel monde de souvenirs ! Comment trouver un langage digne de rendre ce que j'éprouve en ce moment ? Que d'anciens confrères je revois pour la première fois depuis un quart de siècle. Je retrouve d'anciens professeurs qui m'ont initié aux premières leçons de la science, qui m'ont guidé dans les premiers sentiers de la vie intellectuelle." Puis l'orateur, voulant faire l'éloge de M. Painchaud, ajoute : " Les voyageurs nous disent que pour mieux apprécier la hauteur d'une montagne, il ne faut pas en gravir les sommets ni se tenir trop près de sa base. C'est à une certaine distance que l'on en saisit mieux les contours et l'altitude. Ainsi les grands hommes gagnent souvent à attendre le jugement de la postérité. Voilà pourquoi le fondateur du collège de Sainte-Anne voit grandir sa gloire avec les années."

L'orateur fait ensuite la revue des anciens élèves qui se sont illustrés dans la carrière qu'ils ont embrassée, soit dans le monde, soit dans le clergé ségulier et régulier. Dans le clergé, un évêque, plusieurs Prélats du Pape, des Oblats, des Jésuites, des Pères du Saint-Sacrement, des Trappistes, près de trois cents prêtres. Dans la société civile, des juges, des avocats, des médecins, des journalistes, etc.

M. Gagnon a terminé son discours en faisant un éloge bien mérité du vénérable Mgr Poiré, supérieur actuel de la maison, et l'un de ses plus insignes bienfaiteurs.

Mgr Henri Têtu, aumônier du palais cardinalice, a ensuite donné lecture d'une dépêche de Son Eminence qui se trouvait en ce moment à Saint-Ferdinand d'Halifax, chez M. l'abbé Gagné, l'un des nôtres, et qui par une coïncidence tout à fait remarquable, faisait bénir, ce jour-là, par le cardinal le petit collège fondé par ses soins.

Voici cette dépêche :

Saint-Ferdinand d'Halifax
23 juin, 1891.

A Monseigneur Têtu
Collège de Sainte-Anne de Lapocatière

Je bénis de tout cœur tous les prêtres et tous les élèves du Collège de Ste-Anne. Je m'unis à leur allégresse en ce jour de la translation des restes de leur illustre et bien-aimé fondateur. Honneur à ces restes ! Honneur à sa mémoire !

E. A. Card. TASCHEREAU
Arch. de Québec

Cette communication fut le signal d'un tonnerre d'applaudissements. Aussi fut-il décidé sur le champ de transmettre à Son Eminence les remerciements et les vœux de l'assemblée pour son attention si délicate. Mgr Têtu dressa le télégramme suivant, qui fut accueilli au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Collège de Sainte-Anne de la Pocatière
23 juin 1891

A S. E. le Cardinal Taschereau
Archevêque de Québec

Les enfants du Collège de Sainte-Anne vous remercient mille fois, pour votre bénédiction et souhaitent santé et longue vie à Votre Eminence.

Les élèves du Collège de S te-Anne

Mgr Têtu prononça ensuite un charmant petit discours, dans lequel l'expression de la reconnaissance des élèves à Son Eminence le Cardinal eut libre cours. Cet hommage avait bien sa raison d'être, car personne ne pourra oublier cette conduite aussi noble que généreuse qui a sauvé notre maison dans un moment de crise financière.

Mgr Têtu a fait défiler sous nos yeux tous les prélats qui ont aidé M. Painchaud dans son œuvre : Mgr Plessis, qui a donné Painchaud à l'Eglise de Québec : pas de Painchaud, pas de Collège. C'est Mgr Plessis qui le fit précepteur des enfants de Sir Robert Shore Milnes, gouverneur du Canada, le mettant ainsi en rapport avec les meilleures familles du pays ; Mgr Panet, qui, mettait de côté des préférences pour la Rivière-Ouelle dont il avait été curé, et choisit Sainte-Anne pour y fonder le collège ; Mgr Baillargeon, enfant de l'Ile aux Grues, comme M. Painchaud, qui prit tant d'intérêt à l'institution de son ami d'enfance. Autant de souvenirs que Mgr Têtu a su évoquer avec un à propos remarquable.

M. l'abbé Fafard, curé de Saint Joseph de Lévis, prit ensuite la parole, et parlant au nom du comité des élèves, il nous fit connaître les dépenses du monument Painchaud et les souscriptions recueillies pour y faire face. Le coût total de la petite chapelle est de $1962.00 et les dons des élèves se montent à $1726, laissant un déficit de $236,00 qui serai, dit-on, facilement comblé.

Le banquet se termina comme il avait commencé, au son de la musique donné par les élèves.

La distribution des prix

La dernière partie du programme était la séance de distribution des prix aux élèves. A deux heures, tout le monde se réunissait de nouveau dans la salle du cours anglais pour applaudir aux heureux lauréats. Mgr Poiré présidait, ayant à ses côtés tous les membres du clergé, par ordre de dignitaires ; plus en arrière, c'étaient les anciens élèves et les parents des enfants. Cette séance fut également bien remplie. La Société Sainte-Cécile fit les frais de la musique vocale. Toujours guidés par son habile directeur, M. l'abbé Lessard, ces chanteurs mériteraient plutôt le nom d'artistes. Quelle puissance de voix et quel harmonieux ensemble dans l'exécution de ce petit chef-d'œuvre de Laurent de Rillé : *La grenouille et le bœuf*. Encore une fois il faut avoir entendu ces voix, pour pouvoir en apprécier tout le charme.

M. L. P. Pelletier a prononcé un superbe discours, superbe et pour le fond, et pour la forme et pour le débit. Il a été applaudi à outrance et peut être fier à bon droit du grand succès qu'il a remporté. Son éloge de l'*Alma Mater*, a dû faire tressaillir celle-ci d'un légitime orgueil.

M. T. Chapais a ensuite prononcé en partie avec les modifications nécessitées par les circonstances le discours que la pluie l'avait empêché de prononcer au cimetière, le matin.

Les élèves présents

Il y avait un grand nombre de membres du clergé à la fête, tous anciens élèves à trois ou quatre exceptions près.

C'étaient M. C. Trudelle, chapelain de l'hôpital du Sacré-Cœur, et ancien supérieur, le R. P. Royer, Mgr H. Têtu, M. l'abbé B. E. Leclerc, vicaire général de Mgr Bégin, et curé de la Malbaie, E. V. Dion, curé de la Rivière-Ouelle, Jos. Pelletier, curé de Saint-Louis de Richibouctou, MM. E. Fafard, curé de St-Joseph de Lévis, G. Beaulieu, curé de St-Onésime, T. E. Beaulieu, chap. de l'hôtel-Dieu de Québec, L. Blais curé de la Rivière-du-Loup, Roger Boily, ancien curé des Eboulements, le R. P. L. G. Fournier, du Très Saint-Sacrement, A. Vallée, curé de Saint-Flavien, J. B. Vallée, curé de St-Jérôme, A. Gauvreau, curé de Notre-Dame de Lévis, E. Frénette, curé de Saint-Jean Port Joly, C. Bacon, curé de l'Islet, A. Girard, curé de Saint-Prime, B. Bernier, chapelain du Bon-Pasteur, de Québec, J. R. Desjardins, curé de Sainte-Louise, P. Moreau curé de N. D. de Témiscouata, M. Moreau, curé de N. D. du Mont-Carmel, H. Kérouac, curé de Saint-Dominique de Jonquière. C. Brochu, curé de St-Denis, C. Galarneau, curé de St-Pâcome, O. Soucy, curé de Saint-Roch des Aulnaies, L. Parent, curé de Saint-Alexis, Th. Montminy, curé de St-Georges, H. Dubé, chapelain de l'Hôpital de Fraserville, C. Guay, curé du Sacré-Cœur, L. E. Grondin, curé de Ste-Hélène, T. Delagrave, curé de St-Pierre, Rivière du sud, M. Bolduc, chanoine et curé de Cacouna, R. Casgrain, curé de St-Colomban, H. Desjardins, curé de St-David de l'Auberivière, L. Gagnon, curé de Ste-Famille, N. Proulx, curé St-Evariste de Forsyth, F. X. Méthot, curé de St-Eugène, J. O. Normandin, curé de St-Eloi, C. Richard, curé de N.-D. de la Garde, O. Tanguay, curé de St-Paul de Montminy, G. Pelletier, J. Filion, A. O. Hudon, A. P. Bérubé, J. E. Guy, J. F. Dumais, E. Poirier, N. Degagné, L. Garon, L. Bacon, C. A. Leclerc, J. B. Gosselin, P. A. S. Miville, O. Cantin, C. C. Lévesque, J. P. Ouellet, C. E. Gagné, D. Garon, tous les prêtres du collège, Z. Jean, curé de Ste-Françoise, Jos. Richard, curé de Ste-Perpétue, J. F. Dupuis, professeur au collège de Lévis, J. E. Lizotte, curé de Roberval, Jos Lavoie, assistant-chapelain du couvent des Sœurs de la Charité, F. Garneau, curé de Beaumont, P. Plante, Talbot, Grondin.

MM. les ecclésiastiques A. T. Proulx, J. E. Hamelin, Georges Lavoie, Jos. Rouleau, A. H. Verreau, F. R. Gagnon, A. Lemieux, J. B. E. Martin, et plusieurs autres, dont les noms nous échappent.

Parmi les laïques, mentionnons : MM. E. Gagnon, shérif de Québec, L. P. Pelletier, M. P. P., L. J. Demers, éditeur de l'*Evènement*, Thomas Chapais, directeur du *Courrier du Canada*, L. P. Sirois, N. P., professeur à l'Université-Laval, M. le Dr Edmond Casgrain, Onésime Beaubien, et le Dr N. E. Dionne, de Québec, M. le Dr Collet, de Lévis, M. le Dr Pelletier, de Sherbrooke, M. le notaire Lavergne, d'Arthabaskaville, M. Philippe Pelletier, du département du Secrétaire d'Etat, Ottawa, M. N. Castonguay, arpenteur d'Arthabaskaville, M. G. Lebel, avocat, M. L. V. Dumais, avocat, de Fraserville, M. le notaire S. Vallée, de Montmagny, M. A. C. P. R. Landry, de Québec, M. Thomas Breen, arpenteur, de Québec, M. Thomas Pelletier, marchand, des Trois-Pistoles, M. le Dr Sirois, shérif, de Fraserville, M. J. I. Lavery, avocat, de Québec, M. H. J. J. B. Chouinard, greffier de la cité de Québec, M. David Ouellet, architecte, de Québec, M. le notaire F. Deguise, de Saint-Calixte de Somerset, M. le Dr L. N. Fortier, du cap Saint-Ignace, M. A. T. Marquis, employé au greffe de Québec, H. Bourassa, de Lévis, M. S. Gamache, marchand, du cap Saint-Ignace, M. le Dr P. Tanguay, de Saint-Gervais, M. le Dr S. Bolduc, de Saint-Michel, M. le notaire P. Saint-Pierre, de Sainte-Hélène, M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie laitière de la Puissance, M. le notaire Bérubé, de Sainte-Anne, M. le notaire A. G. Verreau, de Saint-Jean Port-Joly, M. le Dr Letellier, de la Rivière-Ouelle, M. A. Lépine, de Montmagny, M. Horace Dumais, arpenteur de Saint-Louis de Chambord, M. le notaire Anctil, de Sainte-Anne, MM. Emile Hudon, L. P. Collet, W. Lebel, B. Ouellet, Charles Dionne, Chs. Ouellet, Ernest Ouellet, H. Michaud, J. E. Sirois, N. G. Pelletier, M. le Dr A. Desjardins et M. le Dr Sirois, de Sainte-Anne, M. l'arpenteur Richard, M. Jos. A. Desjardins, M. Léon Ouellet, E. E. M. M. Luc Lizotte, M. E. Déchêne, E. E. M L. A. Dechêne, A. Anctil, de Taunton, J, A. Audet, Jos. Fafard, Ludovic Verreau, Arthur Dionne, E. E. D. G. N. Tremblay, G. L. Pelletier, L. P. Gagnon, E. L. Desjardins, J. B. Ouellet, P. Ouellet, Etienne Bois, M. le notaire Boucher, de la Rivière-Ouelle, M. le pronotaire Jos Pelletier, de Fraserville.

Pour terminer ce compte-rendu, bien incomplet, hélas ! répétons ces belles paroles qu'un étudiant en philosophie prononçait à la distribution des prix, en 1839, un an après la mort du regretté fondateur : " Dans cette douce pensée, ô toi qui nous l'a donnée cette institution, noble bienfaiteur de ton pays, digne ami des lettres, zélé ministre de la Religion, si tu n'étais pas au ciel nous te voudrions aujourd'hui sur la terre, dans ton collège, au milieu de tes enfants ! Tu les verrais sous de nouveaux patrons à qui tu aurais donné toi-même ta place, si la Providence t'en eut laissé le maître. Tu les verrais sous la même et constante protection de plusieurs encore d'entre eux qui partagèrent tes plus grande inquiétudes, tes sacrifices les plus désintéressés. Tu les verrais guidés dans le chemin des sciences et de la vertu par des hommes les plus dignes de ta confiance. Enfin, tu les verrais conservant religieusement le souvenir précieux de ta mémoire, la chérissant, l'honorant, s'il était possible, par leurs efforts à se montrer dignes des bienfaits que tu leur a assurés."

Pilules et Onguent d'Holoway

Les voyageurs de long cours feraient bien de se rappeler que les changements de diète et de climat peuvent altérer leur santé, qu'il surgira maintes occasions où ils auront besoin d'un remède tel que les PILULES et L'ONGUENT, et aucun soit par mer ou par terre, ne devrait manquer d'en avoir une provision à la main. On pourra dire qu'il a toujours un médecin à ses côtés. Les FRISSONS et les FIÈVRES seront ainsi promptement traités, et les DIRECTIONS IMPRIMÉES devront être soigneusement étudiées au commencement de toute maladie, car LES REMÈDES D'HOLLOWAY peuvent être pris sûrement sous tous les climats.

Parlement Fédéral

Ottawa, 23.

Aperçu général

M.FOSTER commence son discours par un aperçu général de l'état du pays au point de vue du commerce, de l'agriculture et de l'industrie qu'il trouve satisfaisant. Parlant des efforts faits par le gouvernement pour établir de nouvelles relations commerciales avec des autres pays, M. Foster dit qu'il a tout lieu d'espérer que les négociations entamées à Washington auront une bonne issue. Le gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser le commerce avec les Indes. Deux lignes de vapeur ont été établies avec les Indes et la compaguie du Pacifique a maintenant des vapeurs qui font le service régulier entre l'Australie et la côte du Pacifique. Des efforts ont été faits aussi pour établir une ligne de vapeurs rapides à travers l'Atlantique, mais la mort prématurée prématurée de Sir Douglas, un des principaux capitalistes qui s'étaient mis à la tête de l'entreprise, a rompu les négociations.

Pour un temps l'adoption du bill McKinley par les Etats-Unis a paru un sujet de crainte pour le commerce canadien, mais l'envoi de délégués spécioux eu Angleterre et leurs rapports favorables concernant la possibilité de faire avec ce pays un commerce illimité de produits : œufs, volailles, beurre, enimaux, etc., a fait renaître la confiance partout et le commerce canadien n'a pas été affecté par le bill McKinley. L'avenir paraît sous les meilleures conditions.

L'exposition de la Jamaïque où, de l'aveu de tous, le Canada a figuré au premier rang, ne peut manquer de produire une augmentation considérable de commerce entre les deux pays, et il y toute raison d'espérer un bon résultat de la conférence qui sera reprise à Washington au mois d'octobre prochain et pour cette fois d'une manière officielle.

Caisse d'épargne

Les dépôts dans les caisses d'économie du département des postes ont subi une diminution de$4,000,000 environ depuis deux ans. Mais cette diminution dans les caisses n'indique pas un état monétaire défectueux parce que les déposants n'ont fait que retirer leurs épargnes des caisses du gouvernement lorsque nous avons décidé de réduire l'intérêt à 3½ pour les déposer dans les autres caisses d'épargne du pays, qui paient maintenant 4 pour cent d'intérêt, comme le prouvent les rapports de ces caisses d'économie où les dépôts ont augmenté de la somme de $176,000,000 en 1889 à celle de $191,500,000 en 1891.

Pour rembourser ces retraits de fonds le gouvernement a fait des emprunts temporaires à 12 mois, l'un de $400,000 à la date du 30 juin 1890, à 4 pour cent d'intérêt, l'autre de $600,000 à la date du 6 décembre même année, à 4½ pour cent.

Finances

Voici maintenant les chiffres des opérations de l'année :

Le revenu total pour 1889-90 avait été de $39,200,000, et il a produit $39,879,924, soit une augmentation de $1,097,055 sur celui de l'exercice précédent. Le tableau suivant donne la comparaison pour les trois dernières années des revenus et des dépenses du pays, du chiffre de la dette et du taux d'intérêt par tête de la population :

	1887-88	1888-89	1889-90
Dépenses, fonds consolidé	$ 36,718,494	$ 36,917,834	35,994,031
Revenu	35,908,463	38,732,670	39,879,920
Surplus	810,031	1,875,030	3,975,893
Dépenses, capital	5,464,502	5,267,035	5,731,354
Dette nette	234,531,308	237,530,031	237,533,111
Taux d'intérêt brut	3.45	3.52	3.37
Taux d'intérêt net	3.12	7,07	2.99
Moyenne d'intérêt par tête	1.79	1.74	1.65
Estimé.—Reçu au 30 juin.—Revenu probable			
Douanes	$ 23,500,000	$ 22,584,554	23,400,000
Accise	7,000,000	6,783,344	6,800,000
Divers	8,700,000	7,434,559	8,150,000
Total	$ 39,200,000	$36,602,357	38,350,000

Cet état donne une diminution probable de $850,000 dans les revenus de l'année comparés avec l'estimation faite l'année dernière. Les dépenses pour le même exercice seront, à quelques milliers de piastres près, de $36,213,739, laissant un surplus de $39,-213,737.

M. Foster annonce que ce n'est pas l'intention du gouvernement de faire un révision générale du tarif. Tout ce qu'il désire cette année c'est de se rendre à un désir généralement exprimé et d'abolir les droits sur les sucres non raffinés. Cette mesure équivaut à une diminution de $3,500,000 pour le trésor public. Pour faire face à cette diminution le gouvernement se propose d'augmenter les droits sur le malt, les spiritueux et le tabac, augmentation qui produit $1,200,000 et quand aux autres deux millions de piastre le gouvernement essaiera de s'en dispenser en opérant la plus stricte économie dans le service public. La taxe sur le malt équivaudra à 3 cents par gallon de bière ou porter ou $500,000. Les droits d'accise sur les spiritueux à 20c par gallon ou $600,000 et sur le tabac à 5 cents par livre sur le tabac canadien ou importé produiront $400,000.

M. Foster annonce aussi que le gouvernement accordera, mais pour cette année seulement, aux fabricants de sucre de betteraves, une remise en argent équivalant à la somme de protection qui leur est enlevée par l'abolition des droits sur les sucres.

M. Foster annonce aussi que les droits sur les boissons importées sont augmentés d'environ 10 cents par gallon, mais que les droits sur le sel seront réduits de moitié. Il termine en proposant les résolution qui donne le droit des changements proposés dans le tarif pour produire les résultats ci-dessus annoncés.

Ci-suit un résumé des résolutions :

Sur les melasses et les sirops venant directement des pays de production, 1½ cent par gallon, sur melasse entre 40 et 56 degrés. Sur melasse de moins de 40 degrés, un cent et demi par gallon et ¼ de centin par gallon pour chaque degré en bas de 40. Outre cela un droit de 2½ centins par gallon lorsque les melasses ne viennent pas directement du pays de production. Sur tout sucre non importé directament 5 pour cent ad valorem. Sur les sucres raffinés, 8/10 de cent par livre et 1½ cent sur la glucose. Bière et porter, 13 cents par gallon ; do en bouteilles 21 cents par gallon.

Les droits sur le sel, qui étaient de 10 et 15 cents par 100 livres, sont réduits à 5 et 7½ cents.

Les droits d'accise sur spiritueux sont augmentés de 20 cents et ceux sur les liqueurs importées de 10 cents. Sur le tabac il y a cinq cents de droits d'importation.

Sir R. CARTWRIGHT est surpris de voir ou'après les déclarations hostiles du gouvernement canadien à l'égard des Etats-Unis M. Foster ne trouve rien de mieux que copier la législation de ce pays. Il annonce une abolition de droits sur les sucres, non parce qu'il croit que cette abolition sera dans l'intérêt de la consommation, mais parce que les Etats-Unis ont adopté une législation semblable. Le gouvernement actuel se laisse conduire par Washington. L'an dernier, le cabinet abolissait le droit d'exportation sur les billots à la demande des Etats-Unis.

Examinant l'état général du pays, Sir Cartwright dit que les campagnes se dépeuplent au profit de quelques villes ; les terres sont hypothéquées et leurs propriétaires sont obligés de les abandonner et de gagner leur vie à la journée.

Dans le Nord-Ouest, la zone fertile qui peut contenir une population rurale de trente millions contient à peine une personne au mille carré. La balance du commerce est de 25 millions de piastres contre nous et les dépôts dans les caisses d'épargnes ont diminué de 4 millions depuis deux ans.

Où sont, d'un autre côté, les nouvelles relations commerciales que le gouvernement promet depuis nombre d'années ? A quand les résultats du voyage du ministre des finances aux Indes ? Au contraire, si l'on examine les tableaux du commerce et de la navigation, on verra que si notre commerce a augmenté avec quelque pays. il a diminué avec d'autres depuis les dix-huit dernières années, et à tout prendre on reste stationnaire, bien que les communications soient aujourd'hui plus faciles et les transactions plus élevées, et le gouvernement persiste à aller chercher au loin, sans pouvoir y réussir, ce qu'il pouvait trouver à sa porte. Notre commerce avec les Etats-Unis, malgré les restrictions auxquelles il est sujet des deux côtés de la frontière, s'élève à plus de la moitié de notre commerce avec le reste du monde.

Que serait ce donc si les barrières commerciales étaient abolies ? Nos cultivateurs pourraient vendre en toute liberté aux Etats-Unis leurs chevaux, leur pain, leurs pois, leurs fèves, leurs œufs, leurs poules, etc. Mais, non, le gouvernement ne peut pas donner ces avantages aux cultivateurs canadiens en concluant avec les Etats-Unis une alliance commerciale basée sur la réciprocité illimitée. Le gouvernement préfère offrir une réduction immaginaire de droits sur les sucres.

Le ministre des finances a dit que la mesure qu'il proposait équivalait à une diminution de $3,500,000 de droits, mais les chiffres officiels prouvent au contraire que les droits qu'il offre d'abolir ne s'élèvent qu'à $1,800,-000 la balance de $2,000,000 ou à peu près n'ira pas dans la bourse du consommateur canadien mais dans celle des raffineurs, monopolistes, des grandes maisons comme celles de M. Drumond et autres qui sont toujours prêtes en temps d'élection à souscrire aux fonds de corruption des conservateurs en retour des millions que le gouvernement leur promet de réaliser par une législation toute à leur avantage.

Le pays est ruiné par cette politique de taxes à outrance.Si un inventaire était fait aujourd'hui des progrès depuis 20 ans on aurait d'un côté des dettes fédérale, provinciales municipales, hypothèques sur propriétés, expatriation, et pour compenser seulement une légère augmentation des affaires dans quelques villes. Le marché local que l'on promet aux cultivateurs a failli complètement et le marché étranger, celui qui lui serait le plus profitable, lui est fermé.

Le gouvernement prétend qu'il veut la réprocité limitée avec les Etats-Unis. Mais il n'espère pas jamais l'obtenir ; il a laissé passer l'occasion sans la saisir lorsqu'elle s'est présentée, et aujourd'hui après les attaques du parti conservateur à l'adresse des Etats-Unis pendant la dernière lutte électorale, le gouvernement est dans une position très désavantageuse.

Il termine en proposant un amendement par lequel il déclare que le gouvernement devrait réduire les droits sur toutes les nécessités de la vie, plus spécialement celles à l'usage des cultivateurs, des pêcheurs, des ouvriers et des mineurs, et que les négociations de réciprocité qui auront lieu au mois d'octobre prochain, à Washington, devraient être conduites sur la base de la plus grande liberté de commerce entre le Canada et les Etats-Unis, tant pour les articles manufacturés que pour les produits naturels.

De consentement mutuel l'amendement de sir Richard est retiré et le débat ajourné afin de permettre à la chambre de porter les résolutions du tarif en première délibération, afin qu'elles soient immédiatement mises en force dans le pays.

La chambre se forme en comité sur résolutions et les votes en première délibération.

La chambre vote ensuite en troisième délibération le bill relatif à l'octroi d'une subvention à la Cie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou et en deuxième délibération le bill pourvoyant à la démarcation de lignes de pont et de charge sur navires.

Après une longue discussion sur un bill à l'effet de faire certains changements dans l'administration du chemin de fer Intercolonial et l'adoption de ce bill en deuxième délibération, la chambre s'ajourne.

Ottawa, 24

La séance est ouverte à 3 heures.

L'hon. C. H. Tupper présente un bill amendant l'acte relatif à l'administration des jetées et brise-lame, pour donner le droit à la couronne de percevoir des droits sur les marchandises qui y sont déposées. Ce bill donne au gouvernement le droit de vendre ces marchandises pour arrérages de droits.

M. CHOQUETTE demande si M. W. A. Sheppard est à l'emploi du geuvernement comme agent d'immigration ou en toute autre qualité.

Sir JOHN THOMPSON dit que M. S. Sheppard est employé à distribuer des brochures sur l'immigration dans certaines parties des Etats-Unis depuis 1883 et qu'il a fait rapport annuellement de ses travaux.

M. MULOCK demande quelle somme a été dépensée par le gouvernement en rapport avec le bloc Langevin ; et à combien s'élèvent les réclamations impayées pour la construction de ce bloc.

En réponse à une interpellation de M. Choquette au sujet de la destitution de Eugène Soucy comme employé de l'Intercolonial, l'hon. M. Bowell dit que Soucy a été destitué pour cause d'ivrognerie.

M. DAVIES demande les documents relatifs à la construction du tunnel sous-marin entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. Il dit à ce propos, que l'Ile du Prince-Edouard est toujours restée fidèle au pacte de la Confédération et il proteste contre l'impression qui existe en certains quartiers que l'Ile ne rapporte rien au trésor fédéral. Le peuple y paye proportionnellement autant de droits que dans les autres provinces. Les termes de l'acte fédéral exigent que le gouvernement tienne l'Ile en communication constante avec la terre ferme. En hiver la navigation est impraticable. C'est pourquoi on a soulevé la question d'un tunnel. Il est prouvé que cette entreprise est réalisable à un coût modéré.

L'hon. M. HAGGART dit que la population dit que l'Ile du Prince-Edouard se sert des communications postales dans une proportion bien moindre que celle d'aucune autre province du Canada. L'importance des opérations comme celle de l'Ile ne justifierait pas, suivant lui, la dépense d'une si forte somme d'argent public.

M. COCKBURN cherche à établir au moyen de statistiques que l'Ile du Prince-Edouard depuis la Confédération a coûté au trésor fédéral en travaux publics plus qu'elle ne vaut elle-même.

A six heures la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

Le débat sur la prohibition des liqueurs enivrantes se continue. Après des discours par MM. Jamieson, McNeil, Lister et McMillan, l'amendement Taylor est rejetée sur une division de 7 contre 185.

L'hon. M. FOSTER repousse l'assertion qu'il a agi sans consistance au sujet de la prohibition. Il propose en terminant la motion suivante :

" Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable d'obtenir immédiatement les plus amples renseignements qui devront lui être soumis par voie de Commission Royale sur les sujets suivants :

1. Les effets du commerce de liqueurs sur les intérêts du Canada ;
2. Les mesures adoptées ici ou en d'autres pays pour restreindre, régler ou prohiber ce commerce ;
3. Les résultats de ces mesures ;
4. L'effet qu'aurait en ce pays une loi prohibitoire sur les conditions sociales, sur les intérêts de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, sur le revenu et jusqu'à quel point telle loi est applicable.

MM. Laurier, Scriver, Davies et Sir John Thompson parlent sur la motion.

M. Jamieson dit qu'il ne peut supporter l'amendement du ministre des finances parce qu'il veut obtenir une expression d'opinion catégorique.

L'amendement de l'hon. M. Foster est adopté sur une division de 107 contre 88.

La chambre s'ajourne à 2 heures.

Ottawa, 25.

Avant l'appel des ordres du jour, M. Joncas se lève sur une question de privilège et proteste contre un article du *Monde*, dans lequel on l'injurie pour avoir voté contre le gouvernement. M. Joncas dit qu'il professe un souverain mépris pour les rédacteurs du *Monde*, qu'il qualifie de gens à l'échine souple et habitués à essuyer les crachats qu'on leur jette à la figure. Il se proclame conservateur, mais conservateur indépendant, ayant fait ses élections à ses frais et dépens, et n'a jamais reçu $80,000 pour rester fidèle au parti.

En votant pour la motion de M. Laurier, M. Joncas dit qu'il l'a fait pour protester contre le choix du premier ministre, qu'il considère être une injustice à l'égard des catholiques et des Canadiens-français.

Il y a aussi une autre raison qui est particulière à lui-même et à ses commettants, qui l'a engagé à enregistrer ce protêt. Il veut que le gouvernement comprenne bien qu'il ne permettra pas que les intérêts de ses électeurs soient méconnus. Il est toujours conservateur et il sera disposé à appuyer ce parti, aussi longtemps que sa politique sera acceptable et que les intérêts des électeurs du comté de Gaspé seront protégés. M. Joncas saisit cette occasion pour contredire les assertions des journaux libéraux, qui après les élections de mars dernier, ont dit qu'il s'était engagé à appuyer M. Laurier. Il n'a jamais pris tel engagement, et ni M. Laurier ni aucun autre libéral ne peut dire que telle promesse a été faite. Il s'est fait élire comme conservateur indépendant, et si jamais il abandonne ce parti, ce sera parce qu'il ne veut pas rester en compagnie de gens qu'il méprise souverainement et qui semblent payés pour insulter les honnêtes gens.

SIR HECTOR LANGEVIN donne avis que la chambre ne siégera pas lundi. Elle siégera mardi 1er juillet.

M. DEWDNEY propose que la chambre se forme en comité pour considérer la résolution suivante : Qu'il est expédient afin de permettre à la compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la baie d'Hudson de construire une voie ferrée à partir de la cité de Winnipeg jusqu'à un point sur la rivière Saskatchewan de passer un contrat d'une durée de vingt ans avec cette compagnie pour transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles et de payer pour ces services pendant la dite période, quatre-vingt milles

piastres par année, le dit paiement devant compter à partir de la date de l'achèvement du chemin de fer.

M. Dewdney dit que la longueur prévue de ce chemin est deux cents milles et que sa construction aura l'effet d'activer la colonisation d'une partie très riche du Nord-Ouest où les communications par chemin de fer sont de la plus grande nécessité pour le transport du blé.

M. SPOHN dit que ce chemin n'est pas un chemin de colonisation comme on le prétend mais que c'est le premier chaînon du chemin de fer de la baie d'Hudson, qui est un projet irréalisable. M. Spohn cite que la navigation du détroit de la baie d'Hudson est impraticable.

M. DALY dit que le chemin est d'absolue nécessité comme chemin de colonisation. Il dit que le chemin de fer de la baie d'Hudson et la navigation du détroit sont choses faciles et très praticables.

M. WATSON énonce les mêmes vues que M. Daly.

M. McMULLEN dit qu'il ne prononcera pas de discours sur la résolution, mais lorsque le bill sera soumis à la chambre il proposera un amendement à l'effet qu'à l'avenir la chambre n'accorde aucune subvention de chemin de fer tant que les subventions payées par les municipalités d'Ontario pour la reconstruction de chemins de fer ne leur auront pas été remboursées.

MM. McDonnell, Sproule, Davin, Hugh John Macdonald parlent en faveur de la résolution, et MM. Forbes, Fraser et Mills la combattent.

M. DEWDNEY résume la discussioo et dit que la subvention de ce chemin de fer ne sera payée que lorsque le chemin de fer sera en complète opération et ne sera en réalité qu'un paiement ordinaire pour le transport des hommes approvisionnements, matériaux et malles.

La résolution est adoptée en comité.

M. DEWDNEY dépose un bill basé sur les résolution. Première lecture demain.

A onze heures la chambre s'ajourne.

---

27 juin 1891

M. DESJARDINS propose l'adoption du troisième rapport du comité des débats.

M. FOSTER se plaint que certaines parties du rapport des discours sont mal faites. Il doit y avoir au moins un des sténographes qui n'est pas à la hauteur de la tâche.

M. Mills et M. Davin disent que les débats sont bien faits.

M. EDGAR dit que certaines parties des discours sont mal rapportées.

M. LAURIER dit que la traduction de la première partie des débats est mal faite. Le rapport est adopté.

M. DEWDNEY propose l'adoption du rapport du comité général sur la résolution concernant la compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson. Ce rapport est adopté.

Sir J. THOMPSON propose l'adoption d'un bill à l'effet de pourvoir à l'exercice de la juridiction d'amirauté en Canada en conformité de l'acte des cours coloniales d'amirauté de 1890.

La chambre se forme en comité sur ce bill et le discute jusqu'à six heures.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir la chambre adopte en comité plusieurs bills privés et reprend ensuite le débat sur le budget.

M. WELDON, d'Albert, répond au discours de Sir Richard Carthwright. Il attaque la politique de réciprocité illimitée et dit que la politique nationale a eu l'effet de favoriser les industries du pays.

Il dit que l'abolition des droits sur les sucres représentera non pas seulement $3,500,000 en moins que le consommateur aura à payer au trésor mais $5,000,000 par année. M. Weldon donne à entendre que la chambre sera appelé à étudier avant la fin de la session un projet de loi à l'effet de placer le chemin de fer Intercolonial sous le contrôle d'une commission spéciale.

M. PATTERSON répond à M. Veldon. Il dit que le remaniement des droits sur les sucres va avoir pour effet de donner aux raffineries une protection plus considérable que sous l'ancien tarif et au lieu de payer deux millions de piastres au trésor le consommateur les paiera à l'avenir aux raffineurs.

Il dit que les sucres continueront à être plus chers en Canada qu'aux Etats-Unis. Il défend le parti libéral de vouloir l'annexion avec les Etats-Unis et accuse M. Veldon d'être en faveur de la Fédération Impériale. Mais le fait de donner au cultivateur canadien un marché dans les Etats-Unis ne détruit pas le marché qui existe déjà en Angleterre. Ce sera deux marchés au lieu d'un.

M. MONTAGUE propose l'ajournement du débat.

A minnit et demi la chambre s'ajourne.

Ottawa, 30.

Hon M. TUPPER dépose un bill pour modifier de nouveau l'acte des pêcheries.

Hon M. FOSTER propose que la chambre se forme en comité des subsides.

M. CAMERON saisit cette occasion pour discuter l'administration du Département des sauvages. Il dit qu'en 1886, à la date du 15 avril, il a de son siège porté soixante accusations distinctes de mauvaise administration dans le Département des sauvages. Ces accusations étaient toutes bâsées sur les livres bleus et rapports officiels du Département des sauvages. Pas un ministre a répondu à ces accusations pendant la session 1886, bien qu'ils aient eu six semaines pour le faire avant la prorogation. Mais à la veille des élections le ministre de l'intérieur, qui était alors sir John Macdonald, fit publier dans les bureaux du " Hamilton Spectator " une brochure portant le caractère officiel et dans laquelle on accusait le député d'Huron d'avoir falsifié et tronqué les rapports du Département de l'Intérieur. Pendant les élections, l'hon. M. Chapleau et Sir John Thompson firent une tournée dans Ontario, et dans leur visite au comté de Huron renchérirent encore sur les termes de la brochure. M. Cameron dit qu'il veut aujourd'hui mettre devant la chambre les accusations qu'il portait en 1886 et les comparer avec les termes même des documents officiels pour prouver qu'il n'a rien fabriqué, falsifié ou tronqué.

Sir J. THOMPSON dit que M. Cameron prend la chambre et le gouvernement à l'improviste en provoquant la discussion sur cette question maintenant. Mais il se rappelle suffisamment les faits pour donner une explication qui satisfera la chambre. Sir John A. Macdonald était malade en 1886 lorsque M. Cameron a porté ses accusations et trois semaines après il annonçait à la chambre qu'il avait institué une enquête pour avoir sur la question des renseignements complets, les renseignements commençaient à arriver et Sir John annonça que le résultat de l'enquête serait publié. Ce rapport donne de nombreuses explications fournies par les auteurs mêmes des rapports officiels élucidant certaines parties des leur rapports. Ainsi dans un cas où il était dit qu'onze chefs de familles sauvages étaient morts de faim, l'agent explique que sept de ces sauvages avaient causé leur mort en faisant abus de boissons énivrantes. Le rapport montre qur les accusations de mauvaise administration ne sont pas confirmées par les faits.

M. MILLS dit que les explications de la brochure ne justifient pas les ministres d'avoir accusé M. Cameron de mensonge et de fraude lorsque ses accusations étaient basées sur les rapports officiels et qu'il a fallu des explications subséquentes pour changer l'interprétation que M. Cameron leur a donnée.

M. DEWDNEY dit que les plaintes des agents ne portaient que sur des détails.

M. PATTERSON dit que M. Cameron était pleinement dans son droit de montrer que les accusations portées par lui en 1886 étaient bâsées sur des documents publics.

M. LISTER soulève ensuite la question des pêcheries dans les lacs et rivières d'Ontario.

A six heures la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

M. LISTER se plaint que les Américains éludent la loi qui n'accorde de licences qu'à des sujets britanniques. Un habitant du Canada obtient une licence, mais ne l'obtient pas lui-même et la concède ou loue à un pêcheur américain qui vient avec ses vaisseaux et agrès de pêche, enlever le poisson des eaux canadiennes et a, en sa qualité de citoyen américain, l'entrée sur le marché américain sans payer de droits, avantage que n'a pas le pêcheur canadien.

M. Lister demande que le ministre de la marine ordonne une enquête pendant la vacance afin d'entendre sur les lieux les plaintes des pêcheurs à ce sujet.

M. O'BRIEN demande que des règlements sévères soient établis pour la pêche dans la baie Georgienne.

MM. Sproule, Edgar, McNeil parlent sur la question et l'hon. M. Tupper résume la discussion en disant que le département ne manquera pas de s'occuper des sujets de plainte des pêcheurs canadiens et sera en mesure à la prochaine session de soumettre à la chambre les changements qui seront jugés utiles pour leur protection.

Avant de passer aux ordres du jour, M. Taylor soulève la question d'ajournement. Il dit qu'un grand nombre de députés ont exprimé le désir que la chambre ne siège pas demain et il serait bon de discuter la question maintenant, vu que plusieurs députés quitteraient Ottawa dès ce soir pour se rendre dans leur famille.

Sir HECTOR LANGEVIN dit que le gouvernement est disposé à se rendre au désir exprimé par un bon nombre de députés de ne pas avoir de séance demain.

Une discussion a lieu, les membres de l'opposition voulant que la chambre siège demain. La question reste sans être décidée et la chambre se forme en comité des subsides.

A 1 heure 20 le comité lève séance et la chambre s'ajourne à mercredi après-midi.

AVIS DE MOTION

M. Delisle a donné avis de motion qu'il demanderait, jeudi prochain, si c'est l'intention du ministre de la milice de révoquer la commission du lt-col. Beaudry qui a formé un bataillon dans le comté de Portneuf, mais ne réside pas dans les limites de ce comté.

M. Delisle demandera si M. Laforce Langevin, employé à $1,800 par année par les commissaires du hâvre de Québec comme ingénieur, a jamais subi les examens et obtenu une commission d'ingénieur.

LE TARIF ET LES LIBERAUX

A propos du remaniement du tarif, la *Minerve* publie les observations suivantes, qui portent très justes :

Le remaniement du tarif qui admet le sucre brut en franchise, est, en général, fort bien accueilli. Même les organes irréconciliables de l'opposition se trouvent fort embarrassés pour en faire la critique. Le *Globe* se venge en disant que nous avons été obligés de copier nos voisins, et que nos raffineries de sucre seront encore trop protégées par les huit dixièmes de cent imposés sur chaque livre de sucre raffiné importé au Canada. Il est de l'avis de l'*Advertiser*, de London, qui voudrait tout simplement fermer nos raffineries, en haine de la politique nationale. C'est la concurrence universelle qu'il faut à tous ces théoriciens du libre échange absolu. Peu importe que nos artisans et nos ouvriers chôment ou s'expatrient, que nos ateliers et nos fabriques cessent leurs opérations. La doctrine avant tout ! Crois ou meurs !

Constatons en passant que les taxes du régime Mackenzie-Cartwright disparaissent tour à tour. En 1878, le thé vert et le thé noir étaient frappés d'un droit de six cents la livre : ce droit a été supprimé. Le café vert était frappé d'un droit de deux cents, et le café rôti d'un droit de trois cents la livre ; ce droit a été aboli. Le sucre était alors frappé d'un droit de $2.37 par 100 livres ; il n'en est plus de même aujourd'hui. Pendant que les libéraux continueront à gémir sur les malheurs qui nous menacent, les conservateurs s'occuperont, eux, d'alléger le fardeau des taxes, de mettre à exécution la politique du vieux chef, et de tenir ferme les rênes du gouvernement.

OTTAWA ET QUEBEC

Le contraste est tristement frappant entre les finances d'Ottawa et celles de Québec.

A Ottawa, trois exercices nous donnent un surplus de $7,000,000.

A Québec pour la même période, c'est un déficit de $1,700,000 que nous avons en perspective.

A Ottawa la dette publique est stationnaire.

A Québec elle augmente de $2,000,000 ou $3,000,000 par année, en moyenne, depuis quatre ans.

A Ottawa on diminue les taxes.

A Québec on les a déjà augmentées depuis 1887, et on se prépare à les augmenter encore.

A Ottawa on diminue les dépenses, et on rogne les budgets.

A Québec on augmente les dépenses de $300,000 par année, et on a gonflé le budget ordinaire de $3,000,000 à $4,000,000 depuis 1887.

Voilà quelques uns des contrastes, qui sautent aux yeux, entre les finances d'Ottawa et celles de Québec.

A " L'ELECTEUR "

Nous lisons dans l'*Electeur* de ce matin :

Voilà quelle était la source de toutes ces accusations infamantes contre notre Conseil de ville ; elles avaient pour auteur ces mêmes gens qui ont commis tous les brigandages que l'enquête qui se poursuit à Ottawa est venu mettre au jour. Et ces gens-là avaient l'audace de dire qu'ils voulaient purger notre administration municipale ! Et M. Chapais, avec ses $3,000 dans sa poche, dans le *Courrier du Canada* acheté avec de l'argent qui avait la source que l'on connaît maintenant, n'avait pas d'expressions assez fortes pour stigmatiser le boodlage qui s'était pratiqué dans nos affaires municipales ! Tas de brigands et d'hypocrites ! Comme les honnêtes gens qui se sont laissés prendre à vos protestations indignées doivent avoir honte aujourd'hui !

L'*Electeur* qui parle de brigands et d'hypocrites, de honte et d'indignation ! !

N'est-ce pas Aspasie donnant des leçons de vertu ?

Voici ce que nous avons à dire à l'organe de la clique Mercier.

M. Chapais n'a jamais reçu un sou des entrepreneurs du hâvre de Québec ni directement ni indirectement.

Il est devenu propriétaire du *Courrier du Canada* après la mort du regretté M. Brousseau, avec son argent à lui, argent dont Dieu merci ! il ne doit de compte à personne.

Et depuis onze mois qu'il est propriétaire du *Courrier*, il l'a fait marcher avec ses propres ressources, au prix de grands sacrifices personnels.

Nous vous conseillons, gens de l'*Electeur*, de ne pas essayer à salir M. Chapais de votre bave venimeuse.

M. Chapais a bien des défauts, il le sait mieux que personne, hélas !

Mais, soyez sûr d'une chose, il n'est pas de votre race, ni de votre trempe !

Il n'a jamais spéculé sur le trésor public.

Il n'a jamais servi de courtier interlope pour brasser des affaires véreuses entre les gouvernements et les *jobbers*.

Il n'a jamais rançonné les compagnies de chemins de fer, et les gens qui avaient des réclamations à faire valoir auprès des ministres, et pourtant, Dieu sait s'il en a eu des occasions.

Il n'a jamais joué le métier lucratif d'agent extra-parlementaire, recevant des milliers de piastres pour faire passer telle législation ou tel article du budget.

Il n'a jamais acheté comptant des maisons de $8,000, de manière à faire demander à toute une ville d'où venaient ces capitaux inconnus.

Il n'a jamais vécu sur le pied de $15,000 par année, à l'ébahissement et au scandale d'une population qui dans sa candeur, ignore la source cachée de ce faste insolent.

Il n'a jamais vendu à personne l'influence qu'on pouvait lui supposer, et, aujourd'hui, il n'y a pas un homme dans la Puissance du Canada, qui puisse se lever et dire qu'il lui a donné un centin pour obtenir de lui quelque patronage ou quelque faveur ministérielle.

En un mot il n'a jamais fait un sou par la politique, et aux dépens du trésor public.

Quand les hommes de l'*Electeur* pourront en dire autant avec quelque chance de ne pas se faire siffler, ils pourront essayer de baver sur les honnêtes gens.

Une dépêche de Halifax annonce que les pêcheries sur les côtes de l'Ile du Prince-Edouard sont très avariées par les mauvais temps de ces derniers jours. Les grèves sont couvertes de seines, de trappes au homard, etc.

DISTRIBUTION DES PRIX AU PENSIONNAT DE BELLEVUE

Les rares mais heureux témoins admis à la distribution des prix au pensionnat de Bellevue, jeudi matin, en ont emporté le plus agréable souvenir. A neuf heures monseigneur Hamel, accompagné de M. l'abbé Maguire, chapelain de Bellevue et de quelques membres du clergé, faisait son entrée dans la grande salle, laquelle élégamment décorée présentait un coup-d'œil ravissant.

La musique a été ce qu'elle est toujours à Bellevue, délicieuse. Celles qui se sont distinguées au piano sont : Mlles Johnson, Prendergast, Elkan, Dallaire, Collin, Kirouack, Balfe et Langlois. A la harpe : Mlles Labrecque, Coveney, P. Murphy, E. Maguire et C. Murphy. Dans la cantate *Les vacances*, les solistes étaient Mlles Vermette, Johnson et Plamondon. Dans les chant *Alma Virgo* nous avons admiré les belles voix de Melles Kirouack et Plamondon.

Des productions de Mozart et de Deabelli furent entre autres exécutées avec un rare talent. Nous n'entrerons pas dans tout le détail du programme, une analyse complète nous entraînerait trop loin. Nous sommes obligés de nous en tenir à la simple mention du mérite des plus importantes.

Après une marche brillante pour l'ouverture de la séance, Mlle M. Gibson présenta une adresse de bienvenue. Débit aisé et naturel, diction pure en même temps qu'heureusement soignée et cultivée. L'on procéda ensuite à la distribution des prix et des couronnes d'honneur, d'abord aux plus jeunes élèves, puis graduellement on est arrivé jusqu'aux graduées au nombre de huit : Mlles Prendergast, Elkan, Boilard, Dassylva, Mc Cormick, Johnson, Vermette et McKendry. Outre la médaille d'or et diplôme, Mlle Prendergast, de Québec, a remporté la riche médaille d'or donnée par l'hon. M. Mercier' premier ministre de la province de Québec et la médaille d'assiduité.

Mlle Elkan, de Boston, a gagné la médaille de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur et une médaille d'argent pour l'histoire des Etats-Unis ; Mlle Dassylva, une médaille d'or, don de M. l'abbé Maguire, chapelain de cette institution pour l'instruction religieuse ; Mlle Boilard, une médaille pour le racommodage, la couture et la broderie, Mlle McCormick, un prix spécial pour la peinture à l'huile, Mlle Johnson, pour les exercices gymnastiques, Mlle Vermette, pour la musique vocale, Mlle McKendry pour l'économie domestique et la peinture à l'huile.

Un magnifique discours d'adieu a été prononcé par Mlle Prendergast, sœur de M. James Prendergast, elle s'acquitta admirablement de cette tâche difficile, Mgr Hamel, qui avait présidé la séance, l'a félicitée et a répond à cette adresse dans les termes les plus heureux.—(*Communiqué.*)

LA PECHE a la NOUVELLE-ECOSSE

Un serpent de mer

Halifax, 27.—On prend une grande quantité de maquereau, le long des côtes de la Nouvelle-Ecosse. Le maquereau rouge se vend comme boëte, à Lunenburg, jusqu'à $6 le baril. Trente-six navires de la flotte de Lunenburg sont arrivés, avec une cargaison de morue beaucoup plus considérable que l'an dernier. La pêche a été fructueuse.

—L'*Iris* est arrivé avec tout son équipage affecté de la grippe. Les matelots étaient tellement faibles qu'ils ont eu beaucoup de peine à manœuvrer les ancres en arrivant au port.

—Pendant que le capt. Kinley du SS. *Arcadia* revenait de Chester à la baie Mahone, avec des excursionnistes à bord de son navire, il vit un gros serpent à la surface de l'eau, un peu en avant de son navire. Le capt. fit jouer le sifflet et le serpent plongea avec la rapidité de l'éclair. La foule le vit ensuite gagner le rivage et s'enfoncer dans les broussailles. Il mesurait au-delà de 20 pieds.

L'archeveque Tache malade

Winnipeg, 27.—Les catholiques éprouvent de l'inquiétude au sujet de la maladie continue de l'archevêque Taché. Son état n'est pas désespéré, mais ses amis sont très affligés.

LE TESTAMENT DE SIR JOHN

Le testament de Sir John A. Macdonald vient d'être publié.

L'illustre défunt nomme son fils Hugh John, l'hon. M. Dewdney, Fred. White et M. Jos. Pope ses exécuteurs testamentaires et les constituent, avec lady Macdonald, gardiens de sa fille Mary.

Il lègue sa résidence d'Ottawa, " Earnscliffe ", à lady Macdonald ; si elle désirait la vendre afin d'en engager autrement le prix, elle devra retirer le revenu de cette somme sa vie durante. Si elle mourait avant sa fille, c'est cette dernière qui recevrait le revenu annuel. A la mort des deux, tout retournera aux enfants de son fils.

Il lègue sa bibliothèque de livres de loi à son fils et tous les effets et meubles de la maison à lady Macdonald, à qui il donne aussi pour sa vie durante le revenu de certains placements qui ne sont pas compris dans sa succession personnelle générale. Il ordonne de placer une police d'assurance de $2,000 au profit de son fils qui jouira du revenu sa vie durante ; après la mort de ce dernier, le revenu de la police va à la famille. Il lègue à son fils une somme d'argent reçue de sa sœur. Une moitié du revenu de ses biens personnels va à lady Macdonald et à sa fille leur vie durante ; l'autre moitié retourne à la famille de son fils ; après la mort de lady Macdonald et de sa fille, le tout retournera à la famille de son fils.

La succession est estimée à $80,000 ou $90,000, à part Earnscliffe. On se rappelle qu'il y a un certain nombre d'années, Sir John a reçu cette somme de ses amis.

Le testament se termine ainsi : "Je désire être enterré dans le cimetière de Kingston, près de la tombe de ma mère, comme je le lui ai promis." Le testament porte la date du 4 septembre 1890.

AU COUVENT DE SAINT-FRANÇOIS.

La distribution des prix aux élèves du couvent de St-François, Rivière du Sud, a eu lieu hier matin, devant un auditoire nombreux. M. le curé Oliva occupait le fauteuil d'honneur.

Le programme a été très bien rempli, et on a remarqué que les élèves s'exprimaient dans un langage soigné ; leur tenue parfaite, leurs bonnes manières dénotent assez l'excellence des leçons qu'elles doivent à l'admirable dévouement des bonnes Dames de la Congrégation. La musique a couronné le succès de la séance, dont voici le programme :

Entrée....." Caprice martial "..... Duo
Prologue.
" The Call of the fairies, "..... Grand chœur
" A la Porte du Paradis"..... Duo et chant
Distribution des prix aux élèves du cours préparatoire et à celles de 1ère et 2ème années.
" Galop de concert "..... ...Duo
Distribution des prix aux élèves de 3ème, 4ème, 5ème et 6ème années de cours.
" Ce que dit la mouche "...Chant des petites
Distribution des prix de musique instrumentale et vocale, des prix d'économie domestique et d'ouvrage.
" Valse "..... Duo
Distribution des prix d'honneur pour l'instruction religieuse, le bon langage, la politesse, l'histoire du Canada.
" Le triomphe de la musique "..... Grand chœur.
Distribution des honneurs décernés aux différents cours. Présentation des médailles d'argent et des médailles d'or.
" Les adieux "..... Chant
Adresse
Finale ..... Trio

Le couvent de Saint-François est une de nos meilleures maisons d'éducation. Ajoutez au bon enseignement qui s'y donne, l'avantage, pour les élèves, de vivre à la campagne, dans un endroit très salubre, dans une maison où l'on trouve tout le confort de nos meilleures institutions de villes. Aussi n'hésitons-nous pas à la recommander à nos familles canadiennes.

L'EMPRUNT

Nous lisons dans l'*Electeur* de ce matin :

Nous apprenons que l'honorable M. Mercier et l'honorable M. Shehyn viennent de conclure des arrrangements extrêmement satisfaisants avec un syndicat français et belge pour la négociation de l'emprunt de dix millions autorisé par la législature de même que pour la conversion de notre dette provinciale.

Ce syndicat, composé de représentants des institutions financières les mieux posés de l'Europe, *se charger de choisir le moment le plus avantageux pour lancer sur le marché monétaire les valeurs de la province.* En attendant, il s'engage à fournir au gouvernement tout l'argent dont celui-ci aura besoin pour poursuivre ses grandes entreprises. L'intérêt sur ces avances ne sera, dit-on, que de 4 pour cent.

Nous félicitons l'honorable premier ministre et l'honorable trésorier sur ces arrangements qui seront acceuillis avec une grande satisfaction par tout le public.

L'emprunt est fait crient les badauds ministériels au coin des rues.

Cet article de l'*Electeur* nous montre comment l'emprunt est fait. Un syndicat doit attendre que le marché soit meilleur pour lancer les bons de la province. Et dans l'intervalle il fournira de l'argent à M. Mercier, qui en a un pressant besoin.

L'intérêt sur ces emprunts temporaires sera de 4 o/o.

Voilà l'affaire en deux mots.

L'emprunt n'est pas lancé. Un syndicat se charge de le lancer plus tard.

Et en attendant, M. Mercier continue à faire des emprunts temporaires.

Qu'il ait deux, ou trois, ou quatre millions à 4 o/o d'ici à ce que l'emprunt permanent puisse être conclu, cela fera $80,000, ou $120,000, ou $160,000 par année d'intérêt additionnel que la province aura à payer.

Joint au déficit courant qui est de $500,000, cela portera le déficit à $600,000 ou $700,000.

Et quand l'emprunt permanent sera conclu, à quelles conditions le sera-t-il ? Combien faudra-t-il payer d'intérêt, de commission ? à quel prix seront placés nos bons ? Enfin quels avantages le syndicat exigera-t-il pour lui, en retour de sa complaisance à fournir l'argent en attendant ?

Tout cela est dans le mystère, et il sera important de le connaître en temps et lieu.

La position de la province est effrayante.

Nous sommes en déficit permanent d'un demi-milion.

Nous sommes obligés d'emprunter pour payer les dépenses courantes.

Et nous augmentons notre dette, depuis quatre ans, de deux ou trois millions par année.

Combien de temps cela peut-il durer ?

Et combien de temps la province de Québec pourra-t-elle supporter sans fléchir le fardeau de ce régime ?

L'ENQUETE

On lit dans l'*Electeur* de ce matin :

Le public doit comprendre la persistance du *Courrier du Canada* à cacher à ses lecteurs ce qui se passe ici. Qui l'aurait cru ? le pudibond confrère, qui se donnait aux yeux de son parti comme l'organe de l'élément conservateur honnête est lui-même surpris les doigts dans le coffre du hâvre de Québec ? Pour les naïfs qui ont cru à sa vertu, quel renversement !

Voici ce que nous avons à répondre à l'organe éhonté de cette clique de boodlers qui pose en ce moment pour la vertu.

Dès le début de la session le *Courier du Canada* a publié dans leur intégrité les déclarations de M. Tarte devant la Chambre des Communes.

Depuis le commencement de l'enquête, le *Courier* a publié le résumé des séances du comité que lui transmettait son correspondant télégraphique d'Ottawa.

Et aujourd'hui nous allons donner comme morceau de haut goût les *révélations foudroyantes* dont l'*Electeur* la *Patrie*, la *Justice* et autres feuilles de même famille, font leur régal en ce moment.

Voici donc le fameux passage du témoignage de l'illustre M. O. Murphy :

M. Nicolas Connolly lui a dit que M. Laforce Langevin était venu à lui avec une lettre de sir Hector Langevin ; Nicolas Connolly dit qu'il a donné alors $5,000 à Laforce Langevin et plus tard $5,000 à sir Hector Langevin lui-même. Il dit que toute cette question de paiement d'argent a été discutée entre lui et ses associés et était connue de tous. M. Larkin n'y était peut-être pas lui-même, mais son argent autorisé, M. Kenmitt, devait y être.

M. Murphy dit que l'item de dix mille piastres payé en novembre 1887, en rapport avec le bassin de radoub, a été donné par lui-même à sir Hector Langevin en personne. Celui-ci m'a demandé alors de ne pas parler de la chose à M. Thomas ou Robert McGreevy, mais M. Larkin, le chef de la société, connaissait la transaction.

Tous ces paiements n'ont pas été entrés dans les livres à la date qu'ils ont été faits ; l'entrée n'a été faite que plus tard et la discussion sur le paiement de ces sommes a eu lieu entre les associés avant l'audition des livres.

En réponse à M. Coatsworth, M. Murphy dit qu'il a payé cette somme de $10,000 à Sir Hector Langevin, dans sa maison à Québec, en billets de la banque British North America, en deux billets de $5,000 chacun. Il avait obtenu cet argent sur deux chèques signés par la société Larkin, Connolly, en faveur de Nicholas Connolly et si on lui montrait les chèques il pourrait dire à quelle date les paiemens, ont été faits, autrement il ne peut pas préciser la date.

Ces paiements devaient être tenus secrets à l'égard de Thomas et Robert McGreevy.

Voilà le récit du sieur Murphy dans toute sa candeur et dans toute sa beauté.

Maintenant, répétons à MM. les gazettiers libéraux d'attendre un peu, et de ne point applaudir trop tôt les effusions du témoin Murphy.

Quand il aura fini de jurer, la scène s'ouvrira pour d'autres témoignages et d'autres serments.

Enfin, pour ce qui est de nous personnellement, nous nous moquons des injures de l'*Electeur*, et nous donnons à toutes ses insinuations le plus absolu démenti.

UN CRIME HORRIBLE

Un jeune homme de 15 ans etrangle une fillette de 13 ans

Minneapolis, 27.— Un crime horrrible vient d'être commis entre Montrose et Waverly Mills, dans le comté de Wright.

Une enfant de 13 ans, nommée Annie Brunder, partit mercredi comme d'habitude pour aller à l'école paroissiale de Waverly. Comme il pleuvait très fort, sa mère lui dit de rester dans le village et d'y passer la nuit chez des amis, si le temps ne s'éclaircissait pas. Ne la voyant pas rentrer le soir, ses parents envoyèrent quelqu'un pour savoir ce qu'elle faisait à Waverly et furent des plus surpris d'apprendre que la jeune fille était repartie pour rentrer chez elle.

Avant-hier matin, des recherches furent organisées et quelques heures plus tard, dans un endroit solitaire, on trouvait le cadavre de la pauvre enfant.

Son tablier était déchiré, une partie lui enveloppait la bouche et le nez et était fixé solidement derrière le cou au moyen d'un nœud ; ses deux mains étaient attachées derrière le dos avec son mouchoir et ses deux pieds étaient également liés à l'aide d'une autre partie de son tablier.

En découvrant le visage de la malheureuse, on vit qu'elle avait été étranglée, car des marques de doigts se montraient sanglantes sur la gorge.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur un jeune garçon de quinze ans, nommé Joe. Massue. Il a été arrêté.

A OTTAWA

Le comité des privilèges et élections

Le vote de la nuit dernière

(DEPÊCHE SPECIALE AU *Courrier du Canada*)

MM. Gobeil et Perley ont été examinés ce matin, au comité des privilèges et élections et ont produit la correspondance officielle en rapport avec l'affaire McGreevy-Tarte.

Lors du vote à la Chambre des Communes cette nuit, 22 membres avaient pairé et 4 étaient absents sans avoir pairé : trois conservateurs et un libéral,ce qui aurait donné trois voix de plus au gouvernement, ajoutez à cela Kingston qui est sans représentant et Sir Hector qui représente deux comtés et vous arrivez à 25 de majorité.

Les libéraux paraissent bien désappointés du résultat du vote, et ils ne peuvent cacher leur dépit.

Le comité d'enquête

Témoignage de M. Perley

Le Département exonéré

Aveu de M. Murphy

Ottawa, 24 juin 1891.

Le témoignage clair et convaincant de M. Perley a porté aujourd'hui un coup terrible à l'échafaudage péniblement élevé par les accusateurs du département des travaux publics. Toutes les transactions sont régulières, et s'expliquent d'elles-mêmes pour tout auditeur non préjugé. M. Perley a eu des conversations avec l'hon. M. McGreevy, mais c'est au sujet de questions qu'il était obligé de discuter avec M. McGreevy en sa qualité de commissaire du havre de Québec. Il n'a jamais eu de conversation avec M. McGreevy au sujet des travaux de la Colombie Anglaise, et il n'a jamais dévoilé à M. McGreevy aucun secret ou documents du département des travaux publics. M. Bennett, l'ingénieur résidant à la Colombie Anglaise dont MM. Larkin et Connolly se plaignaient, parce qu'il était sévère, n'a jamais été démis de ses fonctions, ni remplacé.

Grand enthousiasme, hier soir, à la Chambre des Communes, lorsque l'honorable M. Foster a annoncé l'abolition des droits sur les sucres, la diminution des droits sur le sel, la diminution sur l'intérêt de la dette de la Puissance, et un surplus dans les opérations financières.

Ottawa, 25 juin.

Le comité des privilèges et élections a continué ce matin l'examen de M. Perley et de M. O. E. Murphy. M. Perley a élucidé tous les points des accusations de M. Tarte et a démontré que toutes les transactions avaient été faites ouvertement, franchement, et le département des travaux publics n'avait rien à cacher. Le changement dans la construction du mur de revêtement du bassin d'Esquimalt a eu l'effet de faire un mur plus fort, plus solide, et il n'y a rien d'extraordinaire que l'ouvrage ait coûté un peu plus cher que pour un mur faible. M. Murphy raconte qu'il avait offert à Sir Hector Langevin de payer un bonus de 25 pour cent s'il obtenait le contrat du *Southwall*, mais que Sir Hector a refusé d'écouter aucune proposition de ce genre.

Nous regrettons d'apprendre la mort de l'un de nos braves concitoyens du Chateau-Richer, M. Charles Rhéaume, cultivateur, décédé le 23 du courant, à l'âge avancé de 82 ans et 8 mois.

M. Rhéaume était un des vétérans des luttes politiques dans le comté de Montmorency, et son urbanité lui avait gagné l'estime de ses adversaires comme de ses amis.

Doué d'un jugement sain et d'une intelligence vive, quoique sachant à peine lire, il a fait souvent l'étonnement des personnes qui l'ont intimement connu par l'étendue de ses connaissances et sa manière sensée de juger les choses. Sa probité, son intégrité et son esprit de justice n'ont jamais été mis en doute. Sa vie a été celle d'un patriarche et il en a eu les joies ; c'est ainsi qu'il avait le bonheur de voir dans sa propre maison, avant de mourir, la quatrième génération de ses descendants.

Les funérailles auront lieu à Château-Richer, demain, le 27 du courant, à sept heures et demie du matin.

La peine de mort

Calcutta, 23—Un autre prince de Manipour, Sena, a été condamné à mort sur l'accusation de haute trahison, pour avoir porté les armes contre la Reine et pris part au massacre des officiers anglais.

LES DEUX POLITIQUES

D'ici à quelques jours, dit la *Minerve*, le consommateur canadien pourra acheter son sucre à cinq cents la livre, et ce sucre sera raffiné au Canada.

Voilà ce que lui vaudra la politique nationale.

Lorsque M. Mackenzie règnait sur les ruines du pays, nous payions le sucre de neuf à douze cents la livre, et ce sont nos voisins qui le raffinaient et nous le fournissaient.

Où se trouvent donc les vrais amis de l'artisan, de l'ouvrier, du travailleur ?

LA RECOLTE AU NORD-OUEST

Des avsi transmis au département de l'administration des affaires des sauvages annoncent que la récolte promet beaucoup dans les territoires du Nord-Ouest et Manitoba. Le rendement sera probablement au-dessus de celui des années précédentes.

Des rapports adressés au gouvernement indiquent qu'il y a 1,000,000 acres de terre en culture ; 900,000 acres sont ensemencés en blé et le reste, en avoine, pois et orge. A moins d'accidents imprévus, on récoltera, au moins, 26,000,000 de boisseaux de blé.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

S'il faut en croire les dépêches, les honneurs et les distinctions vont pleuvoir sur le Canada.

Le bureau colonial a pris en sérieuse considération la question d'élever lady Macdonald au rang de pairesse.

Comme sir John Macdonald n'a pas laissé de fils de son second mariage, le titre se limitera nécessairement à lady Macdonald. On croit, cependant, que M. Hugh Macdonald sera fait chevalier.

On croit aussi que M. Abbott aura le même honneur.

UNE NUISANCE

Les résidents du quartier Jacques-Cartier s'émeuvent avec raison, à la nouvelle que la compagnie du gaz doit bâtir un réservoir au beau milieu de ce quartier, au coin des rues Des Prairies et Grant.

Le fait est qu'il y a de quoi soulever l'opposition la plus vive des citoyens de St-Roch, de ce quartier spécialement.

Un réservoir à gaz en cet endroit serait une véritable nuisance, et porterait un coup terrible à la propriété et à la santé publique.

Nous apprenons que les citoyens du quartier doivent présenter une requête au conseil de ville afin qu'on refuse à la compagnie le droit de bâtir son réservoir en cet endroit.

ITALIE

Rixe sanglante

Rome, 23—Dans une bagarre électorale survenue à Bologne, à la suite de la défaite d'un candidat socialiste, un homme a été tué et plusieurs personnes ont reçu des blessures graves.

UN ACTE DE CRUAUTE

Un enfant enlevé a son père

New-York, 26—Après un an de recherches, les détectives ont enfin trouvé le fils de Patrick Conway, citoyen influent de Springfield, du Kentucky. Cet enfant âgé de sept ans, avait été enlevé,il y a environ un an, par les ennemis de M. Conway qui avait de suite employé des détectives et n'avait rien épargné pour retrouver son enfant. Les détectives ont suivi la trace des coupables jusqu'à San Francisco et de là jusqu'en Australie. Ils sont revenus à New-York.

De New-York, l'enfant avait été embarqué sur un steamer faisant route pour l'Irlande. Les détectives continuèrent leurs recherches et ce n'est qu'aujourd'hui, que le malheureux père a reçu la nouvelle que son enfant avait été trouvé dans un séminaire en Irlande. M. Conway va, de suite prendre des mesures pour reprendre possession de son enfant.

DISTRIBUTION

de médailles et diplômes aux élèves institutrices de l'Ecole Normale-Laval.

Voici le programme de la séance donnée mardi lors de la distribution des prix, médailles et diplômes, aux élèves institutrices de l'Ecole Normale Laval, et les noms des élèves qui ont obtenu des médailles et des diplômes.

1. Don Juan " Fantaisie brillante..... J. Kummel
   Piano : Mlles L. Mercier, M. L. Fortin, L. Gagnier, E. Lebel, J. Harper, M. O'Toole, B. Quinn, E. Lamarche, L. Gaumont, M. Côté.
2. Le retour des amis—(Chœur)... Rossini

DISTRIBUTION DE PRIX.

3. Comme on aime sa chaumière en Bretagne.....

MLLE ANNA LARUE

4. Fragment de Faust—solo..... Gounod

MLLE MARIE-LOUISE FORTIN

5. Lætitia, " Caprice".....Louis Bon LeBel
   Piano : Mlles L. Mercier, M. L. Fortin, L. Gagnier, E. LeBel, H. Monpas.

DISTRIBUTION DE PRIX

6. Lahengrin (Chœur).....Wagner
7. Entrevue d'Esther et de Mardochée..... Racine.

MLLES M.-L. FORTIN, C. PELLETIER

8. Prière d'Esther..... Racine.
9. Cavatine—Reine de Supa—Solo. Gounod

MLLE M.-L. FORTIN

10. Le prophète—" Grande Fantaisie."... Sydney Smith
    Piano : Mlles L. Mercier, M. L. Fortin, L. Gagnier, H. Monpas, E. Lebel, J. Harper, M. Côté, E. Lamarchs, L. Gaumont, B. Quinn.
    Harmoninm : Mlle M. O'Toole.
11. Collation des Diplômes et Médailles.
12. L'Espérance (Chœur)..... Riga.
13. Remerciements.

Dieu Sauve la Reine.

COLLATION DES MEDAILLES

Prix du Prince de Galles.—Mademoiselle Alice Michaud.

Médaille de Son Excellence le gouverneur-général.—Mademoiselle Célanire Pelletier.

Médaille d'or de l'honorable P. Garneau. —Mademoiselle Anna Larue.

Médaille d'argent, prix d'enseignement.—Mademoiselle Joséphine Harper.

Médaille d'or de progrès donnée par l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique.—Mademoiselle Alma Légaré.

Médaille d'argent donnée par le principal de l'école normale Laval, comme prix de musique (chant).—Mademoiselle M.-Louise Fortin.

Médaille d'argent donné par le principal de l'école normale, Laval comme prix de musique instrumentale.—Mademoiselle Léda Mercier.

Médaille d'argent donnée par le principal de l'école Normale, comme prix d'application soutenue.—Mademoiselle Marie Thérien.

DIPLOMES POUR ECOLE MODELE

Avec grande distinction. — Mlles Alice Michaud, Amanda Roy, Anna LaRue, Eugénie LeBel, CélanirePelletier,Eugénie Vien, Maria Côté, Marie Moreau, Marie Savard, Emérence Plourde, Joséphine Harper,Bridgit Quinn.

Avec distinction.—Melles Marie Louise Fortin, Léda Mercier, Marie Laure Gaumont, Amélia Fortin, Marie LeBel, Anna Huot, Laurence Gagné, Corinne Lahaie, Zélia Lefebvre, Alvina Bernard, Léonie Godbout, Marie Gagnon, Héléda Monpas, Fédora Chamberland.

Sans distinction.—Mlles Clara Giroux, Clara Gagnon, Léopoldine Lemieux.

DIPLOMES POUR ECOLE ELEMENTAIRE

Avec grande distinction.—Mlles Joséphine Boily, Ernestine Bélanger,Emma Lepage, Eglantine Lamarche,Marie Louise Germain, Olympe Bélanger, Emma Fournier, Délina Gilbert, Marie Dubé, Hélène Langlois,Alice Déchênes, Marie Thérien, Gracieuse Langlois, Joséphine Labonté.

Avec distinction.—Mlles Virginie Marois, Célestine Caron,Edwina Carignan, Amarilda Ross, Alma Légaré, Mary Birmingham, Mary O'Toole, Anno Burke.

Sans distinction.—Mlles Nathalie Guay, Rébecca Morin, Anne Boucher, Florence Langlois, Marie Louise Marchand.

NECROLOGIE

Le 26 juin au matin s'éteignait au presbytère de Sainte-Julie de Somerset, Dame Marie Anastasie Anysie Dubé, veuve de feu sieur Louis Paradis, à l'âge de 43 ans, après une longue et cruelle maladie de près de trois mois endurée avec une résignation toute chrétienne.

Elle était la sœur cadette de M. le curé.

Elevée chrétiennement par une mère pieuse elle avait complété sa première éducation par un séjour de quelques années au couvent Jésus-Marie de St-Joseph de Lévis. Elle n'a jamais oublié les précieux enseignements de sa jeunesse. Bonne, affectueuse, remplie de dévouement, d'un caractère gai, elle savait plaire à tout le monde. Prévoyante, attentive à tout, sagement économe, elle n'était jamais prise au dépourvu. Elle était l'âme du presbytère. Sa mort est une grande perte pour M. le curé qui savait l'apprécier, et qui lui a toujours montré une affection vraiment fraternelle. Les dix-huit années passées auprès de lui n'ont fait que resserrer les liens qui l'unissaient à lui. Il ne pourra jamais l'oublier.

Elle a été aussi bonne épouse. La mort lui ayant enlevé son mari après quatre ans de mariage,elle n'a pas cessé de lui demeurer attaché. Ce printemps encore, quoique malade, elle s'est occupé de la culture des fleurs sur sa tombe. Elle ne l'a pas oublié dans ses prières, et elle a fait souvent célébrer le saint sacrifice de la messe pour le repos de son âme.

Sa piété était sincère et éclairée. Elle était fidèle à tous ses devoirs religieux. Elle se plaisait à orner les autels de fleurs, et c'est uniquement dans ce but qu'elle les cultivait. Sa foi et sa confiance en Dieu ont brillé encore d'un plus vif éclat dans les derniers moments de sa vie. Quelques instants avant de rendre le dernier soupir, elle a élevé ses bras vers le ciel, et joignant ses mains, elle s'est écrié : Mon Dieu, il me faut donc mourir..... Puis obéissant à la volonté de Dieu, elle a pressé amoureusement le crucifix sur ses lèvres en disant : Mon doux Jésus, ayez pitié de moi..... Puis son âme s'est exhalée vers le séjour des bienheureux.

Sa dépouille mortelle a été transportée à St-Jean Port-Joli, sa paroisse natale, sous les soins de M. le curé. C'est là qu'elle a voulu reposer jusqu'au jour de la résurrection, auprès de sa vénérable mère qu'elle aimait tant.

Un service sera chanté mardi, le 30 du courant, à St-Jean.

Que tous ceux qui l'ont connue veuillent bien adresser au ciel une prière pour le repos de son âme !

Requiem æternam dona ei, Domine !

UNE GREVE

Paris menace de la famine

Paris, 26—Les bouchers de Paris annoncent qu'ils vont se mettre en grève pour faire régler leurs griefs. Les commis d'épicerie joignent aussi le mouvement. La perspective pour les provisions devient inquiétante.

Une réunion du conseil des ministres a eu lieu hier l'après-midi, et l'on a discuté à fond la question de la présente agitation ouvrière. Il a été décidé que dans le cas où la grève s'étenderait davantage, les maîtres boulangers, bouchers, épiciers et autres fournisseurs de vivres devront prendre les mesures nécessaires pour fournir aux habitants de la ville de Paris la quantité de pain suffisante et nécessaire pour chaque jour.

Terribles orages

Londres, 26—On rapporte qu'il y a eu de terribles orages hier en Angleterre et en Irlande. Les pluies torrentielles ont causé de grands dommages, et plusieurs maisons ont été brûlées ou brisées par la foudre effroyable.

Un orage accompagné d'éclairs et de tonnerre a ravagé hier, la ville de Fagerndorf, dans la Silésie autrichienne. Trois villages dans les environs ont pris en feu, trois hommes et un grand nombre de bestiaux ont été tués par la foudre.

CHRONIQUE

Il paraît que l'opposition fédérale est dans un état d'effervescence alarmant.

On redoute une explosion qui mettrait en danger une partie des édifices parlementaires.

C'est mon ami M. Barthe qui nous donne ces nouvelles.

En effet il nous apprend que " l'opposition " est dans un état d'enthousiasme qui con- " traste vivement avec la physionomie in " quiète de la droite."

Etre *dans un état d'enthousiasme*, c'est grave !

On peut s'enthousiasmer pour un beau discours, pour une belle poésie, pour un beau paysage, pour une belle action.

On peut éprouver une minute d'enthousiasme, une heure d'enthousiasme, une journée d'enthousiasme.

Mais être *dans un état d'enthousiasme*, généralement, en permanence, à jet continu, c'est un cas sérieux, très sérienx, et les députés de l'opposition m'inspirent des craintes.

M. Barthe est bien indiscret. Il va plonger dans les alarmes la moitié de l'électorat qui va trembler pour le cerveau en ébullition de ses représentants.

Je m'imagine assister au dialogue de quelque député libéral avec un de nos rouges.

—Que faites-vous de bon de ce temps-ci à Ottawa ?

—Nous sommes enthousiasmés !

Tête de l'interlocuteur !

***

Il paraît qu'après la correspondance de M. Barthe, le câble transatlantique a transmis aux grands journaux de Londres ce bulletin horripilant :

" L'opposition fédérale est dans un état " d'enthousiasme aigû et permanent. On " redoute l'inflammation cérébrale."

***

Mais non, déposons nos alarmes. D'un trait de plume M. Barthe nous met sous les yeux un plus riant spectacle.

Nous étions sur un volcant.

Nous voici dans une bergerie.

Ecoutez le doux murmure de cette idylle :

" Tous, Anglais comme Français, *sont* " *unis dans un commun sentiment.* De jour " en jour, *les relations d'amitié se resserrent* " *entre les uns et les autres.* Les libéraux de " la province de Québec fréquentent davan- " tage le numéro 6, salle réservée à l'opposi- " tion, mais tellement exiguë que nos amis " de Québec ont pour ainsi dire pris posses- " sion de la tabagie. De leur côté, *les grits* " *fraternisent de plus en plus avec eux et* " l'on est déjà, dès cette première session, " *en famille.*"

Apportez-moi plusieurs mouchoirs pour essuyer les larmes douces que m'arrache ce tableau pastoral.

Voyez-vous ces tourtereaux qui se roucoulent à plein bec d'amoureuses romances ?

Ils sont tous unis *dans un commun sentiment.* Ils brûlent les uns pour les autres des plus tendres feux. Au numéro 6 c'est un ramage sentimental à y perdre la tête.

Ici le hargneux Charlton, qui ne voulait pas servir sous un chef français et catholique, durant les élections, est aux genoux de M. Laurier, et, les yeux humides, il le conjure de couronner sa flamme.

M. Laurier, tout en souriant à Charlton, décoche des œillades à Cameron et à Davies, qui, de leur côté, lui font de la prunelle.

Là-bas, Sir Richard Cartwright papillonne autour de M. Amyot qui l'a traité plus de cent fois de grand incapable, mais qui lui jure en ce moment un éternel amour. Cela n'engage pas à grand'chose. On sait que le volage colonel ne se pique pas de constance.

Plus loin M. Barron, orangiste et equal-rightiste, fait une déclaration en règle à M. François Langelier qui lui répond, en sautillant, par un madrigal.

Dans ce coin M. Edgar flirite avec M. Choquette.

En un mot c'est le pays du Tendre transporté dans la capitale, et nos tribuns libéraux sont tous changés en Tyrcis et en Corydon bucoliques.

***

Mais ce n'est pas tout. Il paraît que M. Laurier tourne au fétiche :

" L'honorable M. Laurier *est une idole* " *pour les grits*, et le discours que Sir Ri- " chard Cartwright vient de prononcer sur " le budget lui a valu un regain d'admira- " tion de la part de nos amis. Plusieurs dé- " putés libéraux, MM. Edwards, Brown, " de Châteauguay, Campbell, Rider, Mulock " etc., affectent de ne parler que le français " quand ils s'adressent à nous, et tous nos " amis pratiquent avec ardeur la conversa- " tion anglaise, "

Voilà M. Laurier *idole* maintenant. Savez-vous que c'est une jolie situation ? Quand on ne peut être ministre, être idole, c'est une compensation. Recevoir l'encens de M. Barthe, et les génuflexions de M. Edgar, c'est quelque chose. Seulement il a été écrit des idoles : *Aures habent et non audient, oculos habent et non videbunt.*

Serait-ce pour cette raison que M. Laurier aurait si peu de clairvoyance politique ?

Ah ! le pavé de l'ours !

***

Quant aux députés grits qui *affectent* de parler français, je suis vraiment chagrin de les voir si *affectés*. On m'assure que M. Abbott, le premier-ministre, n'affecte pas de parler notre langue, mais la parle avec une grande pureté

***

M. Mercier fait toujours parler de lui en Europe.

Il se fait appeler comte gros comme le bras dans les journaux français.

M. le comte Mercier par-ci, M. le comte Mercier par-là !.....

Je lisais, ces jours derniers, une homélie à l'adresse du nouveau noble, qui devrait être de nature à lui creuser une vive impression.

M. l'abbé Provancher en est l'auteur, et a paru dans le dernier numéro du *Naturaliste Canadien.*

En voici la péroraison :

" Les dernières nouvelles reçues d'Europe " nous apprennent que M. Mercier a été fait " comte palatin par le Pape. C'est un grand " honneur.

" Mais noblesse oblige. Un noble chevalier ne doit tirer l'épée que pour la défense " de la religion, de la patrie et de la justice ; " le nouveau comte devra donc à l'avenir " vivre à la manière des nobles, c'est-à-dire " prendre la vérité pour guide en toute cir- " constance, mettre un frein à ses passions " pour ne jamais défier au pugilat comme " dans l'affaire Leblanc, mener en tout et " partout, une vie rangée, sobre, régulière, " qui ne puisse fournir d'occasion à la cri- " tique.

" Telle devra être la conduite de M. " Mercier à l'avenir."

Certes, ce sont là d'excellents conseils que M. Mercier ne pourra manquer de prendre en bonne part.

Il y a d'autres passages très éloquents dans l'homélie de M. l'abbé Provancher. Le savant directeur du *Naturaliste*, dont la Revue scientifique est frappée à mort par M. Mercier, lui fait des adieux dont M. le comte gardera le souvenir.

***

Archiloque a des ennemis, cela me cause des insomnies cruelles.

Encore l'autre jour, un monsieur déposait dans l'*Electeur* un *communiqué* moqueur où il me raillait avec un esprit,... un esprit,... un esprit,... à faire tréssaillir de jalousie les mânes de M. Talleyrand, qui n'était pas bête, comme vous savez.

Ce particulier sans respect pour l'antiquité parle de notre humble chroniqueur avec un sans gêne effrayant. Il lui dit des noms ; il l'appelle " l'harmonieux Archiloque," " vieille perruque," " chroniqueur vieux jeu, " etc, etc.

Franchement, cela me navre. Moi qui suis si bien intentionné, qui tâche de faire plaisir à tont le monde ! Me traiter de vieille perruque ! A-t-on jamais vu ?...

Le monsieur au *Communiqué* qui ne nous trouve pas la main légère, mon cher directeur, a la main très lourde. Ecoutez-le :

" Il vient de se passer un événement bien " désagréable et bien cruel pour M. Chapais " et pour M. Tardivel, c'est l'approbation " donnée par M. Eugène Veuillot à la poli " tique libérale."

Hein ! voilà un coup rudement asséné ! Le dîner offert par M. Eugène Veuillot à M. Mercier, est une approbation donnée à la politique libérale ! ! !

Il a le " sentiment délicat des nuances " l'homme au *Communiqué ! ! !*

***

Et de plus, il est ferré sur les questions contemporaines. " Quand donc ferons-nous " une distinction entre le libéralisme poli- " tique et le libéralisme catholique, et quand " cessera-t-on de nous exhiber le vieux mon- " sieur qui croit devoir nous donner son " opinion sur cette question du libéralisme, " *question morte depuis quarante ans.* "

Question morte depuis 40 ans ! Et le Syllabus publié en 1864, et le concile du Vatican tenu en 1870, et les Brefs de Pie IX publiés de 1872 à 1876, et l'Encyclique *Immortale Dei*, promulguée en 1886 ? Tout cela prouve sans doute que la question du libéralisme est morte depuis 40 ans !

***

Une requête aux organes pâmés devant la noblesse de M. Mercier.

Voudraient-ils nous raconter l'anecdote de la visite de notre premier-ministre à Lady Stanley, à onze heures du matin ?

ARCHILOQUE.

UN BON CONSEIL

L'*Electeur* de ce matin est dans l'extase !

Revélations foudroyantes, s'écrie-t-il, et il savoure le témoignage rendu hier devant le comité des Privilèges et élection par le sieur O. Murphy.

Nous vous donnons un conseil amical, messieurs, et si vous êtes sages, vous allez le suivre, quoiqu'il vienne de nous.

Ne criez pas trop fort, et ne vous pâmez pas trop tôt. Attendez la contre-preuve avant de vous appuyer sur les récits de l'estimable sieur Murphy.

Vous ne savez peut-être pas de quel instrument vous vous servez en ce moment.

Dans quelques jours vous le saurez, et alors on verra ce qu'il faut penser des accusations, des dires, des histoires du sieur Murphy, dont le présent est digne de son passé, et qui joue un rôle de nature à lui assurer un brillant avenir.

AUX ABONNES RETARDATAIRES

Nous sommes décidé à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se pleindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encourus ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 Mai 1891—1 an H.

La visite de Guillaume II en Angleterre

Londres, 26.—Sir Edward Clarke, procureur-général, a déclaré, hier, à la Chambre des Communes, que si l'empereur Guillaume II, pendant son séjour en Angleterre, visitait l'exposition allemande, un dimanche, comme il en a manifesté l'intention, il le pourrait faire, mais que cette visite aurait un caractère privé, de manière à ne pas froisser l'opinion du peuple, relativement au respect dû au jour du Seigneur.

L'opium de contrebande

Chicago, 26.—Chas Rice *alias* Rodgers, riche pharmacien d'Orangeville, Ont., a été arrêté en cette ville, hier, accusé d'avoir fraudé la douane en passant les lignes sans payé les droits sur l'opium qu'il vendait aux Etats-Unis. Rice a été arrêté, au moment, où il entrait chez un chinois du nom de Hip Lung.

Le prisonnier était en ce moment, porteur de cinquante paquets d'opium, d'une demi-livre chacun. Rice a déclaré qu'il avait pris cet opium à Victoria, C. A.

On croit que le contrebandier appartient à la fameuse bandes de Gardner-Labelle qui a causé tant de troubles aux autorités douanières des deux côtés de la ligne.

Terrible accident de chemin de fer

Kingston, 26—Un terrible accident est arrivé à Renfrew, Ont., le jour de la St Jean, Baptiste. Thomas Caldwell de Sydenham, s'en retournait chez lui quand en voulant passer d'un wagon de chemin de fer dans un autre, le pied lui manqua et il roula sous le convoi. Un ami vit tomber l'infortuné et fit arrêter le train. On le trouva à côté de la voie ferrée, les deux jambes complètement détachées du tronc et la tête tout ensanglantée. Le pauvre Caldwell respirait encore. On ramassa les restes de la victime qui fut transportée à Harrowsmith.

Le défunt était âgé de 37 ans et jouissait d'une excellente réputation. Caldwell était accompagné de sa sœur. La douleur de la pauvre fille était terrible.

Un journaliste cravache par un echevin

Toronto, 26.—M. John Robinson, rédacteur de l'*Evening Telegram*, été a renversé et frappé à coups de fouet, hier sur la rue, par l'échevin Ewart Farquhar. Il y avait longtemps qu'une sourde inimitié régnait entre ces deux hommes. Le *Telegram* avait l'habitude de critiquer tous les actes de Farquhar qui est à la fois contracteur et échevin.

Au moment où l'échevin frappait Robinson, plusieurs amis de l'édile jetaient des œufs pourris au journaliste. Quelqu'un ayant dit que la police approchait, les deux hommes se sont séparés pour se retrouver de nouveau, une demi-heure après, devant les bureaux de l'*Evening News*. Là encore, nouvelles taloches, nouvelle foule. L'échevin Farquhar regrette ce qui est arrivé, mais il dit que voilà nombre d'années que Robinson le poursuit de ses sarcasmes. Robinson déclare que le journal n'a fait que son devoir.

Les amis des combattants font tout en leur pouvoir pour que l'affaire ne se termine pas en cour de police.

Un deluge dans les Etats de l'Ouest

Waterloo, Ia, 26—Des pluies abondantes ont causé d'épouvantables dégats, dans les Etats de l'Ouest. A Cherokee, cent maisons ont été détruites.

Il n'y a pas eu de pertes de vie.

Huit personnes se sont noyées, aux alentours de Correctionville.

La rivière Petit Sioux est encombrée de débris.

A Storm's Lake, les marchands n'ont pu se rendre à leurs établissements, le quartier commercial étant inondé.

Un convoi spécial s'est rendu jusqu'à un mille à l'est de Cherokee, mais n'a pu procéder plus loin, un vaste torrent s'étendant à perte de vue, interceptant ses progrès.

On craint que les habitants n'aient à souffrir de la faim, les entrepôts ayant tous été inondés. On ne sait comment aller au secours des habitants, le courant ne permet pas de se rendre vers eux en chaloupe.

Le surintendant du chemin de fer Chicago, St-Paul, Minneapolis et Omaha, a reçu un télégramme, lui apprenant que tous les ponts sur sa ligne entre Shelden et Lemars ont été emportés.

Des nouvelles plus récentes nous apprennent que 1,500 personnes sont sans abri à Cherokee. L'eau de la rivière est montée dix pieds plus haut que jamais on n'en a eu connaissance. On estime à $200,000 les dommages causés par l'inondation.

VOL AUDACIEUX

A la recherche du coupable

Sainte-Marie, Beauce, 27 juin.—Il s'est commis ici, hier soir, à onze heures, un vol des plus audacieux dans la maison de M. J. B. Ferland, hôtelier. Voici les faits :

Dans le courant de l'après-midi, M. Napoléon Voyer, représentant de la maison A. B. Dupuis, confiseur de Québec, est arrivé à l'hôtel. M. Voyer s'est absenté de la maison pour affaires pendant le reste de l'après-midi. Le soir, vers onze heures, M. Voyer parlait avait des amis dans une salle de l'étage supérieur, pendant que tout le personnel de la maison était plongée dans le sommeil. Quelqu'un s'est introduit dans la maison pendant ce temps, et lorsqu'avant de se mettre au lit M. Voyer a recueilli ses effets, il a constaté la disparition d'un petit sac de voyage contenant $400 en billets de banque, quelques chèques et un grand nombre de reçus et billets promissoires. Croyant que la maîtresse de la maison avait elle-même mis le précieux sac à l'abri de tout danger, M. Voyer s'est couché et a dormi sans inquiétude.

Samedi matin, il n'a eu rien de plus empressé que de demander à madame des nouvelles de l'objet disparu. Celle-ci a répondu qu'elle n'en avait pas eu connaissance depuis la veille, et qu'au moment où elle s'était retirée dans sa chambre, le petit sac était encore sur une chaise dans l'entrée.

M. Voyer a de suite conclu, surtout lorsque madame Ferland lui a dit avoir entendu entrer quelqu'un dans la maison vers onze heures, qu'il était victime d'un vol. Il a télégraphié de suite à son patron et M. A. B. Dupuis est arrivé dans l'après-midi, après avoir communiqué à Québec toute cette affaire à Son Honneur le juge Chauveau.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les sergents Harpe et Patry sont arrivés en voiture et ont commencé les perquisitions tout de suite.

Naturellement les officiers de la paix sont très réticents au sujet de l'affaire. Votre correspondant apprend toutefois que le coupable est connu et à la veille d'être arrêté.

Cette affaire a créé toute une sensation dans notre paisible village.

VOLEE DE CANCANS

La presse grite-libérale est pleine de racontars, de rumeurs, d'histoires à sensations, sur le compte de Sir Hector Langevin.

Le *Star* annonce qu'il est bien malade, et va rentrer incessamment dans la vie privée.

Sir Hector est toujours solide à son poste, à la chambre des Communes, au comité des chemins de fer, au conseil des ministres, etc., et le *Star* parle sans aucune autorité.

D'autres journaux font observer avec un air mystérieux, que Sir Hector, chose inouïe, n'était pas à son siége en chambre, l'autre soir.

Or il était à dîner chez l'hon. M. Lacoste, président du Sénat.

Et ainsi de suite.

Il s'en bâcle des cancans par le temps qui court !

Une tragedie a Paris

Paris, 30—Une terrible tragédie a eu lieu samedi soir au No 46 rue Jacob. Le baron de Plinval, âgé de 24 ans, après avoir dîné avec une femme dans un restaurant, voulut rentrer chez son père avec sa compagne.

Ce dernier leur défendit l'entrée de sa maison. Ils se rendirent alors à l'appartement qu'occupait le jeune baron, rue Jacob, et là le jeune Plinval fut pris d'un accès de folie, causé par l'ivresse, car on ne peut expliquer autrement ce qu'il a fait.

Après avoir barricadé la porte de sa chambre, il a ouvert une fenêtre, a saisi un fusil et s'est mis à tirer sur les passants. La femme qui l'accompagnait lui passait les cartouches. Sa première victime a été une dame, sa voisine, qui a reçu une balle dans la poitrine.

Bientôt une foule considérable se réunit devant la maison, et des hommes courageux voulurent faire cesser cette fusillade en pénétrant dans la maison, mais ils ne purent ouvrir la porte. Plinval eut alors l'idée de tirer sur la foule. Puis il se mit à lancer ses meubles dehors.

Le commissaire de police arriva sur les lieux avec un détachement et deux hommes voulurent entrer dans la maison, mais Plinval tira sur eux et ils tombèrent sur le pavé. Un instant après l'appartement s'illumina soudain, le baron avait mis le feu aux draperies. En un instant tout l'appartement fut en flammes. Les pompiers furent appelés et le premier qui voulut lancer de l'eau sur la maison, tomba sous les balles de Plinval.

Après un bruit de verres brisés, le silence se rétablit, et la police crut pouvoir en profiter pour tenter de pénétrer dans l'appartement, où le feu continuait à se propager. Mais au moment où la porte était forcée, le baron de Plinval et la femme qui l'accompagnait se précipitèrent dans la cour, du haut de la fenêtre. On accourut et on trouva le couple sans connaissance. Ils ont été transportés à l'hôpital. On croit qu'ils mourront.

Paris, 30.—Mde Mikal, la compagne du baron de Plinval, est morte hier. De Plinval est toujours à l'hôpital. Il souffre beaucoup. Le couple était devenu furieux par l'abus de l'absinthe. Le baron ne cesse de répéter dans son délire que ses ennemis le poursuivent depuis neuf jours. Le père du jeune homme disait ce matin que son fils n'est pas responsable de ses actes et qu'il va demander son internement dans un asile d'aliénés.

PAS DIFFICILE

On lit dans l'*Electeur* :

La lecture de la *Montreal Gazette* de ce matin jette l'émoi dans les rangs ministériels. L'organe tory anglais publie tout ce qui s'est passé à la dernière séance du comité. Trois colonnes de sténographie en texte serré, *avec titres à sensation.*

Ma parole d'honneur, ces gens-là sont fous.

Oui, la *Gazette* a publié le remarquable témoignage de M. O. Murphy avec des *titres à sensation.*

Et voici l'un de ces titres : *Hard swearing at Ottawa,* c'est-à-dire : *On jure fort à Ottawa.*

Si l'*Electeur* trouve ce titre flatteur pour le sieur O. Murphy, ii n'est pas difficile.

PISO'S CURE FOR
25 CTS
Le Meilleur Remède pour la toux
En vente dans toutes les Pharmacies.
CONSUMPTION
25 CTS

Québec, 16 septembre 1890.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques anadiennes.

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE Etc

ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., ET.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et **Davis,** à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases)

19, *Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

TÉLEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1890—1an (21

Echos & Nouvelles

Lauréats et bacheliers

Voici les noms des lauréats et bacheliers aux examens du baccalauréat qui se sont terminés samedi au Séminaire de Québec : En Physique, MM. Arsène Roy, Arthur Rousseau, Bernard Deschênes, Jules Frenette ont été laureats, et MM. Jos. Veilleux, Jos. Bossé, Geo. Fortier, Arthur Turcotte, Arthur Pelletier, Charles Gosselin, bacheliers. Rhétorique, lauréat, M. Benjamin Michaud ; bacheliers : MM. Ferdinand Roy, A. Donaldson et Ph. Audet.

M. Arsène Roy, au baccalauréat de Physique n'a perdu que trois points seulement sur son examen.

M. Roy est le frère de M. l'abbé Eugène Roy, curé de Hartfort, Conn., E. U., et autrefois professeur de rhétorique et préfet des études au Séminaire de Québec ; de M. l'abbé Philéas Roy et de M. l'abbé Camille Roy, ecclésiastique au Séminaire de Québec. Nous lui offrons nos félicitations.

Après M. Roy, M. Arthur Rousseau, fils du Dr Rousseau, de St-Casimir, s'est particulièrement distingué, ne perdant que six ou sept points sur tout son examen.

Les élèves finissants de cette année ont lieu de se féliciter de leur succès. Dix bacheliers sur une classe de dix-huit élèves, voilà qui témoigne assurément en faveur de l'enseignement et des élèves.

A Rome

M. l'abbé G. Turgeon, de Lévis, est actuellement à Rome, après un heureux voyage à travers l'Egypte, la Palestine, la Syrie, la Turquie d'Europe et la Grèce. Il a eu l'honneur d'assister au consistoire solennel du 4 juin. Le jour de la Pentecôte, il a assisté à la messe de Notre Saint-Père le Pape, puis il a obtenu une audience du St-Père.

L'abbé Turgeon quittera Rome vers le commencement de juillet pour aller visiter l'Italie, la France, l'Allemagne, la Suisse, etc.

Décès

M. Thomas Dunn, snr, autrefois membre de la société Dunn et Samson, constructeurs de navires à Lévis est mort hier, à sa résidence, à Lévis, à l'âge de 79 ans.

Pénible accident

Une pénible accident a eu lieu dimanche dernier à Waterloo, comté de Shefford. Un jeune homme nommé Paulus Parmelee, frère de M. Parmelee, notre confrère du *Waterloo Advertiser*, et du révérend M. Parmelee, secrétaire de la section protestante du conseil de l'Instruction publique, s'est noyé en se baignant.

Toutes nos sympathies à la famille.

L'honorable M. de LaBruère

L'honorable M. de LaBruère est retournée dans sa famille samedi dernier.

Il y a du mieux, toutefois la maladie exigera encore un traitement suivi de deux ou trois semaines.

Pour l'Europe

M. l'abbé Nadeau, professeur de Rhétorique au Séminaire de Québec et M. l'abbé A. Lortie, du Grand Séminaire, partiront au mois de septembre prochain pour aller étudier la théologie au séminaire canadien à Rome. Ils seront absents deux ans.

M. et Mme L. E. Couture, de Lévis, accompagnés du major L. N. Laurin, partent pour l'Europe le 4 juillet.

Les voyageurs partiront le 2 juillet via New-York, où ils s'embarqueront à bord de la *Touraine*, de la ligne transatlantique.

MM. les Drs J. B. Dufresne, Philippe P. Roy et Pierre Boisseau qui viennent d'être admis à la pratique de la médecine après de brillants examens doivent partir à bord du même vapeur, et s'embarqueront à New-York, le 3 juillet prochain.

Pèlerinage de St-Ubald

Le curé de St-Ubald est à organiser un grand pèlerinage à St-Anne de Beaupré pour le mois d'août prochain. Comme les annés passées, on donnera avec plaisir des billets à toutes les personnes qui voudraient prendre part à ce pèlerinage à quelque paroisse qu'elles appartiennent. M. le curé de St-Ubald compte sur les pèlerins des autres années. Il a retenu déjà le magnifique vapeur l'*Etoïle* capt Pâquet. L'organisation ne laisse rien à désirer. Billets à vendre à Deschambault, St-Alban, Grondines et St- Casimir.

Décédée

Madame David Malhiot, belle-mère de M. Louis Fréchette, député de Mégantic, est morte à Gentilly, le 19 courant, à l'âge de 62 ans. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 22 courant.

Mort subite

Le *Progrès du Saguenay* rapporte la mort suivante :

Lundi soir, vers sept heures, un prêtre du séminaire était allé à bord du *Thor*, demanda à voir le capitaine, M. Thom. Riverin, cultivateur bien connu de Chicoutimi. On indiqua la chambre de M. Riverin, mais le visiteur ayant constaté par la porte entr'ouverte qu'il sommeillait, n'osa l'éveiller. M. Xavier Belley, maître d'hôtel à bord du *Thor*, se rendit alors à la chambre du capitaine pour l'éveiller mais il le trouva si profondément endormi qu'il revint prier le révérend monsieur de retarder sa visite au lendemain.

Mardi, le capitaine retarda à se lever et M. Johnny Déchêne, second du *Thor*, monta à sa chambre pour s'en informer. Il s'aperçut qu'il était mort. Il appela l'équipage et M. Belley a constaté qu'il était absolument dans la même position que la veille et qu'il devait être mort lorsqu'il était allé à sa chambre.

Le médecin a constaté qu'il était mort d'appoplexie foudroyante ; il n'a dû sentir aucune douleur, car il était dans la position d'un homme qui dort. En outre son lit indiquait qu'il n'avait dû faire aucun effort.

Le défunt avait communié dimanche de la semaine dernière.

Curieuse coïncidence, dimanche, à la grand'messe, à laquelle assistait le défunt, Mgr Bégin a prêché sur l'importance pour tous, de se tenir bien préparés à la mort.

Le défunt avait, le jour même de sa mort, visité les travaux de parachèvement de la cathédrale.

Une sœur de M. Riverin, Mme Vve Léandre Tremblay, est morte absolument de la même manière, il y a quelques années.

Démissionnaire

Benjamin Paquet, de St-Nicolas, a envoyé sa démission au département des postes à Ottawa. M. Paquet a l'intention d'aller se fixer à Montréal.

Deux citoyens de St-Nicolas, MM. Naz. Laliberté et Louis Dubois, ont fait application pour obtenir la position.

Un monument

On est à ériger un monument à Lachine en mémoire du fameux massacre que les Indiens y ont commis aux premiers jours de la colonie. Ce monument sera placé dans le cimetière catholique.

—M. l'abbé Emile Dionne, du collège de Ste Anne de la Pocatière, est en cette ville. Il part demain pour un voyage de quelques semaines à New-York et autres villes des Etats-Unis.

Le terminus du Québec Central

On dit que les autorités de la compagnie du chemin de fer Québec Central ont décidé de placer le terminus de leur voie, à Lévis, à l'ancien endroit rue St George, en dehors de la ville.

On en serait venu à cette décision, vu que le prix de location de l'embranchement St Charles est trop élevé. Déjà des ouvriers, nous dit-on, sont occupés aux travaux de ballastage sur l'ancienne voie de St Henri à Lévis.

On parle aussi de fixer le terminus de cette voie ferrée dans le centre de la ville, sur le haut de la falaise, où des élévateurs seront construits pour transporter les voyageurs et le bagage en bas.

Le chemin de fer du Quebec Central

La compagnie du chemin de fer du Québec Central adoptera lundi, le 29 juin, l'horaire de la saison. A partir de cette date, le service amélioré d'un convoi de chars élégants sera mis en force. Le train-express quittant Québec par le bateau-passeur à 1 heure 30 p. m., et Lévis à deux heures, voyagera directement de Boston viâ Sherbrooke et White River Junction, sans changer de chars. Le train de passagers de nuit quittera Québec, par le bateau-passeur, à 8 heures 30 p. m. ; Lévis, à 9 heures 15 a m, arrivant à Sherbrooke à 4 heures 30 a m, connexant avec le convoi du Boston and Maine, pour Boston et New-York.

Il y aura aussi attaché à ce convoi, un char Monarque, parloir et dortoir via Dudswell Junction et le chemin de fer " Maine Central " à Lancaster, N. H., et un char direct sur la même route de Québec à Portland.

Les chars Monarque, parloir et dortoir entre Québec, Boston et Springfield, viendront en connexion avec le chemin de fer " Boston and Maine " via Sherbrooke et White River Junction.

Ce sont les plus grands avantages qui aient été offert par aucune compagnie entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. S'adresser au bureau général, des billets en face de l'hôtel St Louis pour plus ample informations.

Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Il y aura assemblée du bureau des examinateurs catholiques de Québec, le mardi, 14 de juillet prochain, pour examen des aspirants à un diplôme pour l'enseignement.

N. LACASSE, Sec.

Chemin de fer du lac St-Jean

A partir de, et après, mercredi, le 1er juillet, l'Express local entre Québec et Saint-Raymond, voyagera par la nouvelle ligne, par Charlesbourg et Lorette des Sauvages, partant de la station sur la Jetée Louise, Québec, à 5.30 p. m. et y arrivant à 8.40 a. m.

Tous les autres trains voyageront par la voie actuelle, par la Jonction du C. P. R., jusqu'à nouvel avis, partant de, et arrivant à la station du Palais.

Coups de pistolet

Hier soir, vers 9 heures, le capitaine Kane, de cette ville, a tiré deux coups de pistolet sur un jeune homme du nom de Story sur la rue Ste Geneviève, près de la pension O'Hare. Le capitaine a visé sur les jambes et Story n'a pas été blessé. Il est allé porter plainte à la cour de police ce matin, et l'assaillant doit être arrêté aujourd'hui, paraît-il.

Un steamer en feu

Le steamer *Monte Videan* qui est entré dans le port samedi matin, a failli brûler en mer.

Il est parti de Londres le 13 courant, avec une cargaison générale, y compris une certaine quantité de poudre à canon et de matières explosives. Le 24 dans le voisinage du Cap Ray, à 2 hrs. de l'après-midi, on découvrit que le feu avait pris naissance dans l'écoutil No. 5 où il y avait de l'huile. Une véritable panique eut lieu à bord, malgré le sang froid des officiers de bord qui firent tout pour rassurer les passagers. Les pompes furent mises à l'œuvre et dans l'espace de deux heures les flammes étaient complètement éteintes.

Noyé

Un jeune garçon de 9 ans s'est noyé samedi après-midi en cherchant à attrapper du petit poisson dans la rivière St-Charles, près du pont Dorchester. Il glissa, tomba à l'eau et disparut avant qu'on ait pu lui porter secours.

Le cadavre fut repêché quelques heures après et transporté chez les parents du défunt où une enquête de coroner sera tenue ce matin.

Faillite

M. John Otto Osler, propriétaire du Beaver Laundry, a fait cession à la demande de M. R. H. McGreevy. M. Napoléon Matte a été nommé gardien provisoire.

Incendie à Lorette

Vendredi dernier le feu a consumé une étable et des granges, ainsi que 2 chevaux appartenant à M. Félix Fréchette, laitier, à la Jeune Lorette. Les instruments aratoires ont été détruits. Pas d'assurances.

Notre fête nationale à la Beauce

La fête nationale des Canadiens-Français a été célébrée avec pompe dimanche à Ste-Marie de la Beauce. M. l'abbé L. P. Delisle, du vicariat de St-Roch de Québec, avait accepté l'invitation de donner le sermon de circonstance à la messe solennelle, qui a été chantée à l'église paroissiale.

Compagnie du Richelieu

A l'avenir les bateaux circuleront entre Québec et Montréal tous les jours de la semaine—le dimanche comme les autres jours.

Les bateaux partiront de Québec et dt Montréal à heures de l'après-midi, se rencontrant à Trois-Rivières sur les huit heures. Les bateaux resteront deux heures et reprendront ensuite leur course pour arriver à Québec et à Montréal à l'heure ordinaire le lendemain matin.

Tous nos compliments à l'honorable M. McGreevy, président de la compagnie du Richelieu, pour cette innovation qui sera fort goûtée du public.

Le bataillon du Prince de Galles

Ce bataillon est arrivé de Montréal en cette ville dimanche matin. Il était commandé par le lieutenant-colonel Butler et était au nombre d'environ 200. Les catholiques du bataillon ont paradé à la messe de huit heures et les protestants, fanfare en tête, à la cathédrale anglaise. Dimanche soir, sur la terrasse, la fanfare a exécuté avec beaucoup de succès, plusieurs morceaux de son répertoire.

Hier soir, les volontaires de Montréal sont partis par convoi spécial du Pacifique.

Enquête et verdict

L'enquête faite par le sous-coroner M. le Dr Garneau sur le cadavre du jeune F. X. Dumont dont nous racontons la mort tragique a eu lieu samedi matin. Le malheureux jeune homme a débarqué du train du mauvais côté, est tombé à l'eau et s'est noyé.

Le verdict a été : " Trouvé noyé."

Commencement d'incendie

Dimanche matin, vers 2 heures, le sergent Kell et le constable Landry, en devoir sur la rue St-Jean, s'aperçurent que la résidence de M. Arthur Blais, cordonnier, près de la côte St-Stanislas, était en feu. Ils sonnèrent immédiatement l'alarme, et les pompiers qui arrivèrent en toute hâte réussirent à empêcher les flammes de se communiquer à la maison voisine. La résidence de M. Blais est fortement endommagée par l'eau et la fumée.

La propriété appartient à M. Boivin, entrepreneur, et est assurée. M. Blais n'a pas d'assurance, paraît-il.

—Un feu de cheminée hier à la boite 21.

Le vapeur " Montréal "

Le vapeur *Montréal* reprendra le service entre Québec et Montréal la semaine prochaine.

Le *Canada* sera alors pris pour la ligne du Saguenay.

Chars refrigérateurs

Le Pacifique Canadien va de nouveau mettre en circulation des chars réfrigérateurs pour le transport du beurre, des œufs, des volailles, des fruits et des légumes.

Incendie

Ce matin, vers une heure, une grande lueur se voyait sur les hauteurs de Lévis. Les bâtisses de M. Thomas Demers, cultivateur, rue Saint-Georges, étaient tout en feu. Aux dernières nouvelles, on espérait pouvoir circouscrire l'incendie aux propriétés de M. Demers.

Un don généreux

Son Honneur le juge A. B. Routhier a fait don à l'hôpital du Sacré-Cœur de tous ses droits littéraires, sur son livre intitulé " Nouveau chemin de la Croix et méditations."

Un tournoi de force

Douze à quinze mille personnes se pressaient vendredi soir au Parc Sohmer pour assister au grand tournoi de force entre Louis Cyr et Sébastien Miller, désignés comme les hommes les plus forts du monde.

Les deux lutteurs apparurent en costume d'athlètes.

Un certain nombre de *sportsman* furent appelés sur l'estrade pour agir comme *referees*.

Miller fut pesé et donna le poids de 212 livres, Cyr pèse 301 livres.

On pesa ensuite les poids, (*dumbells*) ; les plus gros de Miller pèsent 232½ lbs et celui de Cyr 248 lbs, le plus petit de Miller pèse 147 et celui de Cyr 109 lbs.

Miller ouvrit le tournoi en levant d'une main au bout de son bras son poids de 147 lbs.

Cyr saisit ensuite de la main droite son gros poids de 248 lbs, le souleva jusqu'à son épaule, puis, au milieu des applaudissements, le hissa au bout de son bras au-dessus de sa tête.

Miller déclina l'honneur de manier le lourd *dumbell* et prit son poids de 232½ lbs des deux mains et l'éleva au-dessus de sa tête, le laissant tomber sur son bras gauche, puis à terre.

Cyr prit ensuite son poids de 109, le souleva au-dessus de sa tête, puis le descendit au bout de son bras dans une position horizontale.

On roula un baril rempli d'eau pesant 495 lbs. Miller, habitué à soulever ce poids, s'installa sur deux chaises entre lesquelles étaient le baril, qu'il souleva d'un pied en le saisissant par les bords.

Cyr, invité à l'imiter, déclara qu'il n'avait jamais pratiqué ce truc, mais il essaya quand même et réussit à soulever le baril, aux applaudissements de la foule.

Miller mit alors sur le baril un morceau de fer de 100 lbs et souleva le tout.

Miller se mit à casser des pierres à coups de poings.

Cyr n'entreprit pas la destruction des cailloux.

Il fit venir un jeune homme de la foule, pesant 179½ lbs, le saisit par le milieu du corps, l'enleva d'une main au-dessus de sa tête, se coucha sur le dos et se releva toujours tenant sa proie au-dessus de son bras et le fit tourniquetter pendant une minute.

Prix du Prince de Galles

La correction des épreuves du concours des lauréats pour le prix du Prince de Galles, est terminé. En rhétorique, l'heureux vainqueur est un élève du Collège de Montréal, et en physique, c'est un élève de Nicolet qui a obtenu la bourse. On nous dit que les réponses sont généralement excellentes, et que la différence entre les cinq ou six premiers dans les deux concours est presque insignifiante. Nicolet est premier et second pour les sciences, Québec vient troisième et quatrième. Le Collège de Montréal fournit les deux élèves les plus forts en rhétorique.

Cour de révision

Voici les jugements rendus ce matin en cour de révision :

Houle vs Farley. — Jugement infirmé, action maintenue avec frais des deux instances.

Dallaire vs Dallaire.—Jugement confirmé avec dépens.

Collin vs Waterous Eug Co—Infirmé et jugement en faveur du demandeur pour $1760 de dommage et les frais de deux instances.

Gendron vs Proulx et al.—Infirmé. Les deux actes de vente mentionnés dans la déclaration du demandeur déclarés nuls avec frais des deux instances.

Paradis vs Cie. du C. de Q. et Lac St-Jean.—Infirmé et le demandeur déclaré propriétaire du terrain décrit dans la déclaration. Ordonné à la demanderesse de livrer le dit terrain avec frais des deux instances.

Une grave affaire

Voici de nouveaux détails relativement à la rencontre entre MM. Kane et Storey, dont nous parlons dans notre 1ère édition.

Ce matin M. Storey, accompagé de son avocat, M. Fitzpatrick, s'est rendu à la cour de police et a fait une déposition assermentée accusant le capitaine Kane d'avoir tiré des coups de revolver sur lui, avec intention de meurtre.

En conséquence un mandat d'arrestation a été émis contre le capitaine Kane.

La scène des coups de revolver sur les rues des Carrières et Ste-Geneviève a produit une vive sensation, et a causé une véritable panique, parmi les dames qui se trouvaient aux environs du jardin du Fort.

M. Storey a, dit-on, tiré lui-même un coup de revolver pour montrer qu'il était armé.

Une bagarre avait déjà eu lieu entre MM. Kane et Storey sur le pont du *Vancouver*, il y a un an environ.

Distribution des prix au couvent de Jésus-Marie, à St-Joseph de Lévis

Le 22 du courant, avait lieu, au pensionnat de Jésus-Marie, à St-Joseph de Lévis, la distribution des récompenses et des médailles méritées par les nombreuses élèves de cette institution, dans le cour des l'année scolaire.

Parmi les jeunes filles dont les succès ont été les plus brillants, nous citerons dans la section des grandes : Mlles M. L. Fontaine, M. Browne, M. Kelly, M. L. Fortin, A. Moreney, L. Tanguay, V. Côté. Parmi celles de la seconde section : Mlles Marie Beaulieu, M. L. Dumas, L. Chapleau, Em. Drouin, El. Ruel.

Il y a eu présentation de six belles médailles.

1. Deux médailles d'or et deux diplômes d'honneur à Mlles A. French et A. McDougall, élèves graduées.

2. La médaille de Son Excellence le gouverneur-général lord Stanley de Preston, méritée par Mlle A. French.

3. Une médaille d'argent, décernée à l'élève la plus forte en musique, et méritée par Mlle M. L. Fontaine.

4. Une jolie médaille d'or, offerte par M. F. X. Lemieux, M. P. P., à l'élève la plus méritante du Petit Pensionnat. C'est Mlle Emma Drouin, de St-Roch de Québec, qui a remporté cette récompense.

5. Enfin, la magnifique médaille d'or de l'hon. M. Mercier, premier ministre. Cette médaille a été décernée à Mlle J. Carroll, de Kamouraska.

Un cirque

On annonce pour le commencement d'août la visite à Québec du cirque Robinson.

Ce serait l'un des plus grands cirques qui parcourent actuellement les Etats-Unis.

Homard empoisonné

Un jeune homme du nom de Damase Lortie, demeurant chez ses parents, rue St-Georges, Lévis, a failli s'empoisonner samedi soir en mangeant du homard en boîte. Après en avoir mangé une certaine quantité, il ressentit des tiraillements dans l'estomac.

Se doutant que le homard pouvait être la cause de ce malaise, il se mit à boire du lait ce qui le sauva. Le médecin fut mandé et découvrit chez le malade tous les symptômes de l'empoisonnement.

Le jeune Lortie est maintenant hors de danger.

Tentative de suicide en pleine mer

Le steamer *Dominion*, arrivé dans notre port, rapporte qu'en pleine mer il s'est passé un incident à bord de ce bâtiment. Un matelot du nom de Power s'est jeté à la mer sous le regard des passagers, qui ont donné l'alarme. On a immédiatement jeté une chaloupe pour porter secours au malheureux qui venait de tenter de se suicider. Après des efforts de désespérés, les sauveteurs ont réussi à empoigner Power et ils l'ont ramené à bord, affaibli et puisé.

Accident

Hier après-midi, la bouilloire des machines à vapeur *City of Liverpool* a éclaté. Deux hommes de l'équipage nommés Thompson et Bishop ont été ébouillanté. On a transporté les blessés sur le quai de la Reine à bord du vapeur de la police du port. L'ambulance a été mandée et Bishop fut transporté à l'Hôtel-Dieu et Thompson au *Jeffery Hale Hospital*.

Tous les deux souffrent beaucoup de leurs brûlures, mais ne ne sont pas en danger.

Incendie à Lévis

Dimanche, entre minuit et une heure, le feu s'est déclaré dans la maison de M. Ths. Demers, cultivateur, rue St-George. Les pompiers ont été appelés immédiatement, et se sont rendus en toute hâte sur le théâtre de l'incendie. Malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu sauver la propriété de M. Demers, car les flammes activées par le fort vent de nord-est qui soufflait alors, avaient fait des progrès considérables.

La maison a été détruite de fond en comble. M. Demers a pu sauver la plus grande partie de son ménage.

M. Thomas Demers était assuré pour environ $1000 dont $800 à la Lancashire.

DECES

A Québec, le 22 du courant, à l'âge de 46 ans, Charles L. Bossé, Ecr., de Montréal, deuxième fils de feu l'hon. Jos. N. Bossé, J. C. S.

Léontine-Marie-Ange, enfant bien-aimée de Sieur Onésime Beaubien, décédée ce matin, à l'âge de 2 ans, 8 mois 5 jours. Elle sera inhumée demain, le 28 courant, au cimetière St-Charles. Le convoi quittera la demeure rue Ste-Hélène, St-Roch, à 2¾ heures très précises.

SOUMISSION POUR HOUILLE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI, le 14 JUILLET prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription " Soumission pour Houille," pour la fourniture et la livraison, à Sorel, Québec, de 3 400 grosses tonnes [2,240 livres] de la meilleure houille à vapeur, récemment extraite et bien sassée avant d'en faire le chargement, car on n'acceptera pas, en aucune circonstance, le produit général de la houillère.

Les soumissions devront faire connaître le nom de la houillère, la qualité de la houille offerte et le prix demandé pour chaque tonne livrée sur le quai de Sorel.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un *chèque de banque accepté*, à échéance illimitée, égal à la somme de $550, et payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Par ordre,

E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 24 juin 1891.
Québec, 30 juin 1891—6f

225

AUX NOUVEAUX ABONNES

CONDITION :

$1.00 POUR -UNE- **$1.00**

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

" JOURNAL DES CAMPAGNES "

Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

" *JOURNAL DES CAMPAGNES* "

QUI SE PUBLIE TOUS LES JEUDIS CONTENANT

16 pages de matières à lire.

☞*En outre nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés*

Le mois de Ste ANNE

ET

ST JOACHIM.

S'adresser à

ELZEAR BEDARD,

AGENT DU

JOURNAL des CAMPAGNES,

11 et 13, Rue Buade, Québec.

Echos & Nouvelles

Rétabli

Nous sommes heureux d'apprendre que M l'abbé Beaudoin, vicaire à la Basilique, est presque entièrement remis de la maladie qui l'a obligé pendant quelque temps à suspendre ses fonctions sacerdotales. Il est de retour à la cure de Québec.

Nouveau Journal

Le nouveau journal conservateur que doit publier, à Lévis, M. Alphonse Desjardins, et dont le numéro prospectus paraîtra la semait prochaine, s'appellera l'*Union Canadienne* Il sera publié tous les jours et aura le forma de la *Presse*.

Un compatriote

Un compatriote qui a fait son chemin rapidement aux Etats-Unis, c'est M. Alexandre Bergevin, frère de M. Chs. Bergevin. Depuis quelques années seulement établi à Chicago, il est l'agent de l'importante compagnie connue sous le nom de Eisen Vineyard Co, de Californie, dont il est aussi membre. M. Bergevin à épousé avant hier Miss May Wickersham, fille du président de la First National Bank de Petaluma, Cal.

L'endroit où Montgomery est tombé

Il y a une cinquantaine d'années, on avait fait poser une inscription ou une pierre du cap Diamant située au-dessus de l'endroit où est tombé Montgomery en 1775. Depuis le temps, la pluie etc., aidant, plusieurs lettres de l'inscription se sont détériorées et presqu'effacées. Ce que voyant, M. le président du comité du feu, le conseiller Gagnon a chargé le chef Dorval de réparer cette inscription.

Les hommes de la brigade ont réussi, après avoir rencontré d'énormes difficultés, à faire les réparations voulues. M. le chef Dorval a alors fait cadeau au colonel Barry, commandant des Montgomery Guards, des lettres qu'il a enlevées pour les remplacer, ainsi que de diamants enlevés au rocher.

Mort de la diphtérie

Un jeune enfant de M. Marceau, demeurant rue des Commissaires, St-Roch, est mort de la diphtérie.

Amputation

Le malheureux Alphonse Sénécal qui s'est fait écraser par un train, à la rivière à Pierre, a été forcé de subir l'amputation d'une jambe et d'un bras à l'Hôtel-Dieu. Il se rétablit rapidement.

Noyade à Montréal

Hier matin, à Montréal, vers huit heures et demie, quelques personnes qui se tenaient sur les quais, près de la prison, ont été témoins d'un bien pénible accident.

Patrick McEwan, jeune orphelin âgé d'une dizaine d'années, se tenait à bord d'une berge où il était employé lorsqu'en s'inclinant pour regarder dans l'eau, il tomba dans le fleuve.

Quelques personnes accoururent à ses cris, mais il leur fut impossible de sauver le petit malheureux.

Au moment où l'on s'embarquait en chaloupe pour aller lui porter secours, Patrick McEwan s'ensevelissait dans le fleuve et jusqu'à présent, on n'a pu le repêcher.

C'est M. le notaire Demers qui le premier s'est aperçu de ce pénible accident et en a averti la police du poste No 2.

Natif d'Angleterre, Patrick McEwan est arrivé à Montréal il y a quelques semaines seulement et, au bout de quelques jours, il s'adressa au capitaine de la barge sur laquelle il se trouvait. Touché de l'humble condition du pauvre petit orphelin, le capitaine, le prit sous sa protection.

C'est pendant l'absence de celui-ci que ce petit malheureux s'est noyé.

Accident

Mercredi soir, vers 6 hrs. 30, un des enfants de M. A. Raymond, libraire de la rue de la Fabrique, a failli se faire tuer par la voiture d'un laitier conduite à toute vitesse sur la rue Garneau. La voiture lui a passé sur le corps et ce n'est que par un hasard providentiel qu'on ne l'ait pas relevé mort. Le pauvre petit n'a que quatre ans. Ses blessures quoique douloureuses ne sont pas graves.

Pour la cinquième fois nous signalons à la police l'infraction systématique de certain règlement de la cité dont les laitiers se rendent coupables. Il semble inutile de revenir sur le sujet, les autorités n'en tiennent aucun compte. On devrait arrêter et soumettre impitoyablement à l'amende les individus qui se moquent ainsi de la vie des gens.

Un monument à sir A. A. Dorion

On nous apprend, dit la *Patrie*, que plusieurs citoyens sont à organiser une liste de souscription pour l'érection d'un monument à feu l'hon. juge en chef Sir A. A. Dorion.

Ce monument sera érigé en face du palais de justice dès que les travaux seront terminés.

Mieux

M. George Belleau, fils de M. le coroner Belleau, est assez bien rétabli de sa maladie de diphtérie. M. le coroner qui s'était soumis à l'isolement afin de demeurer auprès de son fils, reprendra ses fonctions dès cette semaine.

Accident à Sorel

M. Godias Bernier, de Sorel, a failli perdre la vue samedi après-midi. Il était occupé à faire fondre des tuyaux de plomb, lorsqu'une explosion se produisit, lui couvrant l'estomac et la figure de plomb. M. H. C. Charland entendit l'explosion, entra dans la boutique et conduisit la victime à l'hôtel du Canada, où M. le Dr Nourrie lui donna les soins voulus. M. Bernier est aujourd'hui remis de cet accident, qui aurait pu avoir des suites très graves. On attribue l'explosion à une certaine quantité d'eau qui se trouvait dans ces tuyaux.

La Worsted Factory Co

La manufacture de lainages de la Pointe aux Lièvres a été vendue, hier matin à l'enchère et adjugée à M. A. Paton, de Sherbrooke, pour $15,000.

Tout le matériel sera transporté à Sherbrooke dans quelques jours.

Pour l'Europe

M. le notaire Ernest Larue, de Ste Marie Beauce, part jeudi prochain pour un voyage de quatre mois en Europe.

Recettes du Grand-Tronc

Recettes du trafic du Grand-Tronc pour la semaine finissant le 20 juin 1891 :

	1891	1890
Passagers	$122,668	$128,372
Fret	207,351	246,030
Total	$330,019	$374,402
Diminution	$44,383	

A Ste-Anne

Un pèlerin boiteux qui ne pouvait marcher sans béquilles les a laissées au sanctuaire de la thaumaturge hier. et s'en est revenu guéri.

Une chute

Un nommé Leclerc, peintre, demeurant au faubourg St-Jean, était à peinturer le haut de la maison de M. William McLimont, marchand, chemin Ste-Foye, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba. Il fut immédiatement relevé et transporté chez lui dans la voiture de l'ambulance.

Il n'a pas de blessure grave, mais l'on redoute des lésions internes.

Nouvelles religieuses

Dans le Consistoire public du 4 juin, le Souverain-Pontife a préconisé neuf évêques.

Par suite de l'élévation de Mgr Rotelli au cardinalat, Mgr Dominique Ferrata, archevêque titulaire de Thessalonique, est désigné pour occuper le poste de nonce apostolique à Paris. Mgr Ferrata a été auditeur de la nonciature en France, puis délégué extraordinaire en Suisse pour les négociations qui ont heureusement abouti à la pacification religieuse ; ensuite nonce à Bruxelles, et enfin secrétaire de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

—M. Th. Mercier est nommé vicaire à Saint-Lazare, à la place de M. O. Cloutier qui est nommé professeur de Théologie Dogmatique à l'université Laval.

—M. Gagné, prêtre, revenu des Antilles où il a passé l'hiver dans l'intérêt de sa santé, a été nommé vicaire à Sainte-Marguerite.

—Par suite de la création des nouveaux cardinaux Grotelli et Gruescha, le Sacré Collège se compose actuellement de 64 cardinaux. Par nationalité, ces 64 cardinaux se divisent comme suit : 34 italiens, 8 français, 6 autrichiens, 4 espagnols, 9 anglais, 2 portugais, 1 polonais, 1 belge, 1 suisse, 1 américain, 1 canadien et 1 australien.

Le Sacré Collège au complet, doit comprendre 70 cardinaux, mais pour des raisons diverses, ce nombre n'a jamais été atteint ni sous Pie IX ni sous Léon XIII.

M. l'abbé Paradis, professeur de mathétiques au séminaire de Québec, est nommé directeur du pensionnat de l'université Laval, et M. l'abbé Mathieu, préfet des études.

—M. l'abbé Eugène Roy, curé de Hartford, Connecticut, est en cette ville depuis dimanche dernier.

Il séjournera ici environ une semaine.

Pèlerinage

Le pèlerinage annuel des Irlandais catholiques d'Ottawa, à Ste-Anne de Beaupré, aura lieu le 18 juillet, sous le direction des RR. PP. Rédemptoristes.

Contestation de Charlevoix

Les objections préliminaires produites par M. Henry Simard, député de Charlevoix, aux Communes, ont été plaidées aujourd'hui devant l'honorable juge Gagné.—Jugement sera rendu en Juillet prochain.

M. J. A. Dionne, avocat, de Québec, représentait les pétionnaires et M. Charles Angers, de la Malbaie, occupait pour le défendeur Simard.

Les gardes Montgomery à Québec

Ce corps militaire de Potland et de Boston a reçu un accueil cordial de la population de Québec, à l'occasion de leur visite en cette ville. Des milliers de citoyens les ont accueillis à leur arrivée hier soir. Une députation du conseil de ville était allée à leur rencontre, avec les représentants de l'autorité militaire.

Les visiteurs américains ont été conduits à l'hôtel par les fanfares de la batterie B et du 8ième bataillon. Ce sont des hommes de belle apparence.

Au concert donné par leurs musiciens au *Drill Shed* au bénefice du monument Short-Wallick, il y avait foule. Le programme a été bien exécuté.

Nos visiteurs partent ce soir.

Nouvelles de la côte Nord!

Les dernières nouvelles de la Pointe aux Esquimaux mandent qu'il y a encore 75 malades dont 15 gravement et 4 mortellement. Pas de nouveaux cas.

Bande des Hussards Canadiens

A une assemblée de la bande des Hussards Canadiens, les membres suivants ont été élus pour faire partie du bureau de direction.

Président, Ed Brousseau ; secrétaire Wm. J. Thompson ; trésorier, O. Lortie ; assistant trésorier, B. Sauvageau.

Ces messieurs sont autorisés à prendre tous les engagements concernant cette fanfare.

M. Jules Gingras ayant donné sa démission comme chef de la bande, il a été remplacé par M. Jos. Vézina.

Funérailles

Les funérailles de M. Charles L. Bossé ont eut lieu ce matin, à 9.30 à la Basilique, au milieu d'un nombreux cortège.

Le deuil était conduit par l'honorable juge Bossé et M. Henri Bossé, frères du défunt, par MM. W. C. Languedoc et V. W. Larue, parents du défunt.

M. le curé de Québec a fait la levée du corps. Le service et l'absoute ont été chantés par le Révd Père Turgeon, S. J., assisté de MM. les abbés Vaillancourt et Beaudoin, vicaires de la Basilique, comme diacre et sous-diacre.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Belmont.

Ont signé le registre mortuaire : l'hon. juge Casault, MM. Jacques Malouin, J. H. R. Burroughs, Ulric Tessier, J. Dunbar, S. Lesage, Cyr. Tessier, et L. G. Clint.

Fécondité

Ces jours derniers, Madame Antoine Parent, de la paroisse de St.-Raymond a donné le jour à trois filles.

Les meilleurs eaux gazeuses

Certificat d'un analyste

J'ai analysé les eaux gazeuses, ginger ale, cidre, cream soda, et, etc., fabriquées par M. N. Y. MONTREUIL, Québec. Je les ai trouvées toutes de qualitée supérieures, très pures, et ne contenant aucune substance nuisible à la santé.

P. J. ED. PAGÉ Ptre.

Ancien profess. de chimie, université Laval

Québec, 17 juin 1891.—1an.

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : " Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, *et qui m'a rendu le service le plus signalé.*' Franco 50 centimes.—M. RAYMOND & CIE., Editeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 26 juin 1891.

FARINE—Sup. extra, baril, 196.	$ 5 40	*a*	5 70
Extra	5 10	*a*	5 25
Forte pour boulanger	5 [illegible]0	*a*	6 00
Extra du printemps...	4 75	*a*	4 95
Superfine No 2	4 60	*a*	4 80
Fine	4 40	*a*	4 50
En poches de 100 liv,	2 50	*a*	2 75
Patente amer, qrts	6 80	*a*	7 00
Blé du Manitoba	1 30	*a*	1 40
" d'Inde jaune	0 82½	*a*	85
" " blanc	0 00	*a*	0 95
Pois	1 00	*a*	1 05
Avoine	0 57	*a*	0 60
Orge	0 72	*a*	0 80

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 26 juin 1891.

Porc frais, par 100 livres	6 60	*a*	7 00
" " par livre	0 09	*a*	0 10
" Salé, par livre	0 10	*a*	0 11
" " par baril	16 00	*a*	18 00
Jambons frais, par livre	8 00	*a*	8 10
" fumés par livre	0 11	*a*	0 12

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 26 juin 1891.

BŒUF—1ère qualité, par 100 liv.	$ 8 00	*a*	9 50
" 2ème " "	7 00	*a*	8 00
" 3ème " "	5 50	*a*	7 00
" par livre,	0 08	*a*	0 10
Mouton, par livre	0 08	*a*	0 10
" du printemps, chaque	3 00	*a*	5 00

VOLAILLES

Québec, 26 juin 1891.

Volailles, par couple	0 60	*a*	0 90
Poulets, "	0 50	*a*	0 80
Oies, "	1 25	*a*	1 40
Dindes "	1 75	*a*	2 00
Canards, "	0 75	*a*	0 80

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 26 juin 1891.

Beurre frais par livre	$ 0 18	*a*	0 20
Beurre salé par livre.	0 14	*a*	0 16
Patates par minot	0 40	*a*	0 45
Œufs par douzaine	0 18	*a*	0 22
Sucre d'érable par livre	0 7½	*a*	0 08
Fromage par livre	0 12	*a*	0 14
Oignons par baril	5 50	*a*	6
Pommes par baril	4 50	*a*	5 00
Orange, boîte, Floride	4 50	*a*	5 00
" Valence, caisse	5 50	*a*	6 00
" Jamaïque, Bris	5 50	*a*	6 00
Citrons, par boîte	2 50	*a*	3 25
Tabac canadien en feuille par lb	0 1	*a*	0 18

J. A. BELANGER

MANUFACTURIER A LA VAPEUR

D'Ouvrages en GRANIT,

En MARBRE

Et en PIERRE !

—†—

MONUMENTS ET PIERRE TUMULAIRES

—†—

Entourages de lots de cimetière, Etc., Etc., Etc.

—†—

COIN DES RUES

St-Joseph, Dorchester et St-François,

ST-ROCH, QUÉBEC.

—†—

M. BÉLANGER ayant à son emploi un bon nombre d'ouvriers habiles et expérimentés, et possédant un vaste atelier muni de machineries les plus améliorées pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre manufacturée, son ouvrage avec célérité et bon marché. Il est dans l'intérêt de ceux qui ont besoin d'ouvrage de ce genre, de lui faire une visite et de voir ses prix.

Québec, 16 avril 1891—3m1fps. 138

JONC D'OR SOLIDE,

35c. pour un jonc valant $2.

Ce jonc est fabriqué d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des années. Une garantie "bona-fide," est envoyée avec chaque jonc ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction ; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend generalement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur reception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible ; car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adressez SEARS ET CIE, 112 Rue Yonge, Toronto, Can. 99

Québec, 6 novembre 1890.

Feuilleton du " JOURNAL DES CAMPAGNES "

2 Juillet 1891.—No 16

L'ORPHELINE DES CARRIERES DE JAUMONT

(SUITE)

En se baissant vers son cher ami, il s'aperçut que la queue de sa soutane s'était embarrassée dans les racines de l'arbre fatal. Cette racine, l'assassin, en se sentant arrêté par derrière l'avait prise pour la main du parent tué par lui, de là la cause de son effroi.

—Regarde, mais regarde donc, fou que tu es, et rassure-toi, ce qui t'arrêtait n'est pas la main de ton parent, mais tout simplement une racine ; te voici dégagé, allons, partons.

—C'est lui, c'est bien lui, répétait Krochviller : sa main me brûle, elle me pénètre dans la poitrine, elle me serre le cœur et m'étouffe ; grâce ! grâce !.... Oh ! malédiction ! il y a donc un Dieu et un enfer ?

L'usurier s'était redressé sur ses genoux, son sang coulait à gros bouillons ; il étreignit son côté avec un geste désespéré, étendit les bras et retomba la face sur la terre, en proférant un horrible blasphème, que la boue lui étouffa dans la gorge.

Spach tourna et retourna ce cadavre, qui lui avait livré le secret de son crime, mais pas celui d eson or ; il tourna et le retourna en tous sens, espérant encore lui rendre quelques instants la parole. Ses efforts fut vains, le cœur de l'usurier avait cessé de battre, et ses lèvres, contractées par la mort, grimaçaient un effroyable sourire plein de terreur et de révolte à la fois.

—Misérable canaille ! fit alors l'hôtellier en poussant du pied cette masse hideuse ; il me vole à moi aussi cet argent sur lequel je comptais. C'était bien la peine de courir le risque d'être fusillé pour le suivre jusqu'ici.

Et il s'éloigna se cachant derrière les arbres et faisant un grand détour pour regagner, sans être vu, l'auberge de la *Croix-d'Argent* où, par mesure de précaution, il avait caché dans l'épaisseur du plancher de sa chambre, l'or et les billets qui composaient sa fortune, à laquelle il tenait autant qu'à sa vie, et pour l'augmentation de laquelle il avait vendu, aux ennemis de son pays, sa conscience et son honneur.

Le jour commençait à poindre quand il arriva au carrefour du bois des Chèvres, premier point d'où l'on puisse apercevoir les maisons les plus avancées de Gravelotte.

L'aubergiste, qui n'avait plus à craindre d'être surpris, marchait d'un pas plus lent, grommelant entre ses dents des paroles inintelligibles et secouant la tête avec autant d'humeur qu'un chasseur qui, après une journée fatigante, pendant laquelle il a vu souvent du gibier, rentre chez lui sans en rapporter autre chose que son fusil, dont il a brisé la culasse.

Avoir compté sur au moins trente montres d'or et autant de porte-monnaie et revenir les mains vides, avoir eu l'occasion unique de s'approprier, d'un seul coup et sans courir aucun risque, tout l'or caché par Krochviller, et avoir manqué cette bonne fortune, d'une demi-minute, c'était aussi par trop décourageant.

—Plus de cinquante mille francs, de cent peut-être, qui sait ? Ce coquin en avait peut-être deux cents, entassés là, en un seul tas, au pied d'un arbre ; oui, mais, de quel arbre ? Il y en a des milliess, et des milliers, et rien ne désigne lequel est le gardien du trésor. Canaille va ! Quelqu'un le trouvera bien un jour, mais ce quelqu'un ne sera pas moi, quelque charbonnier, qui ne saura que faire de tout cet or. Si encore je connaissais quelque somnambule bien lucide.....Peut-être aussi aurai-je quelque rêve....Enfin, il me reste encore une bonne petite réserve, en papiers, ça tient moins de place et c'est bien caché....Douze mille francs pour chacune de mes filles, qui en auraient eu peut-être cinquante, si ce chien de poltron....Oh ! oh ! comme le soleil est rouge, ce matin, on dirait que.... Pourvu que ce soit pas encore le feu....

Le feu ! A cette pensée, il s'arrêta, frappé d'épouvante, se courba pour mieux voir entre les troncs d'arbres, qui se détachaient en noir sur le ciel empourpré, jeta un cri et se mit à courir.

Bientôt il fut hors du taillis, à un endroit où la route, en sortant des bois, se bifurque. au sommet d'une petite éminence, en deux branches, dont l'une se dirige à l'ouest et la seconde redescend vers Gravelotte.

De ce point, rien ne gêne la vue et l'œil embrasse, d'un seul coup, toute la petite ville, depuis l'auberge de la *Croix d'Argent* qui, un peu isolée des autres maisons, semble attendre, sur la route, les voyageurs arrivant de Verdun, jusqu'à une villa construite de l'autre côté, sur la pente rapide du côteau, et dont n'aperçoit, par-dessus les vignes, que le toit bigarré de tuiles vernissées de toutes couleurs.

Or, ce n'était ni cette villa, ni l'agglomération des maisons qui flamboyaient à cette heure, çà et là quelques colonnes de fumée s'élevaient encore des débris calcinés de la mairie, de l'église et de cinq ou six habitations, mais les flammes n'apparaissaient que sur un seul point, et ce point c'était l'auberge de la *Croix d'Argent*.

Pendant toute la nuit, l'incendie, allumé par quelque flammèche emportée par le vent avait silencieusement couvé sous le toit de l'auberge. Peu à peu, il s'était fait jour à travers la charpente des greniers à fourrage, avait gagné le foin et la paille amoncelées : puis, sous l'influence de quelque courant d'air avait subitement éclaté.

Ce fut à travers un rideau de flammes, ondoyant comme les plis d'un drapeau, que Spech aperçut sa maison.

—Au secours ! au feu ! rugit le malheureux, hors de lui. Et, s'élançant, la tête perdue, vers la ville, il arriva comme une trombe au milieu de la foule qui, dans l'impuissance de maîtriser l'incendie, bourdonnait, en s'agitant autour du braisier, dont l'intolérable chaleur défendait l'approche aux plus intrépides.

D'ailleurs, que restait-il à faire ? on avait sauvé les blessés déposés à l'auberge, enlevé quelques meubles, jetés pêle-mêle, à demi-calcinés, sur les bords de la route. L'intérieur de l'auberge n'était plus qu'un volcan, dont les flammes s'échappaient, en sifflant et en se tordant comme des langues de serpents, par toutes les portes et toutes les fenêtres.

—Au feu ! au feu ! continuait à rugir Spach essoufflé, pantelant.

Et, écartant la foule, il se précipita vers la porte ; la chaleur intolérable de l'incendie le força à reculer.

Il voulait revenir à l'assaut ; il fallut le retenir de force ; il se débattait encore en criant :

—Sauvez-les ! sauvez-les !

On crut qu'il parlait des blessés ou de ses filles.

—Ils sont tous sauvés, lui dit quelqu'un.

Il regarda ce quelqu'un d'un air ahuri et demanda qui les avait trouvés ?

—On lui répondit que ses filles avaient pu échapper et que les blessés, jusqu'au dernier....

—Les papiers ! les papiers ! interrompit-il avec une impatience fiévreuse.

—Le secrétaire qui était dans votre chambre et les livres des comptes ont été aussi sauvés ; les voici sur le bord du chemin avec le linge et d'autres meubles.

Mais il ne voulait rien entendre et répétait toujours :

—Les papiers ! les papiers ?

—Où étaient-ils donc ces papiers ?

—Dans le plancher de mon cabinet. Qui les a trouvés ?

—Oh s'ils étaient cachés dans le plancher personne n'est allé les y chercher.

—Lâchez-moi j'y vais, fit-il d'un ton résolu.

—Vous ne pourrez pas entrer.

—Lâchez-moi.

—L'escalier est tombé ; vous périrez pour rien.

—Pour rien ! s'écria-t-il avec une énergie sauvage.

Et, s'arrachant des mains de ceux qui le tenaient, il saisit une échelle, la planta contre le mur brûlant, à travers les jointures calcinés duquel transperçaient les flammes, et monta à l'assaut.

—Vous allez mourir. lui criait-on de toutes parts ; decendez.

—Une hache, répondit-il ; je les sauverai.

Un bûcheron lui tendit l'instrument qu'il demandait, en disant :

—Pour sûr monsieur Spach, vous allez mourir.

—Tant mieux ! répliqua simplement l'aubergiste.

Et lui, qui pouvait à peine, vu sa corpulence, monter son escalier sans être essoufflé, escalada la muraille tremblante, posa le pied sur le rebord de la fenêtre et s'élança sur une poutre à demi-carbonisée.

Sous son apparence de bonhomme, Spach poussait l'avarice jusqu'à l'héroïsme.

Cet héroïsme fut couronné par le martyre.

Un silence profond régnait dans la foule. Porter secours à l'aubergiste était impossible. Mais peut-être connaissait-il une issue par laquelle il pourrait fuir.

Cette opinion était d'autant plus probable qu'il continuait à travailler, sans se préoccuper du danger, qui, cependant, devenait plus imminent de seconde en seconde.

On ne le voyait plus, mais, à travers les crépitements de la flamme, on entendait le bruit de la hache avec laquelle il frappait à grands coups.

Soudain, un pan de la muraille s'écroula à travers un nuage de poussière, de fumée et d'étincelles, on aperçut l'hôtelier, le visage rouge et inondé de sueur, les cheveux roussis par le feu, achevant de déclouer une planche, sous laquelle il plongea la main.

Les débris brûlants, fragments de poutres, pierres ou tuiles, tombaient autour de lui, sans qu'il y prit garde ; il ne songeait qu'à fouiller.

Enfin, il retira une liasse de papier, puis une seconde, qu'il cacha dans sa poitrine.

—Prenez garde, lui criait-on, le plancher ne tient plus ; audessus de vous, il n'y a plus qu'une mer de feu.

Il lui manquait encore une liasse, il prit sa hache et recommença à frapper.

Un morceau de bois enflammé, tombé sur ses épaules, mit le feu à ses cheveux ; il l'éteignit avec ses mains, repoussa le morceau de bois et continua son travail.

Ses filles l'appelaient, en sanglotant :

—Père ! Père !

Il ne bougea pas, il voulait sa troisième liasse ; il la saisit et poussa un cri de triomphe.

Puis, comme un homme qui s'éveille, il se releva, jeta les yeux autour de lui et chercha à s'orienter.

La poutre par laquelle il était venu tenait encore, mais carbonisée sur une partie de sa longueur, et soutenue seulement par une des extrémités. Quelque périlleux que fut ce pont brûlant et fragile, c'était la seule issue qui lui restât ; tout, autour de lui, étant déjà ou effondré ou en flammes.

Sans réfléchir qu'il était, en ce moment, possible de faire arriver jusqu'à lui une échelle, qui lui aurait servi de passerelle. ou bien ne pouvant plus attendre plus longtemps dans cette fournaise, dont les vapeurs brûlantes le suffoquaient, il essaya du pied la poutre et fit trois pas, ou plutôt trois sauts, vers ce qui avait été la fenêtre.

Encore deux pas et il atteignait le mur ; mais la poutre rompit sous lui, et l'on entendit du dehors, presque à la foi, un cri de désespoir suprême et le bruit sourd d'un corps tombant sur un lit épais de braises jaillit d'un flot d'étincelles.

Au risque de leur vie, plusieurs hommes s'élancèrent, avec des seaux et de planches ; mais, déjà l'hôtellier asphyxié par les vapeurs délétères de l'acide carbonnique, ne donnait plus signe de vie au milieu des flammes, qui dévoraient ses cheveux et ses habits.

Presque aussitôt, une sorte de grésillement horrible se fit entendre, accompagné de fumée noire et fétide, dont l'odeur fit reculer les plus résolus.

Bien leur prit de n'avoir pas tenté une œuvre de sauvetage impossible, car, à peine avaient-ils fait quelques pas en arrière, que la charpente, ployant sous le poids des tuiles s'abîma d'une seule pièce dans l'intérieur de la maison, entraînant tout ce qui restait encore des planchers, des poutres et des cloisons.

Une heure avant que s'accomplit la dernière partie du drame qu'il avait commencé par le coup de révolver tiré à Krochviller, Wilfrid, l'espion, cheminant à travers bois arrivait à la première ligne des sentinelles du général Steinmetz.

L'ober-lieutenant n'avait aucune raison de risquer, en cherchant à tromper la surveillance des vedettes, de recevoir une balle adressée par quelque soldat embusqué. Au lieu donc de se cacher, il choisit une route bien découverte et continua à marcher, en sifflant un air prussien.

Il n'eut pas fait cent pas au milieu des bois, quand, à trois de lui, une grosse voix allemande cria qui vive ? et que, de derrière, chaque arbre, il vit sortir des baïonnettes menacantes, suivis de près par l'apparition d'autant de casques pointus.

En homme qui se sent la conscience parfaitement calme, l'espion répondit, d'une voix ferme, au qui vive, croisa ses bras sur sa poitrine et attendit.

Sans lui adresser aucune question, deux des casques s'approchèrent de lui, lui bandèrent les yeux, lui attachèrent les mains derrière le dos et prirent chacun un bras.

Il se laissa faire sans demander aucune explication et reprit sa marche en aveugle guidé par un caniche.

Ses conducteurs lui firent faire des tours et des détours et, après un quart d'heure de pérégrinations, l'arrêtèrent derrière un monticule, où le mouchoir qui lui couvrait les yeux lui fut enlevé.

Sept ou huit hommes, roulés dans leurs manteaux, dormaient sous un arbre ; d'autres préparaient le café sur des fourneaux creusés en terre et soigneusement masqués pour que la lumière ne put être aperçue.

Le chef du poste, un tout jeune lieutenant, procéda à l'interrogation sommaire du prisonnier, sur le visage duquel un sergent dirigeait la lumière d'une lanterne.

L'officier, trompé par la perfection du déguisement de l'espion, s'obstinait, en dépit de ses réponses, faites dans le plus pur Allemand, à le soupçonner d'être un français ; ni son accent, ni la vue de la médaille du roi Guillaume, n'achevèrent de le détromper.

Seulement, comme l'espion soutenait avoir une mission importante pour le général en chef, le her lieutenent se décida à l'envoyer au capitaine commandant la grand'garde lequel l'envoya au commandant, lequel l'envoya au colonel, qui se décida enfin à le conduire au général.

Toutes ces allées et venues furent faites sans bandeau, mais les mains toujours liées, et à travers un enchevêtrement de fils de fer disposés en réseau invisible entre les broussailles d'où, sans guides, il lui eût été impossible de se tirer.

Il était grand jour quand, après un dernier interrogatoire. il comparut enfin devant le maréchal.

Celui-ci n'avait pas de temps à perdre ; il demanda brusquement au prisonnier ce qu'il lui voulait.

J'apporte à Votre Excellence un message de Son Altesse Royale le prince Charles, fit le prisonnier.

—Voyons, dit le maréchal.

—Pour cela, il faut qu'on me délie les mains.

Le général fit un signe ; deux soldats détachèrent le nœud coulant et, après, allèrent se

placer à la porte de la tonte, le pistolet au poing.

Wilfrid, libre de ses mouvements, se débarrassa de sa cape et de son chapeau.

Tête nue, sans barbe ni moustaches et coiffé d'une épaisse forêt de cheveux noirs, parfaitement incultes, il ressemblait, à s'y méprendre, à un schlitteur des Vosges.

Le maréchal continuait à le regarder d'un air soupçonneux.

—Où est ce message ? fit-il, d'un ton impératif ? Donne vite.

—A vos ordres, her maréchal, répondit Wilfrid, en se débarrassant de sa chevelure, ou plutôt de sa perruque, sous laquelle était collée une bande de papier, que l'espion détacha avec soin.

Sur cette bande de papier étaient tracés des caractères, dont l'assemblage eût présenté d'inexplicables hiéroglyphes à quiconque n'en eût pas possédé d'avance la clef.

—C'est bien, her lieutenant, fit Steinmetz, lorsqu'il eut fini de lire la dépêche.

—Allez prendre les insignes de votre grade ; je vous attache à ma deuxième section d'artillerie ; dans deux heures, vous viendrez prendre mes ordres.

—Je remercie Votre Excellonce de ses bontés, murmura le nouveau lieutenant, dont le visage rayonnait de joie.

—C'est bien, répéta le maréchal.

Et, signant un billet écrit par un de ses secrétaires. il le remit au général, qui salua militairement et sortit avec Wilfrid, pour faire exécuter les ordres de l'Excellence.

Deux heures après, minute pour minute, le lieutenant Wilfrid entrait nouveau dans la tente du général en chef de la troisième armée, où arrivèrent presque aussitôt trois autres généraux, qui posèrent à l'espion une foule de questions de détails sur certaines particularités de son beau plan de la forêt de la Moyeure.

—Maintenant, vous êtes libre jusqu'à la nuit, fit le maréchal, en congédiant le jeune homme ; mais à sept heures. vous appartenez au général Trotman, qui vous donnera les ordres qui lui paraîtront convenables. Retirez-vous.

En sortant, Wilfrid rencontra plusieurs officiers supérieurs, qui se rendaient probablement au conseil de guerre.

—Hum, pensa-t-il, demain, nous pourrions bien rendre une visite de politesse à M. Schültz ; je m'assurerai sa maison a bien brûlé. Quant à sa douce Marguerite, je me charge de lui apprendre qu'on ne tire pas impunément des coups de fusils sur les uhlans de Sa Majesté le roi Guillaume.

Puis, comme il avait beaucoup de temps à lui, il alla déjeuner, fuma un cigare et il écrivit, au crayon, une longue lettre, à sa chère Héléna, pour lui annoncer son nouveau grade et de son espoir de se voir, avant la fin de la guerre, nommer capitaine.

CHAPITRE XIX

JAUMONT

A quelques lieues à peine du théâtre des derniers combats et du village où venait de s'accomplir le double drame dans lequel Crochviller et Spach avaient si horriblement perdu la vie, Sainte-Marie-des-Chênes, à n'en juger que par le calme profond de la nature, le silence des grands bois, le gazouillement de ses ruisseaux, la fraîcheur des haies, si touffues et si vertes, se recourbant en voûte sur les chemins creux, ressemblait à un oasis de bonheur et de paix, oublié au milieu de la vaste zone, si affreusement ravagée par les mouvements de l'armée qui manœuvrait autour de Metz.

Seulement, et c'était par là que l'on devinait vaguement tout ce que ce calme avait de trompeur et de menaçant, on n'entendait plus dans la forêt, ni les chants, ni le bruit de la cognée des bûcherons ; les prairies verdoyaient, mais, sur la verte pelouse, il eût été impossible de découvrir le moindre troupeau ; dans les chaumes jaunis, pas un attelage de bœufs ni de travaux aux sillons ; les carrières exploitées depuis des siècles, par des centaines d'ouvriers, se montraient vides et silencieuses, et au-dessus des arbres séculaires on ne voyait plus, dans l'azur du ciel, monter en minces colonnes la fumée blanchâtre des cônes allumés par les charbonniers.

Au premier coup d'œil on eût pu croire à une immigration complète de la campagne, par les hommes et par les animaux. Toutefois, certains indices auraient bientôt détromper le spectateur le moins observateur.

Les populations n'avaient pas disparu elles s'étaient groupés dans les villages, où elles attendaient, dans une douloureuse stupeur, l'explosion de la tempête qui, de tous les points de l'horizon, montait en grossissant.

Les signes précurseurs de l'orage ne permettaient même pas l'illusion ; tantôt c'était un bruit sourd produit par la détonation d'un des canons des forts, tantôt le scintillement silencieux d'un casque de dragon ou d'une baïonnette de chasseur à travers l'épaisseur du taillis. Ailleurs, un hennissement de cheval ou un simple froissement de branches révélait tout-à-coup la présence d'un soldat invisible.

Le village de Sainte-Marie, comme tous les villages des environs de Metz, avait pris cette double physionomie toute particulière que les peintres ont souvent cherché à rendre plus saisissante, en représentant successivement le même lieu avant le combat. A Sainte-Marie-des-Chênes, on était, à la fois. avant et après la bataille.

Avant, cela était facile à remarquer à l'inquiétude des habitants, et aux préparatifs de départ de plusieurs familles. Des chariots chargés de meubles et de linge attendaient devant les portes ; les enfants, comme des hirondelles à l'approche des premiers froids, avaient presque tous disparu, l'école était fermée, et c'était en vain que les moineaux allongeaient,du bord des dégouttières, la tête et le cou, à l'heure habituelle de la sortie des classes, la borte demeurait close, et force était aux oisillons d'aller chercher ailleurs une compensation à leur récolte ordinaire de miettes de pain, si abondamment fournies par leurs petits camarades.

Ces traits caractéristiques et bien d'autres indiquaient l'approche de la guerre.

Il n'en manquait pas d'autres pour témoigner qu'elle avait déjà passé par là.

Plus d'une maison portait des traces de balles, celle de M. Schültz était à moitié démolie, sans que personne songeât à en relever les murs abattus et calcinés ; au coin de la place, on voyait encore les traces de la barricade élevée par les paysans, avec des bûches et des moëllons. Les habitations particulières étaient remplies de blessés, attendant que l'organisation fort incomplète des ambulances permit de les évacuer à Metz.

Quant à l'église, au-devant de laquelle, sur la place, se dressaient les tentes blanches des infirmes militaires, c'était un véritable hôpital dans lequel, sur la paille et le foin, apportés à brassées, gisaient plus de soixante blessés, prussiens, bavarois ou Saxons.

Depuis le combat de Gravellotte, Schültz, ajournant ses projets belliqueux,se consacrait entièrement au service des blessés.

On sait que pendant toute la journée du 17, la route fut libre entre Sainte-Marie et Metz, quoique dans la soirée la cavalerie prussienne eût déjà coupé la communication avec Briey. Le brasseur profita de ces dernières heures en faveur de ses chers malades.

Aidé par Guillaume et par quelques autres habitants de bonne volonté, il avait organisé un vrai service de transport pour Metz, à l'usage des malheureux que la gravité de leurs blessures n'obligeaient pas à attendre, cloués sur leur lit de douleur, les évènements d'une prochaine bataille, que chaque heure rendait de plus en plus imminente.

Ce service, favorisé par les chefs de corps, aussi bien que par les chirurgiens militaires, n'était ni sans fatigue ni sans danger. En aucun temps il n'est facile de faire franchir 14 ou 15 kilomètres à des invalides, encore moins quand les routes sont défoncées, les chevaux et les bœufs à peu près introuvables et les chemins occupés par de longs convois d'artillerie, de train des équipages, de grosse cavalerie, enfin pour tout ce qui constitue, non-seulement un nombreux corps d'armée, mais encore tous les bagages et tous les approvisionnements en vivres un en munitions, que cette armée traîne après elle.

Toutefois, la journée fut si bien remplie que, lorsque l'horloge de Sainte-Marie sonna, la première heure de ce terrible 18 août dont elle ne devait pas marquer la dernière, à peine restait-il à l'ambulance ou dans le village une vingtaine de Français, qu'il eût été impossible de transporter sans courir le risque de les voir expirer aux premiers cahots des chariots.

—Voici un jour dont Dieu vous tiendra compte, monsieur Schültz, fit le curé en serrant la main au brasseur.

—J'aurais voulu pouvoir emmener jusqu'au dernier, répondit celui-ci, en se laissant tomber sur une botte de paille ; mais ils ne peuvent pas être placés sur les chariots et, d'ailleurs, ni bêtes ni conducteurs n'ont plus la force de faire un pas.

—Ce sera pour demain, si Dieu le permet, reprit le prêtre.

Le brasseur sourit tristement.

—Père, lui demanda Marguerite, auriez-vous appris quelque chose de certain ?

—Non. Tout ce que je puis dire, c'est que l'artillerie française prend position sur le plateau de Saint-Privat, que l'avant-garde se déploie sur la route de Briey,et que de fortes colonnes d'infanterie et de cavalerie se fortifient tout autour de nous, comme si la bataille allait commencer dans quelques heures.

—J'aurais cru que le maréchal aurait plutôt l'intention de gagner, par une marche forcée, quelques heures d'avance sur les Prussiens, en se portant sur Briey, et ensuite, par un détour, sur Verdun, pour de là opérer sur l'Argonne, en se fortifiant, à tout prix, derrière ces lignes inattaquables de défense, devant lesquelles, lors de la première invasion, vinrent échouer les efforts des envahisseurs.

—Trop tard, monsieur le curé, trop tard, murmura M. Schültz ; c'est hier qu'il aurait fallu faire cela.

—Et qui vous a dit qu'hier le mouvement n'a pas commencé ?

—Qui me la dit ? tout me le prouve ; les troupes cantonnées à Saint-Privat n'ont pas bougé, les canons sont en batteries et le maréchal, si les bruits qui courent à Metz sont exacts, s'est tenu enfermé tout le jour dans le fort de Plappeville, autour duquel la garde bivaque dans ses manteaux, comme si l'ennemi n'avait pas encore franchi la frontière.

Le prêtre demeura un instant pensif ; on eût dit qu'il suivait des yeux la route qu'aurait dû prendre l'armée. Cette route, qu il connaissait parfaitement, ne lui paraissait pas impraticable, car il s'écria :

—Sans doute, il y avait des difficultés, des dangers même ; il aurait fallu marcher la moitié de la nuit, alléger les hommes, abandonner peut-être une partie du bagage, demander à tout le monde, à l'arrière-garde en particulier, un effort extraordinaire ; mais, c'est à ce prix qu'on sauve une armée, qu'on sauve son pays peut-être. Oui j'en suis convaincu, il pouvait passer.

En ce moment, Sultan, qui dormait couché en rond, aux pieds de son maître, se releva subitement, en dressant les oreilles et aspirant l'air.

Rien de nouveau ne se montrait sur la place où, auprès de la tente des infirmiers, achevait de s'éteindre un feu de bivac,autour duquel dormaient quelques hommes.

Cependant il était évident que le chien avait vu ou entendu quelque chose ; les causeurs firent silence et prêtèrent l'oreille.

Au loin, un bruit sourd, une espèce de roulement continu et confus semblaient monter de la plaine vers Saint-Privat.

—Encore de l'artillerie, fit le brasseur ; la journée sera chaude.

—Pourvu que ce ne soit pas l'armée prussienne, interrompit Marguerite ; cette forêt dans laquelle elle a disparu depuis deux jours ne me dit rien de bon.

—Les ennemis ne peuvent pas arriver par là, mademoiselle, répondit le curé ; le prince Frédéric Charles est du côté de Briey.

Oui, mais on dit que le général Steinmetz manœuvre pour se réunir à lui.

—Il ne peut pas être si près.

Oh ! s'écria Guillaume, ils ont d'assez bons guides pour prendre les raccourcis,et pendant que nos généraux dorment, les leurs ne perdent pas leur temps, et se pressent nuit et jour.

—J'ai interrogé un capitaine d'état-major qui s'est arrêté ici une heure, cette nuit, dit il prêtre, et il m'a assuré que les éclaireurs n'avaient pas encore signalé de mouvements suspects.

—Cela ne prouverait pas grand chose, vu l'habitude que nous avons de nous laisser prendre à tout coup, remarqua l'orpheline.

—Dans tout les cas, dès que le jour paraîtra, il faudra s'occuper d'évacuer le reste de nos blessés, si une bataille se livrait sur le plateau, ils ne seraient pas en sûreté.

—Ici ou ailleurs, peu importe, répliqua Guillaume ; ceux qui nous restent n'ont malpas longtemps à vivre, excepté Iousouf, qui pourrait au besoin, faire le coup de feu.

—Pour les Français, c'est vrai, dit Marguerite ; mais il y a des blessés allemands en grand nombre.

—Grand nombre, grand nombre ; il n'y en a jamais assez de ces brigands, s'écria le braconnier, et ma foi si leurs camarades les tuent, ce sera tout bénéfice.

Le brasseur et l'orpheline se récrièrent.

—Ru oublies que ce sont aussi nos frères, ajouta doucement le curé.

—Ah ! oui, parlez-moi de cela, ils sont gentils, les frères ; un tas de pillards, de brigands, d'assassins, qui ont incendié la maison, assassiné M. Fritz ; des hypocrites, des espions, des lâches.....Tenez, vous me feriez éclater comme un vieux fusil trop chargé, je m'en va.....Des frères, ces gredins cette vermine.....Viens, Sultan, allons voir un peu ce qui t'inquiète.....Des frères, ce scélérat de Wilfrid, mon frère.....

Et, se levant, il s'éloigna suivi de son chien.

—Quel abîme de haine la guerre a déjà creusé entre la France et l'Allemagne, murra le prêtre.

Arrivé au bout de la place, Guillaume, qui n'avait quitté le groupe dont il faisait partie, que par dépit et sans but réel, alluma sa pipe et tourna machinalement ses pas vers la maison à demi-démolie du brasseur.

Le jour commençait à poindre, et dans une demi-obscurité, on pouvait distinguer les ruines de l'ancienne brasserie qui, en partie écroulée, ne présentait, de loin, qu'une masse confuse, aux contours indécis.

Le braconnier s'arrêta devant la porte et regarda vaguement la demeure, dans laquelle il avait passé de longues années.

Elle était bien abîmée, mais tout n'était pas détruit. Du grenier à foin et de l'écurie, il ne restait plus rien, la cuisine était intacte, la chambre dans laquelle était morte la digne Mme Schültz n'avait conservé qu'un pan de mur, sur lequel faisait intérieurement saillie la cheminée auprès de laquelle la bonne dame aimait à se chauffer, en récitant son chapelet. Le salon, la salle à manger et le comptoir où travaillait l'espion, et d'où, dans la précipitation de sa fuite, il n'avait pas eu le temps d'emporter la caisse, n'avaient perdu que leurs meubles.

Du côté du jardin de la Sainte-Vierge, l'incendie avait tout dévoré, à commencer par le nid si frais de l'orpheline ; mais il s'était arrêté juste à la chambre de l'espion, dont il avait respecté jusqu'aux rideaux blancs, obéissant à la consigne du misérable hypocrite.

De l'escalier qui conduisait à la chambre, il ne restait plus rien, mais on pouvait facilement arriver à la porte en grimpant sur les décombres amoncelés.

En sa qualité d'enfant du Nord, Guillaume avait ses heures de rêveries et même de philosophie à sa manière ; il resta donc assez longtemps absorbé par ses pensées, et déjà il faisait petit jour quand, secouant sur son pouce la cendre de sa pipe, il reprit le chemin de l'église.

Déjà il avait fait une vingtaine de pas quand une idée soudaine le fit tressaillir ; il s'arrêta net, plongea à la fois sa pipe et ses mains dans ses poches, ce qui chez lui c'était l'indice d'une profonde préoccupation, et réfléchit quelques instants.

Puis, tournent brusquement sur lui-même, il revint à la brasserie, examina si personne ne le voyait et, escaladant un amas de débris, arriva à la porte de la chambre de l'espion.

La clef n'y était pas, car Wilfrid avait la bonne habitude de la porter toujours sur lui, mais un morceau de fer, trouvé dans les décombres, y suppléa, et le braconnier se trouva dans la chambre de l'espion.

Rien n'y était dérangé : le bonnet de nuit, posé sur l'édredon, attendait son propriétaire ; le bougeoir, placé sur une table couverte de papiers, portait encore sa bougie à demi-consumée et qu'à l'heure du dîner Wilfrid avait soufflée avant d'avoir terminé une lettre, encore tout ouverte sur un buvard, à côté d'une plume soigneusement essuyée à une éponge.

En sa qualité ou, si l'on préfère, grâce à son défaut de fumeur, le braconnier se trouvait toujours muni d'allumettes ; il en frotta une sur la manche de sa vareuse et, après avoir fermé la porte, alluma la bougie.

Tout était en place, comme si le propriétaire de la chambre, interrompu dans ses occupations, ne fût sorti que pour s'absenter pendant quelqnes minutes, les armes accrochées au manteau de la cheminée, les cadres pendus au mur, la grande vierge sur la cheminée, les habits suspendus au porte-manteau et le volumineux carton de dessins posé sur son modeste chevalet.

Seulement, et cela eût suffit pour indiquer que ce soir-là Wilfrid ne pensait pas que quelqu'un pût venir le déranger, il avait, pour s'inspirer probablement pendant qu'il écrivait, placé au millieu de sa table et juste en face de son buvard, en cuir de Russie, un charmant portrait de femme, celle dont la vue avait, une première fois, frappé le loyal Frédéric, et qui n'était autre que le portrait de la belle Héléna. Sans rien déranger le braconnier tira le tiroir de la table, dans laquelle il prit la clef du secrétaire et ouvrit le meuble.

Tout y était rangé, étiqueté avec une minutie extrême et cette méthode que les Allemands apportent dans leurs moindres fonctions. Guillaume savait que c'était là que l'ancien caissier mettait ses économies ; il chercha longtemps sans rien trouver. Enfin sous des papiers il sentit quelque chose de dur, ayant la forme d'un rouleau et enveloppé dans un fragment de journal. Il le déploya avec soin en retira une sorte d'étui en cuir rouge assez lourd : une invention berlinoise nationalisée en France, sous le nom de porte-or, et contenait, en frédérics prussiens, une somme d'environ quinze cent soixante-dix francs.

—Ah ! gredin ! je te tiens donc, s'écria-t-i à mi-voix, je te tiens ; ou tu es mort ou tu ne m'échapperas pas.

Et repliant l'or, il remit tout en place ferma le meuble replaça la clef dans la table, dont il rabattit le tapis, examina la chambre avec un soin minutieux, calcula la hauteur du lit ; puis tout-à-coup, se dirigeant vers une armoire pratiquée dans l'intérieur du mur et sur les rayons de la quelle l'Allemand plaçait son linge, ses bottes et quelques livres, il en dévissa la serrure avec son couteau, enleva les rayons, dont il fit un paquet, ouata le bas de l'armoire de linge posé sur les livres et qu'il piétina pour en faire un plancher à la fois élastique et sourd, tordit deux ou trois foulards d'une manière particulière. Puis, tous ces apprêts étant terminés. il éteignit sa bougie, chargea les planches sur son épaule, et ressortit aussi furtivement qu'il était entré.

Au moment où il regagnait la place, il rencontra M. Schültz, qui essayait, mais en vain, de persuader à Iousouf qu'il était encore trop faible pour aller rejoindre son régiment, dont au reste personne ne pouvait au juste indiquer à l'arabe la position ; à tout hasard celui-ci voulait partir pour Gravelotte.

—C'est impossible, tu ne peux marcher.

—Moi, vouloir tuer molto Prussi, comme ceci, répondit l'obstiné, en faisant le moulinet avec sa baïonnette,

—Eh bien, reste ici, quand ils viendront, tu en tueras.

—No, no, moi, pressé tuir Prussi ; eux avoir tué Iousouf, Iousouf en tuir molto, molto, comme ceci.

Impossible de lui faire entendre raison, le brasseur y perdait sa logique, Marguerite ses exhortations et le curé son latin.

—Voyons, si tu as fini de bouder, retiens ton ami, dit l'orpheline au braconnier.

—Guillaume posa sa main sur l'épaule du turco.

—No, no, criait celui-ci ; moi, vouloir tuir molto, molto.

—Parbleu, et crois-tu que je ne veux pas en tuer ma part, aussi. Suis-moi à deux pas d'ici, j'ai quelque chose à te dire ; après, si tu veux je te conduirai où sont tes camarades.

L'Arabe avait confiance en son ami et s'éloigna avec lui. Pendant un moment, on les vit discuter avec une certaine animation, puis se diriger vers les ruines de la brasserie, où ils se perdirent dans les massifs de rosiers et de lilas.

Moins d'une demi-heure après, ils revinrent ensemble, et le turco, redevenu silencieux, s'assit à côté du feu de bivac, dans lequel brûlaient les planches apportées par Guillaume.

—J'espère que tu ne veux plus partir, dit M. Schültz.

—No ! fit Iousouf, de sa voix gutturale et profonde, pouvoir pas marchir.

L'expression de son visage avait une telle expression d'implacable férocité que le brasseur en éprouva un frisson et se hâta de rentrer dans l'église, pour s'occuper du transport de ce qui restait de blessés.

—Eh bien ! père, Iousouf est-il décidé à rester ? demanda Marguerite, occupée à panser un cuirassier allemand.

—Oui ; il est assis devant le feu et ne parle plus de partir.

—Quand on sait comment les prendre, ces Arabes sont doux comme des agneaux, ajouta la jeune fille.

—Oui des agneaux métamorphosés en tigres, reprit le brasseur ; je ne sais ce que lui a dit Guillaume, mais ton turco a la physionomie d'une bête féroce guettant sa proie.

—Bah ! nous le surveillerons ; il est moins méchant qu'il n'en a l'air. Quelle heure est-il.

—Neuf heures bientôt.

—A quelle heure pouvez-vous faire partir le premier convoi.

—A dix heures.

—Rien de nouveau ?

—Rien. Le mouvement des troupes semble même se ralentir.

—Probablement, fit le prêtre, qui passait, portant un seeau rempli de bouillon, il n'y aura pas de combat aujourd'hui,

—C'est même certain, répondit un chirurgien-major, qui venait d'entrer, pour faire son inspection. Js tiens d'un colonel de mes amis que l'ennemi commence à reculer.

Au même instant une détonation sourde se fit entendre, puis une seconde, puis une troisième.

La terrible bataille de Jaumont venait de s'engager.

Les Prussiens commençaient l'attaque à Amanvilliers.

Pour obtenir ce résultat, les Prussiens, qui avaient dû faire un détour énorme pour traverser la Moselle, venaient de déployer une activité extraordinaire ; ils avaient marché sans bagages, du pas le plus rapide, se reposant à peine quelques heures par jour. " Le roi lui-même, écrit M. de Mézières, malgré son grand âge, laissant derrière lui son attirail de campagne, n'avait ni dormi ni changé de vêtements depuis trente heures."

C'était imposer à ses soldats et à lui-même de rudes fatigues, mais la victoire était à ce prix, absolument à ce prix, car Guillaume le tartufe, aussi bien que son digne conseiller Bismark, et ses généraux, n'ignorait pas quepour assurer la victoire à son armée, contre l'armée régulière de la France, il lui fallait opposer dix Allemands à un Français et dix pièces de canon à une seule de nos pièces.

Le combat avait commencé à Amanvillers, à gauche du chemin de Metz à Briey, sur un terrain creusé de ravins et dans lequel se trouvent de nombreuses carrières, confondues sans doute par les fabricants de dépêches avec celles de Jaumont, situées à droite de cette même route, et il il n'y eut pas un seul coup de tiré, n'en déplaise aux feuilletonnistes à effet, qui choisirent ces immenses excavations pour le théâtre d'un drame qui n'a jamais eu lieu, quoique mentionné dans une dépêche officielle du ministre de la guerre ; peu à peu l'action, en devenant plus générale, s'étendit d'Amanvillers jusqu'à Conneille et Auboué.

Cachés, suivant leur habitude, dans les fourrés et occupant les hauteurs, les Prussiens avaient tout à la fois l'avantage du nombre et de la position, leurs feux plongeant mitraillaient les Français à bout portant.

Dès les premiers coups de canon, Iousouf s'était relevé ; quelque chose un mystère étrange l'empêchait de courir au feu, mais à chaque crépitement des mitrailleuses, sa main serrait convulsivement le canon de son fusil. ses dents grinçaient de rage, ses narines se dilataient comme pour aspirer l'odeur enivrante de la poudre. et de sa poitrine haletante s'échappaient des rugissements de bête fauve enchaînée.

A onze heures, un bataillon du 94e de ligne traversa Sainte-Marie au pas gymnastique, mais sans tambours ni clairons, et alla prendre position dans le cimetière du village.

Parmi les soldats de ce bataillon, Iousouf reconnut Georges, le frère de son ancien capitaine. Il n'y tient plus et, après avoir échangé quelques paroles avec Guillaume, il bondit tout-à-coup comme un tigre et alla se blotir auprès du jeune homme, derrière une tombe, dont la pierre blanche indiquait la construction récente.

Le soldat la lui montra du doigt, en faisant un signe de croix.

Ce tombeau, c'était celui de Mme Schültz.

La Providence avait voulu que son fils fût choisi pour la défendre une dernière fois.

A onze heures et demie le canon continuait à tonner et la fusillade à éclater, mais sans se rapprocher sensiblement.

Le curé, Schültz et Marguerite se multipliaient pour préparer des places aux blessés qui ne tarderaient pas à arriver. Et quoique l'église fût à peu près exclusivement remplie de blessés allemands, le brasseur était monté arborer au clocher le drapeau blanc à croix rouge indiquant à l'ennemi l'asile de douleur sur lequel, d'après les lois de toute nation civilisée, ne doit jamais s'abattre un boulet ni un obus.

C'était le désigner, au contraire, comme but aux pointeurs prussiens, à ces barbares civilisés qui, quelques jours plus tard, envoyaient, à dessin, leurs projectiles incendiaires par-dessus les remparts de Strasbourg afin, a osé dire un général du roi Guillaume de forcer les soldats à se rendre sans combat pour épargner la vie des femmes, des vieillards et des enfants.

Plus tard, Schültz eût agi autrement ; mais alors la France ne connaissait pas encore les Prssiens.

Guillaume, avec son instinct de braconnier, les devinait. Depuis le commencement de l'action il avait disparu, emportant, cachés dans une épaisse gerbe de paille, des fusils, de la poudre, des balles et du pain.

Plusieurs habitants de Sainte-Marie l'avaient rencontré se dirigeant vers les carrières de Jaumont ; mais. en ce moment, chacun était trop occupé de soi pour songer aux autres, et personne ne l'avait interrogé.

Les généraux prussiens ne s'étaient pas attendu à une résistance si opiniâtre ; ils résolurent de la vaincre, en faisant avancer des masses énormes, et le mouvement en avant commença. Les ailes se resserrèrent et une forte colonne, profitant d'une troué naturelle que ne balayait pas l'artillerie, se lança dans un ravin boisé d'Amanvillers.

A l'abri du feu, les Allemands s'avançaient dans une profonde coupure, bordée de taillis épais, mais si bas qu'un homme de moyenne taille les eût dominés de la tête.

Pressés les uns contre les autres, ils marchaient d'un pas rapide, silencieux, l'arme à l'épaule, précédé par leurs officiers, pour tourner une position française, la prendre à revers et, par un coup hardi, placer entre deux feux plusieurs régiments et les forcer à mettre bas les armes.

Déjà ils atteignaient presque l'extrémité du ravin, il ne leur restait plus qu'une pente boisée, mais d'un accès facile à gravir, lorsque tout-à-coup, un éclair immense jaillit du taillis, suivi d'une décharge à bout portant de plusieurs milliers de chassepots, et un ouragan de balle s'abattit sur la colonne, surprise elle-même, alors qu'elle se croyait prête à surprendre.

L'effet produit par la fusillade fut terrible soldats et officiers, hommes et chevaux, décimés par cette grêle de balles, tombaient les uns sur les autres, s'écrasaient en tourbillonnant sans savoir où fuir.

En un instant, le ravin fut jonché de mourants ; en quelquee endroits, les bourrelet de morts avait jusqu'à six cadavres d'épaisseur, et, du régiment qui formait la tête de la colonne *un seul soldat* parvint à se sauver.

Si les grenadiers de la garde prussienne ne se fussent trouvés à proximité, soutenue par une puissante artillerie, pour recevoir les fuyards affolés de terreur, pas un homme n'eut échappé à cet effroyable massacre.

Mais, qu'étaient quelques milliers de soldats pour cette armée innombrable ? De nouveaux régiments entrèrent en lignes, couvrant de leur feux plongeant dans le taillis, sur lequel vinrent s'abattre de milliers d'obus et de boulets, obligeants à la retraite l'héroïque régiment qui venait de se couvrir de gloire, en forçant un ennemi dix fois plus nombreux à fuir en désorde.

L'immense demi-cercle continuait à se replier, pour embrasser la petite armée, dont il débordait les ailes, et l'écraser sous le poids des masses prussiennes.

A midi toute la montagne s'était changée en volcans ; les bois brûlaient sur plusieurs points.

Plus de mille bouches à feu, tonnant à la fois, accompagnaient d'un roulement sinistre, ininterrompu, le bruit sec de la fusillade ; les obus sifflaient, en se croisant, dans le ciel obscurci par la fumée. Les Bavarois, sortis de la forêt, couvraient de cadavre les pentes de Roncourt auquel ils livraient un assaut terrible. A la croisée d'Amanvilers, la terre tremblait sous la charge de la cavalerie.

Les Allemands faisaient des pertes terribles, et pourtant marchaient toujours en avant.

A une heure, le premier obus effleurait le toit de l'église de SainteMarie et s'enfonçait sans éclater, dans la vase d'une mare voisine.

On auraat pu croire que c'était un projectile égaré si, quelques minutes plus tard, deux autres obus n'étaient venus se briser l'un contre la croix plantée au milieu de la place, l'autre sur l'un des contreforts de l'hôpital, dans lequel le curé continuait de prodigueur ses soins aux malades. presque tous Allemands.

En ce moment, les Prussiens se décidaient à sortir des bois pour une attaque générale.

Ce fut Guillaume qui annonça le premier l'attaque à M. Schültz. Il venait de traverser, en courant, la place, toute couverte d'habitants, qui fuyaient en désorde vers, Metz, pour avertir ses amis qu'une nouvelle batterie d'artillerie prenait position sur le sommet du côteau, à l'un des endroits désignés sur la carte de Wilftid, et d'où il était facile de réduire en cendres tout le village.

Le brasseur et sa fille sortirent un instant pour voir si le danger était aussi grand que disait le braconnier.

(*A suivre*)

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

the D. & L. Emulsion.

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin a la Toux Chronique et guérira les Poumons.

BIERE ET PORTER LABATT
DE LONDON, ONT.

Preuve que la Célèbre **Bière et Porter** fabriquée par JOHN LABATT, de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec meilleures Bière et Porte importés : les prix remportés aux Expositions Universelles de Philadelphie, Australie et de Paris le prouvent ainsi que les certificats d'analyse ci-dessous :

M. FISET, M. D. L., Analyste du Gouvernement, dit : " Je les ai trouvés très purs et des meilleures qualités en houblon et orge. C'est un breuvage hautement recommandé aux invalides et aux convalescents, surtout comme tonique. "

Le Révd J. EDOUARD PAGÉ, professeur de Chimie, Université-Laval, Québec, dit : " J'ai analysé la Bière " **India Pale Ale** " fabriquée par **John Labatt, London, Ont.,** embouteillé par M. N. Y. MONTREUIL, Québec. C'est une bière légère, contenant peu d'alcool, d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées. J'ai aussi analysé le **PORTER [XXX STOUT,]** de cette même brasserie, qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé. Ces **Bières et Porter de John Labatt, London, Ont.,** sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et houblon et ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé."

☞ *Faites usage de la Célèbre BIERE ET PORTER LABATT* et n'en prenez pas pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL,
Seul agent à Québec,
Fabricant des meilleures eaux Gazeuses, voir analyse.
179, rue St-Paul, Quebec.
Québec, 16 juin 1891—1an c et j. 212

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY.

78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET.**

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse. 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885.

MALADIES des POUMONS, ASTHME

SONT GUERISSABLES La méthode, prompte et certaine, estaidée par des remèdes excellents et effectifs Après quatre maines d'emploi un soulagement certain sera ressenti. Envoyez le récit complet des symptômes, et adressez, en envoyant des timbres poste pour la réponse, à

HYGIEA OFFICE,
New-York.
Lccc 105

CRAZY WORK 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carré. 25c Bill t ou argent.

LEMARIÉ'S,
SILK MILLL LITTLE FERRY,
N-Jersey, U. S.
Québec, 29 janvier 1891—1an. 92

MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY for
PATENTS
A pamphlet of information and abstract of the laws, showing How to Obtain Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, sent free.
Address MUNN & CO.
361 Broadway,
New York.

Québec, 2 février 1891—1an.

DROIT AU BUT.
AGIT INSTANTANEMENT

Pour CRAMPES, FRISSONS, COLIQUES, DIARRHEE, DYSSENTERIE, CHOLERA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS,

AUCUN REMEDE N'EGALE
LE PAIN-KILLER.

Il a un effet magique sur le Cholera du Pays et les Douleurs des Intestins.

C'EST LE MEILLEUR REMEDE DE FAMILLE POUR
BRULURES, MEURTRISSURES, ENTORSES, RHUMATISME, NEVRALGIE et MAL de DENTS.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

☞ Méfiez-vous des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMEDE N'EST MEILLEUR POUR
TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c

LES AMERS INDIGENES!

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomachique et digestif.

Les AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicinale ; une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

Les AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomachiques, digestives et carminatives.

Les MAUX DE TÊTE, ETOURDISSEMENT, NAUSÉES, MALAISE GÉNÉRAL, sont le plus souvent la suite de dérangement de l'estomac, et dans ce cas, les AMERS INDIGENES ne manquent jamais d'apporter un soulagement prompt, et le plus souvent, une guérison certaine.

Les AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en boîtes de 25 cts. seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 3 demiards.

S. LACHANCE,
PROPRIETAIRE,
1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE
MONTREAL.

SPECIFIQUE ANTIASTHMATIQUE
du Dr NEY

Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catarrhe, du Croup, etc.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPÉCIFIQUE DU Dr NEY est offert au public en toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de NOMBREUX TÉMOIGNAGES. Faute d'espace, nous ne donnons que quelques extraits de deux de ces attestations.

La Rév. Sœur A. Boire, de l'Hopital Général de St-Boniface, Manitoba, dit :

" .... *Quant à l'effet de votre Spécifique Antiasthmatique, je crois qu'il vaut ce qu'il promet. S'il ne guérit pas toujours, il soulage infailliblement.*"

St-Boniface, 8 juin 1887. SŒUR A. BOIRE.

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1890 :

" *J'ai fait usage du SPÉCIFIQUE ANTIASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave dans la personne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique invétéré depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tellement mal, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis aspirer la fumée du SPÉCIFIQUE ANTIASTHMATIQUE DU Dr NEY, et aussitôt la respiration reprit son cours régulier. Il y a de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette époque. Je n'ai donc qu'à me louer de l'usage de cette excellente préparation.*

St-Félix de Valois, *G. DESROSIERS, M. D.*

Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de 50 cts et de $1.00.

☞ Franco par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Pharmacien
JOLIETTE, P. Q.

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

—(?)—

S'OCCUPERA DE LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débentures, etc. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission.

Spécialité :
La gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU
No. 95, Rue St-Pierre, Québec.

Ferme Boreale

J. C. CHAPAIS,
PROPRIÉTAIRE.

ON OFFRE EN VENTE QUELQUES MINOTS DE VERITABLE

BLE DE LA MER NOIRE,

importation de 1889, seconde récolte faite au pays, et ayant mûri chaque année en 80 jours. Semence de choix triée à la main. 20 CENTINS la livre par la malle, franc de port. 60 CENTINS le gallon de 8 livres, livré à l'express, à la station de Saint-Philippe de Néri, les frais d'express restant à la charge de l'acheteur. On ne vend pas plus d'un gallon à un même acheteur, le but étant de disséminer autant que possible cette semence dans la province.

POMMES DE TERRE, beauté d'Hébron,

Tubercule absolument sain, d'excellente qualité productif, semence de première classe, $1.00 par sac de 90 lbs à la station de St-Philippe de Néri, fret aux frais de l'acheteur. Pas moins d'un sac ne sera vendu à chaque acheteur.

Bétail canadien enregistré L. G. R. B. C. Taureaux, vaches, canadiens et croisés, Jerseys-canadiens, animaux de premier choix, très remarquables comme sortant des meilleures familles laitières.

Pour renseignements sur les prix s'adresser à
J. C. CHAPAIS,
Ferme Boréale,
comté de Kamouraska.

Couverture des toits.

LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement $2.00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.

Envoyez une estampille si vous voulez avoir un échantillon et de plus amples détails.

La compagnie de feutre de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.

On demande des agenss locaux.

Québec, 7 Août 1890. 129

L'EPILEPSIE.

CEUX qui souffrent de crampes et de débilité nerveuse sont guéris sûrement par une méthode approuvée et absolument sûre. Traitement par lettre. Envoyez un récit complet des symptômes et adressez en envoyant des timbres postes pour la réponse, à

" HYGIEA OFFICE, "
New-York.
Québec, 26 juin 1890 104

CONDITIONS
DU
JOURNAL DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :—**Une Piastre**
POUR LA FRANCE :—**10 Francs.**

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 et 13, Rue Buade, Québec.